puf

María Concepción Quintanilla Raso (dir.), Títulos, Grandes del Reino y Grandeza en la sociedad política. Fundamentos en la Castilla Medieval, Madrid, Silex, 2006, 399 p.

Marie-Claude Gerbet

Dans Revue historique **2007/4 n° 644** , pages 927v à 1010v
Éditions Presses Universitaires de France

ISSN 0035-3264
ISBN 9782130563594
DOI 10.3917/rhis.074.0927v
Date de mise en ligne : 19/02/2008

Article disponible en ligne à l'adresse
https://shs.cairn.info/revue-historique-2007-4-page-927v?lang=fr

CAIRN.INFO

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.

Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.
Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.
Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

COMPTES RENDUS

Aristote, *Constitution d'Athènes,* traduction nouvelle, introduction, notes et index par Michel Sève, Paris, Le Livre de Poche « Classique », 2006, 190 p.

Depuis la traduction des Éditions des Belles Lettres de G. Mathieu et B. Haussoullier de 1922, reprise avec de légères retouches par Cl. Mossé en 1999, la bibliographie sur la *Constitution d'Athènes* était telle qu'une nouvelle présentation et une nouvelle traduction étaient nécessaires. C'est ce que Michel Sève a entrepris, dans une édition qui doit mettre ce texte important à la portée d'un large public. Une introduction de 50 pages présente le texte et sa transmission, la question de l'auteur, qui est d'un intérêt secondaire, car il s'agit de toute façon de l'école d'Aristote, de sa date, vers 330. Avec raison, l'auteur souligne que ce texte exceptionnel ne doit pas, dans l'histoire des institutions des cités grecques, amener à donner à Athènes une place à part (p. 15). L'auteur montre l'organisation de l'ensemble de la *Constitution,* et la nature du texte. Aristote n'a pas voulu donner un tableau des institutions athéniennes de son temps, et il ne s'est pas intéressé au passé institutionnel en historien : il a étudié la nature du régime politique d'Athènes, en particulier ce qui concerne les magistratures et la citoyenneté (p. 25), et il a souligné le rôle du tribunal populaire dans la démocratie. L'auteur s'intéresse aux sources d'Aristote, à sa connaissance des poésies et des lois de Solon, ou des textes oligarchiques de la période des Quatre-Cents, ou de l'histoire d'Athènes composée par Androtion. Aristote n'est pas exempt de contradictions. L'auteur souligne les divergences des interprétations des historiens lorsqu'il s'agit d'évaluer la part de la philosophie politique d'Aristote : M. Chambers est plutôt positif, alors que P. J. Rhodes est négatif (p. 31). En quinze pages, l'auteur développe la difficile question du tribunal populaire. Aristote s'intéresse non à la procédure judiciaire, mais aux conditions qui font que ce tribunal est populaire. L'utilisation du matériel

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

archéologique permet désormais une explication satisfaisante. La bibliographie de deux pages renvoie aux principales études. Un index, associé aux notes, permet d'utiliser l'ouvrage comme un lexique d'institutions. La traduction est émaillée de notes abondantes qui expliquent les différents termes, renvoient à la *Politique*, utilisent les travaux de commentaires, d'archéologie, de numismatique (par ex. pour la « réforme monétaire de Solon », p. 75), exposent les débats. La traduction nouvelle est bienvenue, plus proche du texte tout en restant de lecture facile. La traduction des poèmes de Solon s'efforce de garder le rythme des vers. On note une bonne correction du poème de Solon 12, 4, v. 16, qui remplace la leçon *nomou* par *homou* et évite cette incompréhensible expression : « la force de la loi » de la traduction Mathieu. On apprécie particulièrement la section sur le tribunal.

Les remarques de traduction que je propose ici ne viennent que pour renforcer le débat.

1, 1 ; 3, 1 ; 3, 6 : *Aristindèn* traduit par « selon l'origine aristocratique » ; nous préférons « d'après leur valeur », ce qui peut ne signifier qu'un processus d'élection, et non un clivage juridique entre des aristocrates et les autres Athéniens.

1, 2 ; 5, 1 ; 11, 2 et ailleurs : *gnôrimoi* traduit par « nobles » ; nous préférons « notables », là encore pour éviter la connotation juridique.

1, 2 : il est effectivement bon de traduire *prostatès tou dèmou* par « à la tête du peuple » et non par « chef du parti populaire », mais avec l'idée que ce « peuple » est bien l'assemblée du peuple, précisément face à l'oligarchie.

4, 1 : *hèirounto* traduit par « on choisissait » ; je préfère : « on élisait ».

12, 2 : *hybris* traduit par : « excès » dans l'expression *tiktei gar koros hybrin*, traduite par Mathieu par « la satiété engendre la démesure ». Le changement de traduction n'est pas assez radical : il faut traduire par « violence » : le climat que dénonce Solon est un climat de guerre civile. Au vers précédent, *biazoménos* fait allusion à cette violence.

21, 2 : *génè* traduit par « familles », certes, mais il faut sans doute voir dans ces *génè* les associations religieuses héréditaires, qui sont aussi l'un des cadres de la citoyenneté, tels qu'ils ont été étudiés par D. Roussel et F. Bourriot.

Par ces remarques, nous ne faisons que souligner les difficultés d'interprétation du texte d'Aristote. C'est un grand mérite de l'auteur d'avoir donné, à l'appui de sa traduction nouvelle, une introduction et un appareil de notes qui font bénéficier le lecteur de la documentation archéologique, des commentaires et études récents et parfois difficiles d'accès.

Alain FOUCHARD.

Joel Allen, *Hostages and Hostage-Taking in the Roman Empire*, New York, Cambridge University Press, 2006, 291 p., 4 planches.

L'ouvrage de Joel Allen aborde un sujet qui est assez peu représenté dans les études des chercheurs français depuis les travaux pionniers d'A. Aymard, alors qu'il constitue un domaine de recherche important et ancien de l'historiographie anglo-saxonne. Et à juste titre, si l'on considère la mention régulière d'otages dans les traités de paix ou d'alliance du monde antique grec ou romain, ainsi que l'attention soutenue accordée à leur sort par les sources littéraires anciennes.

Au sein d'une abondante bibliographie consacrée à la question, l'auteur se distingue par un parti pris original : son objectif est moins de décrire la condition

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

des otages à Rome – une approche traditionnelle – que d'étudier la figure de l'otage, c'est-à-dire la manière dont les auteurs anciens rendaient compte de ces hommes (parfois ces femmes) qui étaient au cœur de la géopolitique du temps. La thèse de l'auteur est de considérer que les otages étaient au centre de la pensée romaine sur l'Empire : l'attitude adoptée à leur égard ainsi que les représentations qui en rendaient compte reflétaient les relations que Rome entretenait avec les peuples périphériques. Cette approche se situe d'emblée dans le cadre de l'histoire des représentations, mais n'exclut pas pour autant les informations de type « objectif » qui, avec les motifs symboliques et les métaphores, tissaient la trame des discours antiques sur l'Autre. L'auteur se montre sensible à l'évolution de la pratique des otages à Rome qui se double d'une évolution de la représentation même : après des débuts qu'il convient de situer à la fin du IIIe siècle (les premières attestations connues sont les traités de 203 et surtout de 202 avec Carthage), la pratique culmine après Pydna et jusqu'à l'époque augustéenne qui en amplifie l'application à toutes les régions périphériques de l'Empire, en tant que marqueur du contrôle romain opéré en tout lieu ; elle change ensuite de nature et de sens au Ier siècle de notre ère en devenant le symbole d'une culture universelle et hégémonique.

L'ouvrage s'ouvre sur une introduction qui campe avec fermeté les principes méthodologiques de l'étude. L'auteur aborde en premier lieu la question délicate de la définition de l'otage, *obses* ou ὅμπρος «. Si un certain nombre de caractéristiques semblent *a priori* cerner de manière indubitable la qualité d'otage, on observe dans nos sources plusieurs autres types de résidents en Italie ou à Rome (prisonniers de marque, « étudiants ») qui présentaient des traits proches de ceux des *obsides* ; bien plus, la qualité d'otage et la terminologie étaient elles-mêmes sujettes à variations, de sorte que tout essai de classification claire s'avère inefficace. D'où la nécessité d'aborder la réalité des « résidents étrangers » de manière large, en s'attachant à un type social, celui des jeunes gens de l'élite alliée de Rome qui, une fois immergés dans un univers étranger, se trouvaient soumis à un rôle subordonné, au sein d'une relation hégémonique.

Cette identité complexe des « otages » antiques amène l'auteur à utiliser certains résultats d'études contemporaines menées sur des cas proches : certes, les otages actuels ne présentent aucun point commun avec leurs homologues antiques, mais un certain nombre d'observations faites à propos d'individus vivant ou ayant vécu des situations de coercition (syndrome de Stockholm) ou de subordination (la « double conscience » des Afro-Américains) peuvent être utiles à la compréhension des otages antiques. Par ailleurs, la pratique des otages a eu pour point commun avec les réalités modernes de la mondialisation de constituer en quelque sorte une *overclass*, c'est-à-dire une élite « internationale », liée à celle de Rome par des avantages communs et se distinguant par une identité hybride.

La formation de cette catégorie sociopolitique et la représentation qu'en donnaient les Anciens sont accessibles à travers un abondant corpus de sources littéraires de nature très variée, qui s'étend du IIIe siècle av. J.-C. au début de l'époque sévérienne, la documentation diminuant de manière très sensible par la suite : soit une longue période qui fut précisément celle où l'intérêt des auteurs était polarisé sur la question des otages au point même d'introduire des récits d'otages dans les légendes de fondation de Rome. À ce noyau central de sources s'ajoutent des documents iconographiques et quelques rares inscriptions mentionnant la prise d'otages dans un cadre toujours triomphal. Un unique document, également exceptionnel par sa qualité – le témoignage de Polybe –, provient d'un ancien otage et mérite à ce titre un chapitre spécifique.

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Si l'éventail des motifs relatifs aux otages est large et non dépourvu de contradictions, il trouve sa cohérence dans les situations de dépendance et de domination dans lesquelles ces personnes étaient placées. L'organisation de l'étude adopte un plan thématique qui est à même de rendre compte de ces structures de pouvoir. Le premier chapitre, intitulé « Créancier/garantie », montre que la relation aux otages était marquée par la prédominance du langage des contrats et de la finance. L'otage est implicitement comparé à un bien garantissant un accord ; les Romains ont une vision légaliste de leur pouvoir, se considérant eux-mêmes comme contrôlant une « banque de prêt » auprès de laquelle les États non romains empruntaient leur capacité à demeurer autonomes en échange de leur loyauté. Le deuxième chapitre, « Hôte/invité », insiste sur les normes de l'hospitalité, souvent invoquées pour dessiner les contours des relations Rome/non-Romains. Dans le troisième chapitre, « Conquérant/trophée », les otages apparaissent comme des symboles de conquête et les signes de la puissance d'une famille, dans un contexte domestique. Le chapitre 4, « Père/fils », situe l'otage dans une relation familiale élargie, fondée sur une vision paternaliste de l'Empire. Le sixième chapitre, « Masculin/féminin », aborde la question de l'impérialisme associé à la subordination sexuelle, souvent évoquée dans les récits fictifs d'otages.

Les deux derniers chapitres sont consacrés au regard que deux témoins emblématiques ont porté sur la question : chacun dans son registre particulier proposa une critique de la pertinence du modèle. L'analyse des considérations de Polybe sur sa propre expérience est particulièrement intéressante en ce qu'elle souligne bien les contradictions internes à la situation d'otage : Polybe oscille, en effet, entre le déni de subordination et l'adhésion au modèle romain ; sa position consiste à montrer comment résister à l'hégémonie en restant critique dans la loyauté, et comment, dans ses relations personnelles avec les Scipions, la situation binaire fut inversée, l'otage devenant alors le maître, le père, le mâle. Il a donc recours, pour se défendre contre les insinuations de traîtrise, aux métaphores de l'éducation et de la filiation, précisément celles qui construisaient le discours sur l'otage. Le dernier chapitre s'attache à éclairer la position de Tacite à l'égard de ce modèle : d'une part, l'historien latin insiste sur les résultats totalement illusoires de cette diplomatie sous Auguste et ses successeurs ; d'autre part, il fait l'éloge d'une attitude plus active et héroïque face à l'ennemi, celle de Germanicus ou de Domitius Corbulon. La critique de Tacite s'explique par une erreur de l'historien, fondée sur sa lecture idéologique du principat : Tacite attribue, en effet, la politique des otages à un phénomène récent, introduit par les premiers empereurs, responsables de la décadence de l'Empire.

L'épilogue du livre présente le cas de deux monuments iconographiques, l'*Ara pacis* et la colonne de Trajan, en ce qu'ils expriment chacun les deux pôles de la relation de Rome aux populations périphériques, oscillant entre l'idéal de l'éducation et celui de la victoire. Il aurait été sans doute intéressant de confronter cette perception bipolaire à une représentation nouvelle qui se diffuse au II^e^ siècle, celle d'une barbarie « inversée », les barbares détenant seuls la liberté, la dignité et la pugnacité que les Romains auraient perdues en même temps qu'ils développaient le luxe et l'oubli des valeurs anciennes.

Au final, on se trouve devant une étude de synthèse complète et menée – ce qui n'est pas pour déplaire – dans un style alerte et clair : elle contribue à éclairer, sous un angle plus anthropologique que juridique, sous celui des pratiques sociales et des représentations, la manière dont les Romains comprenaient les relations internationales et interagissaient avec les non-Romains.

Michèle COLTELLONI-TRANNOY.

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Jean Andreau, Raymond Descat, *Esclave en Grèce et à Rome,* Paris, Hachette Littératures, 2006, 307 p.

Les auteurs, spécialistes reconnus en histoire romaine pour l'un et en histoire grecque pour l'autre, donnent vie à l'esclave antique en le plaçant au cœur de leurs recherches. Par une judicieuse et originale approche qui ne tombe pas dans de stériles comparaisons, ils offrent aux lecteurs de riches parallèles entre la Grèce et Rome. Leurs propos s'inscrivent dans la longue durée, partant de l'époque mycénienne pour s'arrêter à la fin de l'Empire romain d'Occident. J. Andreau et R. Descat s'appuient sur des sources variées ainsi que sur des données archéologiques. Ils n'omettent cependant pas d'en signaler les lacunes et les imprécisions, notamment en ce qui concerne les estimations chiffrées, et n'hésitent pas à confronter les points de vue et à proposer le leur. Ils n'oublient pas les débats historiographiques, parfois évoqués un peu rapidement. Cette étude de l'esclave antique suit deux axes, celui de leur vie quotidienne et celui de leur place dans l'économie et la société. Les auteurs abordent leur sujet selon un plan clair, efficace et problématisé. Leurs notes situées en fin de livre, juste avant la bibliographie et l'index, facilitent et complètent leur exposé.

Par le biais du vocabulaire identifiant l'esclave chez les auteurs antiques, J. Andreau et R. Descat abordent la question centrale de sa définition. De cette façon, ils font mieux ressortir les différentes formes de servitude ainsi que la distinction établie entre esclavage et servage. Ils proposent ensuite leur définition de l'esclave et rappellent son importance sociale et économique mais notent que les esclaves ne constituaient pas une classe sociale à part entière. La question de l'existence de sociétés à esclaves ou esclavagistes s'impose alors à eux. Soulignant leur importance économique et la nécessité de les contrôler, ils mettent en exergue l'aspect esclavagiste de la société antique et la dualité entre l'esclave et l'homme libre.

Vient ensuite la partie sur les premières formes de l'esclavage qui suit un plan chrono-géographique tout à fait logique. Ils commencent avec la Grèce à l'époque mycénienne, où les premiers esclaves du monde grec sont connus pour passer à l'époque des poèmes homériques, notant que la capture était principalement à l'origine de l'esclavage, qu'il existait une distinction des tâches et une hiérarchie entre les esclaves. En Grèce, les VII^e^ et VI^e^ siècles voient naître la société esclavagiste avec des marchés et une traite plus régulière d'esclaves principalement non grecs. À l'époque archaïque, les auteurs se penchent sur la montée de l'esclavage pour dette et le statut de dépendant qui en découle. Basculant à Rome à la même période, à partir des textes de Tite-Live, de Denys d'Halicarnasse et de la loi des Douze Tables, ils décrivent les multiples formes de dépendance et d'affranchissement ainsi que le tournant du IV^e^ siècle.

La difficile question démographique est examinée dans la troisième partie. Constatant les problèmes liés aux sources antiques, ils essaient de saisir l'importance numérique des esclaves dans le monde grec, principalement à Athènes, où les esclaves étaient nombreux, puis dans le monde romain où l'Italie est à distinguer du reste des provinces. J. Andreau et R. Descat s'interrogent ensuite sur l'origine géographique des esclaves, sur la guerre comme source d'esclaves, sur la reproduction servile, sur la place des hommes, des femmes et des enfants, sur le renouvellement de la population servile dans l'Empire romain, pour terminer par l'analyse des marchés d'esclaves avec les contrats et les règles de vente.

La quatrième partie porte sur l'esclave dans la vie économique. Les auteurs présentent les catégories d'esclaves en Grèce et à Rome. Leur rôle majeur dans

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

l'économie est abordé autour de plusieurs axes. Dans l'agriculture, ils décrivent divers aspects : les esclaves dans la petite propriété et dans la « villa esclavagiste », les fonctions exercées, la gestion des maîtres, les conditions de vie difficiles. En Grèce, aux époques archaïque et classique, puis dans le monde romain, ils exposent le rôle et la place des esclaves dans la fabrication et le commerce. Ils précisent leur importance, leur statut inférieur et la soumission à leur maître, mais aussi la diversité de leurs vies. L'organisation du travail servile est décrite en détail afin de faire ressortir la variété des fonctions et des situations. Ils posent alors la question de l'existence ou non d'une économie esclavagiste et remettent en cause l'hypothèse de M. I. Finley en affirmant que la possession d'esclaves n'était qu'une opportunité, certes dangereuse et parfois risquée, mais qui pouvait rapporter.

La place de l'esclave dans la maison et la cité débute par une double interrogation des auteurs : l'esclave faisait-il partie ou non de la société ? Si oui, quelle place y occupait-il ? Partant de là, J. Andreau et R. Descat reviennent de manière détaillée sur les conditions de vie, les rapports avec les maîtres et les lois des cités ainsi que la vulnérabilité des esclaves. Ils notent chez les auteurs anciens le fatalisme associé à l'absence de remise en cause de l'esclavage.

Dans leur avant-dernière partie, les deux auteurs abordent le rêve de tous les esclaves : la liberté et les moyens pour l'acquérir. La fuite, les violences, les révoltes et plus particulièrement les guerres serviles des IIe et Ier siècles av. J.-C. sont étudiées. Les deux historiens se penchent ensuite sur la question de l'affranchissement en Grèce et à Rome. Ils décrivent les moyens et les règles à suivre pour être affranchi ainsi que le nouveau statut social qui en découle.

Le dernier mouvement du livre porte sur l'esclavage à la fin de l'Empire d'Occident. Ils reposent la question de l'existence ou non d'une société esclavagiste à cette époque. Ensuite, ils étudient les esclaves et les colons dans l'agriculture, le recrutement des nouveaux esclaves et la situation des esclaves privilégiés. Ils terminent cette synthèse originale, bien documentée et plaisante à lire, sur les esclaves par l'examen de l'attitude de l'Église qui a cherché à diminuer les abus mais n'a pas lutté contre l'esclavage, toujours considéré comme une fatalité.

Philippe CASIER.

Carcer *II. Prison et privation de liberté dans l'Empire romain et l'Occident médiéval. Actes du Colloque de Strasbourg (1er et 2 décembre 2000),* édités par Cécile Bertrand-Dagenbach, Alain Chauvot, Jean-Marie Salamito, Denyse Villancourt, Paris, De Boccard, 2004, 292 p.

Les réalités, les représentations et les fonctions de l'emprisonnement étaient au cœur du programme de recherche UPRES-A 7044, qui a organisé deux colloques : le premier, en décembre 1997, portait surtout sur la République et sur le Haut-Empire, et a donné lieu à *Carcer* I, publié en 1999. Le deuxième colloque, tenu en décembre 2000, porte plus précisément sur l'Antiquité tardive et le christianisme.

Ce découpage chronologique n'est pas totalement respecté, puisque certaines contributions opèrent des retours en arrière plus ou moins développés. C'est le cas en particulier de Bernardo Santalucia (« La situazione patrimoniale dei *deportati in insulam* », p. 9-19), dont la contribution porte essentiellement sur l'interprétation d'une mesure de Tibère, connue par Dion Cassius. De même, Hervé Hutzinger

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

(« Incarcération et travaux forcés », p. 21-32) s'intéresse de façon générale à la définition des travaux forcés comme forme d'incarcération, parallèle à la déportation dans une île pour les *honestiores*. Dans ce rapport à la privation de liberté, des divergences permettent de distinguer l'*opus publicum*, qui n'induit pas d'incarcération, du *metallum*, lié à certaines modalités de la détention (entraves physiques, gardiens). Une autre réflexion générale sur la répression criminelle, à partir d'un texte hétérogène et complexe, est proposée par Andrea Lovato (p. 71-92), qui étudie la *Novelle* 134 de Justinien (1er mai 556).

Les autres articles portent sur l'Antiquité tardive. Alain Chauvot (« La détention chez Ammien Marcellin. Images littéraires et problèmes juridiques », p. 33-40) évoque dans un premier temps les mentions relatives à l'emprisonnement dans l'œuvre de l'historien. Il s'arrête en particulier sur l'expression *poenalia claustra*, utilisée à deux reprises par Ammien Marcellin (XV, 3, 11 et XIX, 12, 7) et qu'il faut comprendre non comme une détention pénale *stricto sensu* mais comme une détention à la fois préventive et dans l'attente de l'exécution de la peine. Cela permet à l'auteur de s'attacher, dans un deuxième temps, à l'image carcérale de l'Empire sous Constance II, image à laquelle renvoie la *poenalia claustra*. Constance II, comme son sbire, Paul la Chaîne *(Catena)*, sont associés à de nombreuses images d'enchaînement physique de citoyens, exhibés en public. Dès lors, l'Empire lui-même apparaît comme « enchaîné » (p. 36). Une autre analyse de la présentation des prisons à travers une œuvre littéraire est proposée par Michel Matter (« Libanios et les prisons d'Antioche », p. 53-69). Libanios, dans ses écrits, dénonce surtout les abus commis dans les prisons de la métropole syrienne, où le rôle du gardien de prison apparaît déterminant. Il faut dire que Libanios lui-même a été emprisonné en 342 à Constantinople et ses récriminations face à la situation des prisons à Antioche ne peuvent être interprétées comme de purs exercices rhétoriques. Par ailleurs, l'auteur s'ingénie à retrouver la trace archéologique des deux prisons publiques connues par les textes. Pilar Pavón (« Las *poenae carceris* durante el siglo IV », p. 111-122) revient également sur la dénonciation par Libanios de la condition des prisonniers.

Giusto Traina (p. 93-108) évoque la prison la plus célèbre de l'Empire sassanide, où des personnages de haut rang étaient enfermés, ainsi que des otages. Une interdiction de mémoire touchait même cette « forteresse de l'Oubli », située dans le Xuzistan (Susiane).

La contribution d'Arnoldo Marconte (« La carcerazione nell'Egitto tardoantico », p. 41-52) est de portée plus générale et s'appuie sur des sources essentiellement papyrologiques. Il montre la mutation de la conception de la prison : lieu de détention préventive, infrastructures conçues pour une privation temporaire de liberté, la prison devient progressivement un lieu où s'applique une peine, voire un lieu d'expiation.

Cécile Bertrand-Dagenbach (« La liberté de la prison », p. 143-149) analyse l'évolution de la façon dont les Romains pouvaient penser la privation de liberté ; elle donne une part importante à l'expérience même de l'emprisonnement, à travers deux personnages de l'Antiquité tardive : Dracontius et Boèce.

L'incarcération de Dracontius est évoquée par Étienne Wolff (« *Poeta inclusus :* le cas de Dracontius », p. 123-128). Cinq passages dans l'œuvre de Dracontius font allusion à sa double incarcération. Ils sont peu utiles à notre connaissance des prisons africaines sous le règne des Vandales, par manque de précision et de réalisme. Le poète retrace son expérience en puisant à la fois dans les *Tristes* d'Ovide et les *Confessions* d'Augustin. Vincent Zarini (« Captivité et liberté chez Boèce d'après la *Consolation de la Philosophie* », p. 129-141) évoque l'expérience de Boèce. Ce noble

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

personnage, qui atteint la charge éminente de *magister officiorum* avant d'être accusé de haute trahison et de magie, écrit à partir de 523 la *Consolation de (la) Philosophie* : Boèce dialogue avec la Philosophie personnifiée, évoquant tant la captivité physique que morale. Le philosophe conclut, bien sûr, que la prison véritable est en fait les « faux biens ». Ce texte représente une étape majeure dans la réflexion sur la privation de liberté, comme le souligne Cécile Bertrand-Dagenbach (article mentionné *supra*, p. 148) : « L'Empire romain devra attendre Boèce pour pouvoir enfin penser la prison. » L'article, quelque peu isolé, de Barbara Morel (« La prison et son image en France du XIII^e^ au XVI^e^ siècle », p. 151-168) s'intègre au thème à travers la représentation, sur les enluminures, de Boèce visité dans sa prison par Philosophie.

Un dernier groupe d'articles, sans doute le plus cohérent et le plus homogène, traite du christianisme et de l'emprisonnement.

Jean-Marie Salamito (« *"Δερμιος" Χριστου Ιησου :* l'expérience carcérale de l'apôtre Paul et l'invention de la souffrance chrétienne », p. 171-183) prolonge l'article, paru en 1999, sur les « compagnons de captivité » de l'apôtre. Tout comme la réflexion de Boèce marque une étape fondamentale dans l'appropriation philosophique de la privation de liberté, les écrits de Paul transforment pour la première fois une expérience jusque-là vécue comme dégradante, en une expérience positive. Jean-Marie Salamito utilise l'expression « spiritualité de la dépendance » pour signifier comment Paul vit en *desmios* (ou prisonnier de droit commun) sa soumission à Dieu. Jean-Marc Prieur (« La prison et l'emprisonnement dans les Actes apocryphes des Apôtres », p. 185-200) souligne lui aussi les changements dans la perception de la prison, à travers les Actes d'André, de Jean, de Paul, de Pierre et de Thomas, datés de la seconde moitié du II^e^ siècle et du début du III^e^ siècle ; le Martyre de Matthieu, les Actes d'André et de Matthias, des IV^e^ et V^e^ siècles.

Yann Rivière, dans un article mené avec rigueur et minutie (« L'État romain, les chrétiens, la prison (lecture élargie d'un fragment de loi daté du 30 juin 320) », p. 201-241), propose une réflexion sur l'influence du christianisme dans la prise en compte du sort des prisonniers. Si l'auteur reprend l'affirmation de Theodor Mommsen, selon lequel cette loi est « la première qui prescrive un traitement humain des prisonniers » (p. 207), il montre qu'il ne faut pas automatiquement voir les effets du christianisme dans cette loi de 320 (*Code Théodosien*, 9, 3, 1 = *Code Justinien*, 9, 4, 1), qui prévoit les modalités d'une amélioration des conditions carcérales. Plus qu'une influence chrétienne, ce texte souligne l'affirmation de l'État, les pouvoirs publics s'intéressant à des prisonniers souvent placés au cœur de la cité et bien visibles pour la population. De plus, pour les chrétiens, les prisonniers appartiennent à la catégorie des pauvres qu'il convient de protéger et de nourrir. Au IV^e^ siècle, la prison joue un rôle important dans la représentation du pouvoir et devient un lieu de rencontre entre les pouvoirs publics et l'évêque. Ce rôle croissant de l'Église est également évoqué par Valerio Neri (« Chiesa e carcere in età tardoantica », p. 243-255) : au début du V^e^ siècle, l'État reconnaît à l'Église un rôle dans l'assistance aux détenus. Les sources chrétiennes ne critiquent généralement pas l'institution carcérale, mais les abus de l'incarcération.

Si *Carcer* I et *Carcer* II se répondent et se complètent, ils ne suffisent pas à épuiser la thématique de la privation de liberté dans l'Antiquité, au cœur de la réflexion historique et anthropologique de ces dernières années ; on peut noter les ouvrages de deux participants à *Carcer* : Jens-Uwe Krause, *Die Gefängnisse im römischen Reich*, Stuttgart, F. Steiner, 1996 ; Yann Rivière, *« Carcer et vincula »*, MEFRA, 1994, 106, p. 579-652, et Id., *Le cachot et les fers : détention et coercition à Rome*, Paris, Belin, 2004.

Hélène MÉNARD.

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

La violence dans les mondes grec et romain. Actes du Colloque international (Paris, 2-4 mai 2002) réunis par Jean-Marie Bertrand, Paris, Publications de la Sorbonne (« Histoire ancienne et médiévale », 80), 2005, 476 p.

S'inscrivant dans un mouvement de réflexion sur la violence dans le champ historique, cette publication reprend les communications d'historiens et d'historiens de l'art, lors d'un colloque tenu à Paris en mai 2002. Nicolas Richer propose une riche introduction (p. 7-35), dans laquelle il souligne le caractère fondateur de la violence, que ce soit l'établissement de l'ordre du monde par la violence divine ou celle de la justice humaine en réponse à des actes de même nature. La violence, dans l'Histoire, a souvent été perçue comme une permanence des comportements humains. La multiplicité des formes qu'elle a prises amène à s'interroger sur ses représentations et sur l'analyse même de ce phénomène par les Grecs et les Romains. Le champ ainsi délimité se révèle donc très large. Les communications sont regroupées selon quatre axes : les représentations (p. 39-243), les normes (p. 245-335), violence et justice (p. 339-410), enfin guerre et violence (p. 413-464), selon des critères parfois étranges. On aurait peut-être davantage attendu la communication d'A. Powell, « Les femmes de Sparte (et d'autres cités) en temps de guerre », p. 321-335 dans la dernière partie, et celle d'A. Pariso, « Mutilations par voie de justice à Byzance. L'ablation du nez dans l'*Eklogê* de Léon III l'Isaurien », p. 307-320 dans la troisième.

Dans une première partie, la plus développée, une place importante est faite à l'étude de la violence dans l'iconographie. Les représentations d'actes de violence sur la céramique italiote (du dernier quart du Ve siècle au dernier quart du IVe siècle a.C.) permettent à Hélène Cassinatis (p. 39-65) d'analyser les rapports entre iconographie et théâtre, par la mise en scène des légendes, particulièrement celles de Télèphe et de Médée. Anne Jacquemin (p. 121-135) s'intéresse aux monuments de victoire, de la fin du VIe siècle au IIIe siècle a.C. Bien plus que les trophées et les offrandes d'armes, au caractère éphémère et exceptionnel, les frises des monuments de victoire sont révélatrices d'un jeu entre réel et imaginaire : elles sollicitent en effet la mémoire et l'imagination du spectateur. L'étude de Marie-Christine Villanueva (p. 225-243) sur l'évocation de la violence féminine des Ménades sur la céramique attique semble plus attendue. L'originalité de l'article de Félix Pirson tient en grande partie au support qu'il étudie : la représentation des « Celtomachies » dans l'art funéraire étrusque. De la fin du Ve siècle (Stèle de Bologne, 440-420 a.C.) au deuxième quart du IIe siècle avant notre ère, sont représentés des Celtes qui mettent à sac des sanctuaires et sont alors attaqués par des divinités et des démons ; le pillage n'est pas toujours figuré mais le cadre est le plus souvent celui d'un sanctuaire. Ces œuvres offrent donc la mise en scène du sacrilège et de sa punition, à travers la représentation des Celtes pilleurs de temples.

Valérie Huet (p. 91-119) souligne, à partir des reliefs romains montrant la mise à mort d'animaux sacrificiels, le silence des images : la violence sacrificielle est sinon exclue, du moins marginale dans la représentation iconographique du rituel. La violence n'est pas niée dans l'acte du sacrifice, mais l'intérêt est porté sur « le bon accomplissement du rituel sacrificiel et de la hiérarchie entre les partenaires » (p. 105).

Trois articles évoquent des notions liées à la violence : Nick Fisher propose une réflexion sur l'*hybris* à travers l'œuvre d'Eschine, notamment le *Contre Timarque*.

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Il en ressort notamment une différenciation entre *hybris* et violence, même si l'*hybris* implique un mauvais traitement infligé au corps, une violence de l'humiliation. Alberto Maffi s'intéresse à la notion de la *stasis*, désignant la guerre civile et la violence politique, non sans une certaine ambiguïté, due à la qualification comme bonne ou mauvaise de cette division de la cité. Emma J. Stafford étudie les rapports entre Nemesis, *hybris* et violence.

Enfin, Anne-Emmanuelle Veisse apporte une touche originale à cette partie, en étudiant les révoltes dans l'Égypte hellénistique et les discours du clergé égyptien face à ces révoltes, du milieu du III^e^ siècle a.C. jusqu'à la conquête romaine. Si les révoltes suscitent l'accusation d'aller contre l'ordre voulu par les divinités, de façon convenue, plus importante semble la minoration de l'opposition et de la contradiction entre littérature officielle et littérature prophétique. La nature anti-grecque de cette dernière doit en effet être rejetée.

La deuxième partie du colloque est consacrée à la notion de « norme », dans son acception la plus large, cherchant à déceler les codes sociaux à l'œuvre derrière les comportements violents. Comme le reste du colloque, cette partie revêt un caractère extrêmement hétérogène. Ainsi, la première communication (p. 247-267) se veut une étude de la sexuation de la violence dans l'Athènes classique où P. Brûlé montre comment la peur et la fuite au combat étaient alors assimilées à des comportements naturellement féminins, opposée à l'*andreia*, le courage, vertu masculine par excellence. D'une certaine manière, c'est une conception quelque peu similaire de la violence qui se retrouvait dans la société spartiate d'époque classique où la guerre était conçue comme une activité spécifiquement masculine. C'est en tout cas ce que montre l'article d'A. Powell (p. 321-335). La cité spartiate présentait en effet l'originalité de former les jeunes filles aux *gymnasia* tout en leur interdisant de prendre part, de quelque façon que ce soit, aux combats. A. Powell s'attache alors à comprendre ce paradoxe et montre que, dans les conceptions grecques, les femmes ne pouvaient, en temps de guerre, qu'aider aux travaux de défense. Or il est bien connu qu'à Sparte le rempart était un signe de faiblesse. Devenait ainsi obsolète l'un des rares endroits où la femme pût s'avérer utile. Cependant, par-delà le simple rôle des femmes en guerre, la réaction spartiate constituait un symptôme du concept moderne de « spécialisation », loin d'être inconnu de cette société. Le rôle – unique et sévèrement délimité – de la femme était de procréer et d'élever des enfants. Il était donc nécessaire de la tenir loin des combats.

Ces deux interventions n'ont, de fait, rien de commun avec celle d'A. Paradiso (p. 307-320) qui, elle, sort complètement du cadre chronologique et géographique dressé par le colloque, puisque son étude concerne l'élaboration d'un système de mutilations corporelles dont la gravité était proportionnelle aux crimes qu'elles punissaient dans la Byzance du VIII^e^ siècle. On y apprend ainsi que, si certaines analogies allaient de soi (ex : « couper la main » pour la mutilation appliquée au vol non sacrilège), considérer que l'ablation du nez pour les délits sexuels en lien avec le mariage n'était qu'une représentation de la castration masculine serait clairement insuffisant. Sa signification va en fait beaucoup plus loin. L'absence du nez marquait une peine que l'on ne pouvait cacher. Il s'agissait d'une « mutilation-spectacle », marque d'une négation de l'identité de la personne mutilée qui manifestait aux yeux de la communauté le crime qui avait été perpétré. En revanche, l'auteur bute quelque peu sur l'interprétation du lien entre mutilation du nez et délits sexuels.

En définitive, seules les communications de Claudine Leduc (p. 271-286) et Jean-Baptiste Bonnard (p. 287-305), qui étudient les rapports entre mythologie et

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

structure sociale, à travers la thématique de la mise à mort d'un fils ou d'une fille, trouvent un écho intéressant l'une par rapport à l'autre (d'où la présence d'un avant-propos commun de la part des deux auteurs). Celle de C. Leduc s'attache plus particulièrement à montrer que, dans plusieurs rituels athéniens datés du VI^e^ au IV^e^ siècle et qui ont pour mythe fondateur le meurtre d'une fille, le champ d'exercice était celui du sacrifice. Pour J.-B. Bonnard, celui du fils s'inscrivait nettement dans le domaine du pouvoir politique, souvent sous la forme de la remise en cause potentielle du pouvoir paternel par le fils à naître. Les deux auteurs montrent de manière complémentaire que ce dimorphisme mythologique trouve son explication dans l'asymétrie du pouvoir paternel en fonction du sexe de l'enfant. Le sacrifice symbolique des filles ne serait que la transposition sur le terrain des représentations du pouvoir absolu exercé par le père sur sa progéniture féminine, non mariée. En revanche, pour ce qui est des fils, ils n'appartenaient pas à leur père mais à la communauté. C'est sans doute la raison pour laquelle les mythes de pères meurtriers de leurs fils posent tous le problème de la transmission du pouvoir paternel. En revanche, les *realia* marquent un écart important de la norme à la représentation, à savoir que, si penser le meurtre des fils était courant, l'exposition des filles semble avoir été infiniment majoritaire, sans doute à cause du taux de mortalité masculine extrêmement élevé dans la classe d'âge des *neaniai*.

La troisième partie est consacrée aux rapports entre violence et justice. Éva Cantarella, dans un article de portée générale, défend la thèse de la « légalisation de la vengeance » et de la soumission de la violence privée à un contrôle public, en établissant un parallèle entre la Grèce et Rome. Elle insiste sur la violence même des rituels judiciaires, que ce soit la Dikè ou la *summa sacramenti*, et le découpage en morceaux... La vengeance est également évoquée par Évelyne Scheid, qui aborde les aspects psychologiques de la colère, après avoir proposé une mise au point historiographique. Michaël Gagarin (p. 365-376) tente de mettre en lumière les sentiments (et leur évolution) des Athéniens à travers l'étude des plaidoyers attiques.

Pierre Ellinger étudie plus particulièrement la loi sacrée de Sélinonte, datant du V^e^ siècle a.C., notamment la face A. Zeus seul peut poser des limites. Zeus Hikésios et ses autres épithètes sont au cœur de sa réflexion, entre analyse du mythe et des rituels religieux : « Du haut du mont Lycée, entre répression et apaisement, châtiment et clémence, Zeus domine les deux versants du traitement du crime » (p. 361). Enfin, Violaine Sebillote-Cuchet (« "Mourir pour la patrie" : la rhétorique patriotique et la violence de la guerre : l'exemple de l'*Iliade* », p. 377-394) se propose d'analyser le discours attaché à la mort héroïque et son lien avec la *pátre/patrìs*, autour de la figure d'Hector dans l'*Iliade*, en recourant aux acquis de l'anthropologie historique sur la « violence de guerre ».

C'est précisément aux rapports entre guerre et violence que s'intéresse plus particulièrement la dernière partie (la plus courte). Les trois communications envisagent deux aspects fondamentaux de la violence en tant de guerre : celles régissant les rapports internationaux (communications de S. Ager et d'A. Chanotis) et celles s'exerçant à l'intérieur des armées (J.-C. Couvenhes). La première (p. 413-429) s'attache plus particulièrement à déconstruire de manière convaincante l'idée d'un rôle pacificateur des dieux. En effet, contrairement à ce que l'on aurait pu croire, les dieux grecs n'ont jamais servi d'intermédiaires entre deux cités en guerre, ou de garants d'accords de paix internationaux. Bien au contraire, ils s'engageaient toujours d'un côté ou de l'autre, alors que, pour les Grecs, la neutralité était la condition *sine qua non* à l'activité d'un bon médiateur. J.-C. Couvenhes (p. 431-454) analyse, quant à lui, les formes de violence qui se sont produites à

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

l'intérieur même de l'armée entre les officiers et leurs soldats, l'auteur remettant en cause l'opposition historiographique traditionnelle entre, d'un côté, l'armée romaine savamment disciplinée et, de l'autre, l'armée grecque, fondamentalement marquée par l'anarchie et les actes de violence de la troupe envers les chefs. En réalité, ces derniers possédaient tous les pouvoirs nécessaires à l'exercice de leur autorité, y compris lorsque celle-ci nécessitait un recours à la violence. Enfin, la communication d'A. Chanotis (p. 455-464), qui s'intéresse aux occupations violentes de territoires, confirme des acquis de la recherche, l'ensemble consistant à dire que ces occupations revêtaient une forme de légitimité dans le monde grec et que le principe du droit de conquête ne fut jamais remis en question.

Ce recueil manifeste donc la diversité des supports, la richesse des approches, mais aussi le manque d'homogénéité et l'absence de fil directeur dans les recherches sur ce phénomène complexe qu'est la violence.

Cyril COURRIER, Hélène MÉNARD.

Dieu(x) et hommes. Histoire et iconographie des sociétés païennes et chrétiennes de l'Antiquité à nos jours (Mélanges en l'honneur de Françoise Thélamon), textes réunis par Sylvie Crogiez-Pétrequin, Rouen, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2005, 686 p.

Ce volume d'hommages à Françoise Thélamon, fondatrice (1979) et directrice (jusqu'en 1999) du Groupe de recherche d'histoire (GRHiS, Université de Rouen) spécialisé dans l'étude de la sociabilité, est aussi copieux que l'œuvre de l'honorée est abondante. Organisé en trois thèmes (« Christianisme et auteurs chrétiens », p. 31-275 ; « Sociabilités », p. 277-534 ; « Lecture des images », p. 535-675) qui renvoient aux centres d'intérêt de F. Thélamon, l'ouvrage s'ouvre sur sa biographie, brossée avec sympathie par P. Paumier (p. 11-30), et se clôt, comme il se doit, par la *tabula gratulatoria* (p. 677-682).

Il est difficile de dégager d'autres problématiques que celles annoncées, ce qui a l'intérêt d'une grande richesse et l'inconvénient d'un manque d'unité. Mais ce défaut n'est qu'apparent : certes, trois recueils d'articles coexistent dans ce fort volume, mais certaines communications renvoient à d'autres et croisent, comme dans la carrière de F. Thélamon, méthodes et problématiques en un réseau cohérent. Tout historien ou historien de l'art curieux y trouvera des exemples utiles, les antiquisants étant cependant avantagés : sur les 41 contributions, 27 portent sur les mondes grec, romain ou paléochrétien (contre 5 pour les XIX^e^ et XX^e^ siècles, par exemple).

La partie concernant les sources chrétiennes débute par un de ces articles complets (M.-Fr. Baslez, « L'autre Écriture », p. 33-47), qui s'interroge sur les sources littéraires disponibles aux premiers temps du christianisme et en trouve trace dans les images paléochrétiennes ; la conclusion (« ce sont toujours les mêmes références qui sont utilisées dans les livres comme dans l'art », p. 47) est éclairante. D'autres articles (B. Pouderon, p. 49-67 ; J.-M. Poinsotte, p. 69-77 ; P. Maraval, p. 127-133 ; A. Martin, p. 135-147 ; L. Pietri, p. 149-161 ; J.-P. Callu, p. 211-216) sont davantage techniques (établissement d'un texte, identification et datation de son auteur, problème de topographie historique, de genre littéraire...), mais certains ont une dimension plus anthropologique. Ainsi les pages de F. Prévot sur une

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

inscription de malédiction à Salone, Dalmatie (p. 79-99), dont elle propose correction et traduction, ou celles de N. Belayche (p. 101-112) concernant la pseudo-législation constantinienne contre l'Aphrodite d'Aphaca (l'A. argumente contre Eusèbe de Césarée). Pages 113-126, J. Bouffartigue analyse l'opposition intellectuelle existant entre Julien l'Apostat, pour qui la diversité du monde, des langues et des ethnies est un élément de perfection, et Cyrille d'Alexandrie, pour qui c'est une conséquence du péché originel. L'histoire des auteurs chrétiens est abordée par Y.-M. Duval (p. 163-185), qui replace l'œuvre de Rufin, bien connue de F. Thélamon, face à celle de Jérôme de Stridon lors de la querelle origéniste (393-397 après J.-C.). E. Soler (p. 187-210) s'intéresse à Syméon Stylite l'Ancien et à sa postérité, qui exigea des « remaniements des Vies syriaques dans la transmission des manuscrits » (p. 209). Enfin, J.-P. Leguay brosse (p. 217-244) une histoire suggestive du royaume suève de 409 à 585 après J.-C : cette synthèse sur le Portugal du haut Moyen Âge est précieuse. La biographie d'un « intellectuel catholique en province » – en l'occurrence, R.-G. Nobécourt (1897-1989) –, clôture cette partie sur le christianisme (L. Vadelorge, p. 259-275), car l'article de C. Vincent (p. 245-258), qui traite des confréries médiévales, aurait aussi bien pu être classé dans le second thème, « Sociabilités ».

Il y aurait côtoyé la contribution de J.-L. Roch, « Les métiers en procession » (p. 431-457), étude comparée des hiérarchies urbaines de l'Italie padane, de l'Angleterre et de certaines villes (Fribourg, Lille) au bas Moyen Âge. Ces processions professionnelles, très codifiées, permettent en outre à l'A. d'esquisser une histoire du théâtre et des *plays,* les tableaux vivants bibliques contribuant à fixer dans les cités cette hiérarchie de l'honneur toujours en mouvement mais dont le but était d' « unir en distinguant » – bref, d'affirmer les identités locales. D'autres histoires urbaines sont proposées : A.-M. Doucet utilise (p. 409-429), pour reconstituer les réseaux de la société pisane du XIII^e^ siècle, le testament de Gherardesca da Caprona ; M. Vénard (p. 459-476) suit les confréries de Rouen de 1435 à 1765 ; E. Saunier (p. 477-483) observe les bénédictins de Normandie devenir, entre 1774 et 1789, francs-maçons ; A. Becchia (p. 485-509) illustre les travaux du GRHiS sur Elbeuf et sa région, ici de 1791 à 1848, et retrace l'histoire politique et économique de la cité. Enfin, J.-Cl. Vimont (p. 519-534) suit l'évolution politique française de la monarchie de Juillet à la Seconde République par le biais de la législation pénitentiaire et de sa plus ou moins grande sévérité. L'exercice de style de Chr. Gaudin-Naslin sur la sociabilité (p. 511-518) permet une transition vers le second volet des études de sociabilité : l'Antiquité et ses rites sociaux, souvent basés sur le banquet.

On trouve ici les contributions de Fr. Ruzé (p. 279-293) sur les origines du *syssiton* de Sparte, qu'elle considère contraignant seulement à partir du V^e^ siècle avant J.-C. ; celle de P. Schmitt-Pantel (p. 295-307), relative aux déviations mythiques (Tantale, Phinée tourmenté par les Harpyes, Erysichthion le glouton devenu mendiant), permet de mieux comprendre les codes culturels grecs, codes dont les Romains héritèrent, comme en témoignent l'article d'A. Suspène (p. 355-368) qui analyse la *civilitas* modèle de Trajan chez Eutrope, ou encore celui de B. Cabouret sur la pratique (et la représentation) des « *xenia* ou cadeaux alimentaires dans l'Antiquité tardive » (p. 369-388). Les réalités matérielles sont évoquées par E. Deniaux (p. 345-353 sur les *munerarii* d'Albanie), mais d'autres sociabilités, plus difficiles, sont étudiées. Celle des femmes à l'époque hellénistique l'est à travers les inscriptions de Grèce centrale (N. Bernard, p. 309-319, met en lumière un droit de cité féminin, restreint mais réel), alors que le rôle des reines est illustré par deux cas : celui des monarchies macédoniennes (S. Le

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Bohec-Bouhet, p. 321-326), dont les souveraines étaient, comme leur époux, aptes à pratiquer l'*enteuxis* (obligation d'écouter toute requête), et celui de Sophonisbé la Carthaginoise, victime de Scipion en 201 avant J.-C. (Cl. Briand-Ponsart, p. 327-343). L'Antiquité tardive est enfin observée à travers les groupes aristocratiques constitués autour de Silvanus et de Stilicon (H. Harmory-Durofil, p. 389-396), tandis que l'institution, à Lyon au VI^e^ siècle, du *xenodochium* (« assistance publique ») par le roi Childebert I^er^ (B. Beaujard, p. 397-407) permet de rejoindre l'époque médiévale et ses corporations.

La dernière partie est consacrée aux images. F. Boudin (p. 537-568) examine le corpus des monstres dans l'iconographie des vases grecs (et étrusques, ce qui n'est pas la même chose) en s'efforçant de mettre ces représentations en relation avec le vocabulaire grec (« féroce », « bête qui mord », « animal aquatique », et « prodige envoyé par les dieux »). Le croisement est intéressant, et il en ressort que les imagiers (le terme d' « artistes », utilisé p. 557, paraît anachronique) n'étaient en rien limités par les traditions littéraires : l'invention des oiseaux à tête de phallus le démontre, entre autres.

La mise en série est sollicitée pour le « baiser burlesque » d'une lampe à huile romaine (M.-Chr. Budichovsky, p. 569-581), rapprochée de matériels alexandrins mais aussi de monnaies sévériennes : le contenu politique paraît cependant très allusif. Les vestiges de la fontaine romaine de la place de la Pucelle (Rouen) font l'objet d'une étude classique de E. Poirel (p. 583-593), tandis qu'un petit bronze du musée des Antiquités de Rouen est mis en relation par G. Sennequier (p. 595-602) avec le tableau d'Anicet Charles Gabriel, *La mort de Marc Antoine* (1789), conservé au musée des Beaux-Arts de la capitale normande : l'ensemble illustre les bons rapports que le GRHiS a su nouer avec le tissu culturel rouennais. Ultime étude iconographique consacrée à l'Antiquité, celle portant sur le style et la datation du bas-relief de la « Tyché de Salone » (N. Gauthier, p. 603-613).

Suivent des contributions diverses. La première (A.-M. Flambard-Héricher, p. 615-633) accompagne les « enduits peints médiévaux extérieurs du château Ganne (Calvados) » depuis leur découverte en fouille jusqu'à leur reconstitution et leur attribution à la chapelle du château, mentionnée en 1167. Puis L. Scordia (p. 635-640) analyse une miniature du XV^e^ siècle, scène pastorale mais aussi conseil au futur Charles VII de ne point abuser des impôts... P. Ragon (p. 641-657) évoque le scandale provoqué en Europe, en 1772, par une gravure injurieuse envers le roi d'Espagne, mais l'A. démontre surtout l'existence d'un véritable « marché de l'image » qui inondait l'Europe mais aussi le Nouveau Monde. Enfin, O. Levy-Dumoulin (p. 659-675) s'intéresse au « réalisme » des actualités cinématographiques du IV^e^ Reich : réalité illusoire, puisque, pour les quarante minutes d'actualité hebdomadaire montrées dans les cinémas allemands pendant la guerre, le personnel des *DW* disposait de 12 à 18 heures de matériel. Il y avait donc, forcément, montage. Ces réflexions sont toujours pertinentes, à l'ère d'Internet et des sites de « vidéos amateurs ».

La diversité des sujets décrits ci-dessus reflète l'étendue des travaux du GRHiS et de Françoise Thélamon. Je m'associerai à l'hommage en disant qu'ils sont, tous deux, des modèles pour le Centre de recherches historiques sur les sociétés méditerranéennes (CRHiSM) fondé par Aline Rousselle en 1995, auquel j'appartiens.

Martin GALINIER.

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Emmanuel Soler, *Le sacré et le salut à Antioche au IVe siècle apr. J.-C. Pratiques festives et comportements religieux dans le processus de christianisation de la cité*, Beyrouth, Institut français du Proche-Orient, (BAH, 176), 2006, 292 p. dont 16 planches.

L'ouvrage ici recensé, issu d'une thèse soutenue en 1999, est consacré à l'histoire religieuse d'Antioche de Syrie au IVe siècle apr. J.-C. Il recoupe en partie les travaux d'I. Sandwell (*Religious Interaction between Pagans and Christians in Antioch in the Late Fourth Century*, thèse soutenue à University College, Londres, en 2001) et de J. Hahn (*Gewalt und religiöser Konflikt. Studien zu den Auseinandersetzungen zwischen Christen, Heiden und Juden im Osten des römischen Reiches, von Konstantin bis Theodosius II*, Berlin, 2004, avec un développement nourri sur Antioche, p. 121-189). L'originalité du projet d'E. Soler réside dans son choix de prendre comme objet central de sa réflexion les pratiques festives et les comportements. Après une brève présentation de la topographie et du calendrier festif d'Antioche au IVe siècle, l'ouvrage s'organise en trois parties. La première est consacrée aux diverses formes du paganisme. L'A. en étudie les lieux de culte et les fêtes. Les fêtes de liesse constituent un élément essentiel de l'identité d'Antioche et sont célébrées par l'ensemble de la population, chrétiens et païens confondus. Ce succès contraste avec la désaffection des Antiochéens pour le culte sacrificiel, qui est un des éléments d'explication de l'échec de l'empereur Julien à Antioche, malgré l'existence de groupes néoplatoniciens dont les membres partagent la sensibilité religieuse de l'empereur apostat, fort éloignée en revanche de celle des masses antiochéennes, dont la religiosité, dépassant le clivage opposant païens et chrétiens, « renvoie plus ou moins ouvertement à l'image de Dionysos » (p. 77). La deuxième partie, consacrée au judaïsme et aux pratiques judaïsantes, est fondée essentiellement sur les huit homélies *Contre les Juifs* de Jean Chrysostome (386-387). L'A. met en évidence le prestige des fêtes et des rites du judaïsme et plus généralement la perméabilité des divers groupes religieux à Antioche à la fin du IVe siècle, et souligne l'extrême confusion qui règne autour des fêtes de la Pâque, en raison notamment de l'existence à Antioche d'un groupe de Protopaschites célébrant la Pâque chrétienne au moment de la Pâque juive. L'antijudaïsme de Chrysostome signale précisément, dans ce contexte, la position de relative faiblesse de l'Église chrétienne, elle-même divisée. La troisième partie est consacrée à l'étude des conditions et des moyens de la christianisation de la cité, à peine achevée à la fin du IVe siècle. Après avoir présenté la complexe histoire du christianisme antiochéen, de la déposition de l'évêque nicéen Eustathe en 327 jusqu'à la reprise en main des chrétiens d'Antioche par le clergé « mélécien » dont fait partie Jean Chrysostome, l'A. montre que dans cette reprise en main la liturgie et les rites festifs sont à la fois des exutoires et des moyens de contrôle de l'exubérance des Antiochéens. Il s'attache tout particulièrement au culte des martyrs. Un ultime chapitre est consacré aux relations entre les habitants d'Antioche et les moines vivant aux environs immédiats de la ville, et à l'épisode de l'émeute des statues (janvier 387), qui constitue une étape significative dans l'instauration d'un ordre chrétien sur la ville.

L'ouvrage est agréable à lire, son organisation d'ensemble est d'une grande clarté, sa réalisation matérielle très soignée. Pourtant, il laisse au lecteur un sentiment d'insatisfaction. La façon dont est abordé le fait religieux suscite la perplexité. Le « sentiment et la perception du sacré » et l' « aspiration au salut » sont-ils vraiment « les fondements de la conscience religieuse » ? (p. 3, cf. p. 118). Toutes les religions ne sont pas des religions de salut et, dans la mesure où la défi-

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

nition respective du sacré et du profane varie en fonction des courants religieux, il semble imprudent de partir d'une conception *a priori* du sacré pour étudier les interactions entre ces courants. De fait, l'étude d'E. Soler met en évidence une multiplicité de pratiques festives qui doivent correspondre à des formes différenciées de sacralité. Le recours à la notion d'une « identité ethnique et culturelle commune » pour expliquer l'attrait exercé par les fêtes juives sur l'ensemble des Antiochéens (p. 119) déçoit d'autant plus que l'A. lui-même, en d'autres passages (p. 115, p. 128), souligne la complexité des modalités de définition des identités religieuses. Tout se passe comme si l'A. n'avait pas su se doter d'un outillage conceptuel en adéquation avec son objet et avec la finesse de ses propres analyses. Le « dionysisme » est d'après l'A. au cœur de l'identité religieuse d'Antioche, mais la définition qu'il en donne est bien vague (cf. p. 174). Les sociétés secrètes pythagoriciennes et néoplatoniciennes dont il tente de démontrer l'existence pourraient tout aussi bien être décrites comme de simples réseaux informels (p. 65-75). De plus, l'A. n'a pas fait l'effort de replacer les résultats de son enquête dans le contexte de l'évolution religieuse et culturelle du monde romain au début de l'Antiquité tardive, et a ainsi renoncé à se donner les moyens de distinguer, dans l'histoire des pratiques religieuses des Antiochéens, d'une part les traits illustrant des tendances également représentées en d'autres lieux, d'autre part les éventuelles singularités. La désaffection à l'égard du culte sacrificiel n'est pas une spécificité antiochéenne, mais un phénomène qui s'observe dans l'ensemble de l'Empire. De même, aux efforts de Jean Chrysostome pour discipliner les Antiochéens feront écho quelques années plus tard ceux d'Augustin à Hippone et Carthage pour faire cesser les ripailles au cimetière, détourner les chrétiens de danser à l'église, ou les y retenir les jours de spectacle. Les pratiques festives exubérantes des Antiochéens peuvent donc relever de tendances largement diffusées dans le monde romain.

Le sentiment d'insatisfaction du lecteur provient aussi des frustrations auxquelles le soumet l'A. Ce dernier semble s'être arrêté à mi-chemin dans une réflexion sur la visibilité des cultes dans l'espace urbain et sur le rôle de cette visibilité dans la définition des identités religieuses. La troisième partie de l'ouvrage est intitulée « Des *martyria* et des lieux d'intercession aux rues à portiques : l'emprise nicéenne et mélécienne et la "mise au pas" d'Antioche à l'époque de Jean Chrysostome » et l'A. écrit : « C'est dans la cité, dans ses murs, sur ses places publiques et le long des rues à portiques que s'est jouée la partie » [gagnée par le clergé mélécien] (p. 215). On attend donc une étude précise et argumentée, fondée sur une relecture critique des sources et de la documentation archéologique, de la topographie religieuse et festive d'Antioche. Or l'A. s'est cru dispensé de cette recherche. Ainsi le conflit qui opposa les Méléciens aux Ariens pour la possession des églises de la ville n'est-il mentionné que de façon allusive (p. 145). La présentation des temples païens et de leur destinée au cours du IV^e^ siècle (p. 13-21), comme l'inventaire des *martyria* (p. 201-207), sont fondés non sur les sources, mais sur la littérature secondaire. C'est que l'A. a choisi de limiter ses investigations personnelles à un groupe défini de textes, dont il présente les auteurs en introduction (Libanios, Julien, Jean Chrysostome, Théodoret). De plus, la chronologie couverte par les textes pris en compte ne correspond pas à l'ensemble du IV^e^ siècle mais à une génération à peine, du séjour de Julien à Antioche (362-363) à l'émeute des statues (387). Les événements antérieurs ne sont étudiés que dans la mesure où ils sont évoqués dans le corpus de référence, ce qui fragilise sur bien des points la synthèse proposée. Dans ces conditions, on se prend à regretter que l'A. n'ait pas, renonçant à cette synthèse à l'échelle du siècle, construit son objet de recherche en fonction de ses sources et choisi, puisque ces dernières le lui permettaient, de se

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

livrer à une analyse fine, à l'échelle d'une génération, des processus de construction des identités religieuses et du rôle des pratiques et de la mémoire dans ces processus. Il y avait là matière à un beau livre, qui reste à écrire.

Tel qu'il a été écrit, le premier livre d'E. Soler est cependant loin d'être sans mérites. Il illustre, à partir du cas antiochéen, la complexité de l'histoire religieuse et culturelle du IVe siècle et surtout fait la preuve par l'exemple qu'il est à la fois possible et fécond d'étudier de concert des sources trop souvent considérées comme relevant de spécialités distinctes (histoire du christianisme ancien pour Théodoret et Chrysostome, histoire de la rhétorique ou des institutions pour Libanios, histoire politique pour Julien). C'est dans cet effort de dépassement des clivages traditionnels que réside l'apport essentiel de l'ouvrage, qui constitue une contribution importante au renouveau des études antiochéennes, non pas tant par la synthèse qu'il propose que par les interrogations et les recherches qu'il ne manquera pas de susciter.

Catherine SALIOU.

Michèle Gaillard, *D'une réforme à l'autre (816-934) : les communautés religieuses en Lorraine à l'époque carolingienne,* Paris, Publications de la Sorbonne, 2006, 476 p.

Michèle Gaillard publie une partie des travaux présentés en 2001 pour son « Habilitation à diriger des recherches ». C'est une véritable thèse qui se propose de réétudier une période qualifiée trop vite de décadente, entre l'impulsion réformatrice des conciles d'Aix-la-Chapelle de 816-817 et le renouveau de la règle de saint Benoît à Gorze, Toul et Trèves à partir de 934. La disparition de Benoît d'Aniane et les difficultés du règne de Louis le Pieux ont-elles condamné au déclin, dès les années 820-830, les établissements monastiques ? Ce sont tout de même eux qui ont formé les acteurs du renouveau de la première moitié du Xe siècle. Ceux-ci n'ont-ils pas forcé les traits noirs pour mieux valoriser le redressement accompli ? M. G. applique ces interrogations à l'espace lotharingien durant une période difficile. Les sources sont peu nombreuses, souvent interpolées, forgées, falsifiées ; il fallait commencer par les reprendre méthodiquement. Disons tout de suite que l'un des apports de ce travail est le réexamen du *Liber Memorialis* de Remiremont, témoin unique de la vie d'une communauté de femmes dans la Lorraine du IXe siècle. Une nouvelle datation convaincante (860-862 et non 820-821) apporte une première pierre à l'édifice en montrant alors la vitalité spirituelle et temporelle de l'abbaye. Le tableau de la topographie religieuse des diocèses de Metz, Toul et Verdun permet de formuler également de nouvelles hypothèses (pour Saint-Mihiel, les établissements messins...) et d'étudier, cartes à l'appui, la constitution des patrimoines. Revenir aux sources, c'est aussi reprendre l'analyse des textes fondateurs de 816-817. M. G. insiste sur la constitution d'un véritable ordre des chanoines, qui n'est pas une voie secondaire pour ceux qui ne seraient pas capables de suivre la règle de saint Benoît ; ils doivent égaler les moines en vertu. Pour ceux-ci, les nouvelles observances sont plus austères dans le domaine alimentaire, pas dans le vestimentaire. Les chanoinesses reçoivent, quant à elles, une règle *a minima* à l'usage des filles de bonne famille casées dans un cloître. D'utiles tableaux comparatifs sur la liturgie, la discipline et la vie quotidienne permettent d'y voir clair au départ. Il n'est évidemment pas facile de connaître la réalité

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

des pratiques. Saint-Mihiel par exemple est fidèle à l'observance jusqu'au milieu du IXe siècle, avec des abbés élus. Moyenmoutier connaît des conflits internes à cause de l'austérité imposée par un abbé trop présent et exigeant, ce qui permet de nuancer : l'abbé régulier n'est pas toujours capable de bien s'entendre avec ses moines, l'intervention du roi ou de l'évêque n'a pas que des aspects négatifs, comme on le voit à Toul. Les effectifs ne chutent pas, avec sans doute 70 moines à Gorze, peut-être 84 moniales à Remiremont pour assurer la *laus perennis,* le reste se situant dans une moyenne de 25 à 35, sans qu'il y ait signe de déclin, de scandale ou d'assoupissement. Il conviendrait mieux de considérer la réforme monastique comme une rénovation plutôt que comme une remise en route. Pendant la période étudiée, abbayes et chapitres reçoivent des donations, obtiennent des restitutions de biens spoliés et recrutent. Ce qui change évidemment, avec l'affaiblissement du pouvoir carolingien, c'est la place que prennent ces établissements dans les enjeux du contrôle social. Laïcs et évêques ont besoin de leurs immenses réserves foncières pour s'attacher des fidèles, tout en sachant faire des dons substantiels en échange de prières et de sépultures. Les rois aussi, dans un horizon politique qui se rétrécit et lie la protection au droit du gîte. M. G. établit une chronologie des événements, montre la rupture du règne de Lothaire II avec les premières mentions d'abbatiats laïques, les ambitions aristocratiques, des Bosonides en particulier. À la mort du souverain, la situation politique de la Lorraine rend complexes et instables les relations entre ses successeurs, l'aristocratie et les évêques qui en sont de plus en plus souvent issus, tout comme une bonne part des moines et chanoines. Les communautés religieuses ne sont pas forcément perdantes, avec la mise en place d'avoueries et par l'intermédiaire des puissants un meilleur contrôle des précaires concédées à des vassaux, car, si l'abbatiat laïque n'est pas condamné, il n'en est pas de même des aliénations. Au bout du compte, la rupture est moindre qu'on ne pourrait le croire et la réforme des années 933-934 résulte des intérêts croisés des évêques, du roi, de l'aristocratie et des communautés. En réformant Gorze, Adalbéron Ier affirme le contrôle de l'évêque de Metz sur l'abbaye ; les rois saxons reprennent à leur compte la politique traditionnelle de protection des biens des monastères ; l'aristocratie peut se donner le beau rôle en favorisant le mouvement tout en continuant à contrôler de grands biens par avoueries interposées ; les communautés préservent leur patrimoine dont elles obtiennent confirmation et le renouveau religieux stimule le recrutement et les donations, dans la fidélité à leur fonction de prière, d'intercession et de mémoire. C'est le passage au *Reichskirchensystem* fondé sur un équilibre subtil entre les intérêts des évêques et la protection des réguliers. M. G. complète cette réflexion sur la réforme monastique par la présentation des pièces de son dossier, les regestes des actes diplomatiques de 816 à 934 (émanant des rois, des évêques, des communautés et des personnes privées) ; elle confronte sources narratives et sources diplomatiques du chartrier de Toul et termine par des tableaux généalogiques, offrant ainsi une utile contribution à l'histoire lorraine, dans une problématique élargie à l'Église du IXe siècle.

Patrick Demouy.

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Thomas Gergen, *Pratique juridique de la paix et trêve de Dieu à partir du concile de Charroux (989-1250) / Juristische Praxis der Pax und Treuga Dei ausgehend vom Konzil von Charroux (989-1250)*, Francfort, Peter Lang, (*Rechtshistorische Reihe,* 285), 2004, 264 p.

Le sujet abordé, celui des institutions de paix, a eu la faveur de nombreux historiens depuis la seconde moitié du XIX^e^ siècle. Le projet de l'A., qui se veut novateur, est d'analyser les différents conciles de paix afin de démontrer qu'ils entraînent la confirmation de règles juridiques antérieures et une harmonisation du droit pénal ; il est aussi de mesurer l'influence du mouvement de paix comme source juridique. Après un court bilan historiographique placé dans l'introduction, l'A. construit son étude en deux temps. La première partie est consacrée à la « notion d'harmonisation du droit » et au concile de Charroux de 989. Selon l'A., les canons du concile de Charroux de 989 s'inscrivent dans une tradition normative, celle issue non seulement des conciles mérovingiens et carolingiens, qui prévoyaient des peines contre ceux qui s'attaquaient aux églises, aux pauvres et aux clercs, mais aussi celle inscrite dans les pénitentiels et les capitulaires où la défense de la paix incombait aux comtes et aux évêques. En raison de leur diffusion en de nombreux diocèses et de leur reprise par les conciles de paix ultérieurs, les canons de Charroux (989) contribueraient alors à « l'unification des châtiments et des peines » et à « l'élaboration d'un droit nouveau de nature pénale ». Leur répétition à l'occasion des offices, des pactes de paix, lors de la prestation des serments qui engageaient les auteurs à respecter les règles juridiques du mouvement de paix, aboutissait à la confirmation de ce droit « nouveau ». En outre, l'action des évêques aurait été déterminante ; usant à la fois des images et de la parole pour diffuser les idées de paix dans leurs diocèses, ils auraient accéléré le processus de territorialisation du droit que le système féodal favorisait. Ils auraient aussi incité à la purification de la société et auraient donné au mouvement de paix une dimension pénitentielle. Les canons des conciles de paix auraient ainsi constitué une étape entre la législation carolingienne et le droit coutumier. Dans la seconde partie, à la suite d'Elmar Walde, l'A. s'attache à examiner la portée juridique de la paix de Dieu jusqu'à la rédaction des coutumes. À partir de cas concrets, il s'agit de montrer que les canons des conciles de paix et de trêve de Dieu ont influencé certaines actions judiciaires et la rédaction d'actes de la pratique. Les premiers dossiers explorés réunissent des sources qui font référence de manière explicite aux institutions de paix – les seconds, de façon implicite. Dans le premier groupe, est d'abord étudiée l'immunité des lieux sacrés et des zones protégées (*atrium, sacraria* catalanes), qui constitue pour l'A. « un cas de mise en pratique de la paix ». Puis est examinée la réception des idées des conciles de paix dans les coutumiers territoriaux, notamment dans le *Miroir des Saxons* (1226) et dans les *Usages de Barcelone* qui furent précédés par des écrits témoignant du passage des canons des conciles de paix dans le droit promulgué par les comtes ; le droit canonique savant, en usage partout, expliquerait le maintien de la distinction entre paix et trêve de Dieu dans le droit coutumier. Enfin sont analysés quelques exemples de violation de la paix dans le diocèse d'Arras, afin de démontrer que Lambert, évêque d'Arras (1093-1115), aurait mis en pratique les canons de paix lors de procédures judiciaires concernant des pèlerins, le vol de vin ou la violation d'un atrium ; d'autres cas, empruntés à des sources méridionales et germaniques, sont rapidement exploités. Pour terminer, les *convenientiae* retiennent l'attention de l'A. qui reconnaît toutefois que la référence aux conciles de paix n'est pas toujours explicite. Dans un second

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

moment, une place particulière est réservée à quelques dossiers documentaires issus de l'abbaye de Charroux pour mesurer l'influence des conciles de paix dans la résolution des conflits. Trois cas sont présentés : il s'agit de restitutions de biens usurpés par des laïcs au XI^e^ siècle et au tout début du XII^e^ siècle. L'A. veut montrer à toute force que, dans les régions où des conciles de paix eurent lieu, la pratique judiciaire consignée dans les chartes fut influencée par les canons de paix, qui constituent « la source la plus probable pour le règlement du conflit » ; le rôle des évêques pacificateurs dans les plaids aurait été décisif. L'analyse du lexique et des formules usitées dans les textes, effectuée à des fins comparatives, n'est pas toujours concluante et la démonstration de l'A. semble d'autant plus faible que sont aussi reconnues l'influence de la législation antérieure et l'absence de référence explicite aux conciles de paix ; l'incertitude demeure.

Ce travail, nourri de notes bibliographiques nombreuses et riche de citations abondantes, est en revanche pauvre en cartes (une seule) et ne propose pas toujours en annexe les textes analysés. Il fourmille par ailleurs de fautes d'orthographe et de syntaxe qui gênent souvent la compréhension du texte ; il n'est pas exempt de répétitions. Les développements sur les évêques, l'excommunication, la pénitence, la personnalité des lois, les *convenientiae*..., empruntés parfois mot pour mot à d'autres auteurs, ce qui est à déplorer, ne semblent pas toujours nécessaires dans le cadre d'une telle étude. L'adhésion sans nuance à la thèse de la mutation féodale surprend également et ne sert guère le propos (p. 115). L'ignorance du droit d'asile antique, l'opposition peu fondée entre l'oralité et l'écrit (p. 35, 83, 191) étonnent aussi. En conséquence, le mérite de ce travail est surtout d'avoir replacé l'étude des conciles de paix dans la longue durée, des conciles mérovingiens et carolingiens jusqu'à la définition du droit coutumier dès la fin du XII^e^ siècle et plus encore au XIII^e^ siècle.

Chantal SENSÉBY.

Claire Giordanengo, *Le registre de Lambert évêque d'Arras (1093-1115)*, Paris, CNRS (« Sources d'histoire médiévale publiées par l'IRHT », 34), 2007, 555 p.

Après les travaux de Lotte Kéry et de Benoît-Michel Tock sur la création du diocèse d'Arras et la chancellerie épiscopale, l'édition du *Codex Lamberti* proposée par Claire Giordanengo semblerait au premier abord d'un intérêt limité. Or c'est loin d'être le cas. Après une introduction critique substantielle (64 p.) et une bibliographie bien référencée (13 p.), elle livre non seulement le texte du registre de l'évêque Lambert en prenant appui sur deux copies du XVII^e^ siècle (BM Arras 1051 et 1062) établies d'après un modèle commun, mais aussi et surtout elle en fait la traduction. Son appareil critique est des plus complets. Se succèdent en fin d'ouvrage une table énumérant les textes du registre (p. 513-519), une liste exhaustive des correspondants de Lambert (p. 521-524), les concordances avec les éditions précédentes de Lotte Kéry, de Benoît-Michel Tock et de la *Patrologie latine* (p. 525-526), et enfin des index (p. 527-554) bien différenciés entre personnes, lieux, mots importants et citations bibliques, rendant très aisée la consultation de l'édition.

Le *Codex Lamberti*, constitué progressivement entre 1093 et 1115 sous l'épiscopat de Lambert de Guînes, contient deux parties : la première se divise en six sections *(Gesta, Concilia, Absolutio, Philippi I, Privilegia, Jura)* ; la seconde consigne la

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

correspondance de l'évêque (132 *Epistolae*). Ce dossier a été composé après le rétablissement du diocèse d'Arras, détaché en 1094 du diocèse de Cambrai avec l'accord d'Urbain II. Il a pour but de légitimer cette restauration et de rassembler les premières pièces d'archives, dont quelques chartes délivrées par l'évêque Lambert lui-même (*Privilegia,* 73-86, p. 248-287). Il fallait prouver que l'élection de Lambert était conforme aux prescriptions canoniques (*Gesta,* 1-43, p. 92-173). Le nouvel évêque eut en fait quelques difficultés à se faire consacrer par l'archevêque de Reims qui ne voulait pas heurter son suffragant de Cambrai lésé. L'affaire fut résolue lors du concile de Clermont de 1095, dont les décisions ont été insérées dans la compilation (*Concilia,* 44-53, p. 174-193). Cette dernière souligne les liens étroits de Lambert avec la société du début du XII^e^ siècle, insistant sur son excellente réputation auprès de ses contemporains, avec la volonté de montrer qu'il est digne d'exercer la charge épiscopale. Le registre met en valeur son entregent. Il est en relation constante avec 23 évêques ou archevêques, principalement ceux de la province ecclésiastique de Reims, même s'il côtoie des hommes célèbres comme Yves de Chartres ou Anselme de Cantorbéry. Les lettres épiscopales donnent l'image d'une communion d'esprit entre les prélats. Lambert correspond également avec les papes, d'abord Urbain II qui a soutenu son élection, puis Pascal II. Grâce au *codex*, se manifeste l'ampleur croissante des interventions pontificales lors d'élections épiscopales ou d'affaires disciplinaires aux dépens des prérogatives archiépiscopales. Les lettres et chartes rassemblées prouvent son souci des établissements ecclésiastiques, surtout ceux de son diocèse. Il apparaît comme un bon évêque grégorien, encourageant les fondations nouvelles, accordant de nombreux privilèges aux religieux et intervenant pour mettre un terme aux querelles opposant les communautés. Deux dossiers de ce type ont été réunis avec soin. Le premier concerne un litige opposant les chanoines de Tournai aux moines de Saint-Martin (*Querimonia,* 87 à 93, p. 288-301) ; le second met aux prises les moines de Saint-Vaast et les chanoines d'Arras (*Jura,* 94-103, p. 302-321). Enfin, Lambert a des liens avec le monde laïc, comme le prouvent les 26 lettres échangées avec des grands féodaux. Ce sont des lettres de remontrance ou des règlements de litiges, imprégnées de la vision cléricale de la société. Son intervention décisive dans l'affaire de l'absolution du roi Philippe I^er^ (*Absolutio* 65-72, p. 234-247) montre tout le poids moral d'un évêque réformateur, allié du pape.

Marlène HÉLIAS-BARON.

Adam J. Davies, *The Holy Bureaucrat. Eudes Rigaud and Religious Reform in Thirteenth-Century Normandy,* Ithaca-Londres, Cornell University Press, 2006, 268 p.

En des pages denses et claires, l'auteur cherche à résoudre l'énigme d'un franciscain arrivant à la tête d'un des plus importants diocèses de France en 1248, septième évêque mendiant sur un siège français (et non le sixième comme dans la liste établie par Jacques Paul, qui oublie l'évêque de Rodez, Vivian), mais le premier archevêque. Comment un homme marqué par l'humilité et la pauvreté volontaire assume-t-il les tâches d'un grand seigneur justicier, administrateur et gestionnaire de revenus très importants, placé par sa fonction même dans une situation éminente de prestige et de pouvoir ? A. Davies montre que la contradiction se dissout dans la personnalité et dans l'action de l'archevêque de Rouen par la mise en

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

œuvre d'une exigence spirituelle et d'une volonté de réforme qui plongent leurs racines dans l'expérience franciscaine elle-même ; qu'elle se dépasse dans une évolution sensible de l'Église du XIII^e^ siècle, où se mêlent l'influence de la réflexion universitaire, le dynamisme pastoral des mendiants et le développement de l'encadrement et de l'administration ecclésiastiques, à l'imitation de celle du roi. En compilant, à travers les pages du célèbre *Registre des visites,* toutes les décisions de Rigaud, pour les placer dans leur véritable perspective, il explique comment elles correspondent aux ressorts et aux acquis fondamentaux d'une personnalité formée dans le milieu franciscain de l'Université de Paris, puisqu'il appartient à la seconde génération des maîtres de cet ordre. La volonté de *correctio* du clergé séculier, par l'imposition d'un vêtement particulier, d'une résidence constante des curés, d'une vie plus ascétique, spécialement dans la chasteté malgré la forte tradition normande d'un clergé marié, s'est forgée dans la vie religieuse personnelle du prélat. Ce sont les mêmes exigences que le prédicateur développait devant les étudiants parisiens dans les années 1240 et qu'il contraint les moines et les curés de sa province à vivre, par l'amende ou la menace, rarement mise à exécution, de privation du bénéfice. L'attention de l'archevêque à l'apparence matérielle des objets du culte, à la qualité du chant sacré, à l'éclairage des bâtiments monastiques, naît de l'intuition d'un lien profond, bien dans la tradition du monde régulier, entre l'extériorité des conduites et l'intériorité d'une recherche consciente de la sainteté. À Paris, Eudes Rigaud a compris que le savoir donne à chacun la capacité de s'envisager autrement, et donc de se réformer, d'où sa volonté d'améliorer le niveau scolaire de ses prêtres, en examinant le savoir en grammaire latine de ceux qui vont recevoir un bénéfice. Les propositions proprement théologiques du commentateur des *Sentences,* à propos du libre-arbitre, des relations entre la grâce divine et le mérite de chacun, de l'ignorance qui atténue la culpabilité, informent la pratique quotidienne du visiteur. Négociant avec ses suffragants, arbitre de conflits et pacificateur jusque dans le rôle qu'il joue auprès du roi, l'archevêque s'efforce de maintenir la paix et l'harmonie d'une vraie fraternité.

L'auteur ne saurait cependant dissimuler combien la responsabilité assumée a pu transformer l'humble frère mineur. Dans sa vie quotidienne, Eudes diffère peu des autres évêques de son époque, alors que John Pecham, archevêque franciscain de Cantorbury, s'est efforcé de suivre la règle de son ordre pendant toute sa vie. Rigaud a nettement accru le temporel épiscopal, achetant des seigneuries, des biens fonds urbains, et même 44 rentes perpétuelles pour plus de 1 434 l. t. Certes, il s'agit des biens de son siège, et sa formation a sans doute contribué à une plus forte distinction entre ce dont il peut disposer personnellement et ce qu'il doit laisser à ses successeurs archevêques. Mais, à travers les rentes, n'exploite-t-il pas les besoins d'argent à court terme de certains pour se procurer des revenus dont les débiteurs ne pourront jamais se libérer ? Malgré la suggestion de A. Davies selon laquelle l'éthique franciscaine le pousse à rechercher la croissance des revenus de son temporel, cette politique toute seigneuriale paraît bien éloignée de l'*usus pauper* et du souci de la charité. De même, la contrainte de l'archevêque sur ses prêtres se situe dans la ligne des statuts synodaux du début du XIII^e^ siècle, qui n'a rien à voir avec l'engagement franciscain ; il ne trace pas pour eux un idéal de pauvreté et de conversion, et n'exige pas d'eux la pratique réelle d'une prédication qui n'était pas forcément hors de leur portée. Finalement, sans que l'auteur l'affirme ouvertement, Rigaud n'est-il pas davantage un universitaire qu'un frère mendiant ? Il faudrait alors savoir s'il n'est qu'un cas exceptionnel ou s'il ne représente pas la faiblesse d'une identité franciscaine que son succès même aurait amollie.

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Que l'archevêque ait fortement introduit l'écrit dans son action quotidienne, qu'il ait fait preuve dans ses visites de rigueur et de méthode, qu'il ait organisé la vicairie de Pontoise et su s'appuyer sur les archidiacres comme relais de son autorité, qu'il se soit entouré d'une *familia* efficace, d'où émerge le futur pape Martin IV (que l'auteur transforme malencontreusement en un franciscain né dans un château de Touraine alors que ce séculier appartient à une famille briarde de petits officiers, très proche de celle de Rigaud), justifie-t-il la qualification de « bureaucrate » ? L'expression touche à l'anachronisme. En effet, le pouvoir épiscopal continue de s'exercer à travers des relations personnelles marquées par l'oralité, une souplesse institutionnelle permet à Rigaud de déléguer pour quelques heures de larges pans de son autorité, le *Registre des visites* prouve l'inexistence de registres d'officialité, la *familia* reste un groupe de proches qui se déplacent avec leur maître et n'est pas encore une *curia* sédentarisée de notaires et d'officiers.

L'ouvrage d'A. Davies fait vivre chez Eudes Rigaud le théologien et le prédicateur, le réformateur, l'administrateur, le juge, le conseiller et l'ami du roi, qui négocie ses traités et l'accompagne dans sa dernière croisade. Par rapport à l'optique très juridique des travaux d'Andrieu-Guitrancourt entre les deux guerres, il bénéficie des perspectives complètement renouvelées par l'historiographie récente du « tournant pastoral », de la prédication et de l'organisation des ordres mendiants. Mais il ne constitue pas la synthèse attendue sur la vie et l'œuvre de cette personnalité exceptionnelle dont il reste à étudier précisément l'activité liturgique, la dévotion à l'égard de la Vierge notamment, les relations avec le chapitre cathédral ou l'entreprise de réorganisation territoriale des paroisses rouennaises, par exemple.

Vincent TABBAGH.

Philippe Racinet (dir.), *Archéologie et histoire d'un prieuré bénédictin en Beauce, Nottonville (Eure-et-Loir), X^e^-XVII^e^ siècle*, Paris, Publications du Comité des travaux historiques et scientifiques (« Archéologie et histoire de l'art », n° 21), 2006, 505 p.

C'est bien plus que l'histoire du prieuré de Nottonville entre le X^e^ et le XVII^e^ siècle qui nous est proposée dans ce puissant volume. En fait, les moines de Marmoutier n'apparaissent au lieu qu'en 1073 et ils n'en sont vraiment propriétaires qu'après 1225, mais l'établissement devient ensuite le centre de décision des possessions de l'abbaye tourangelle en terres chartrienne et dunoise : explicitement à partir de 1470, il est chef-lieu d'une châtellenie administrant un vaste domaine en partie inféodé, siège d'un tabellionnage influent et d'un bailliage qui impose sa justice d'appel sur 16 cours ordinaires. C'est alors entre 1460 et 1515 qu'il est doté des bâtiments qui marquent peu ou prou encore aujourd'hui le paysage : le fossé de 2 m de profondeur et de 7 m de large a été comblé, mais le mur d'enceinte à contreforts de 4 m de hauteur est toujours en place et le châtelet d'entrée à deux tours de flanquement, mâchicoulis et portes munis de dispositifs de pont-levis à flèche, s'élève toujours à 11 m de hauteur ; au centre de la cour, le grenier de 40 m de long sur 11 m de large et de 16 m de hauteur au faîtage présente encore sa charpente d'origine dont les bois soumis à l'analyse dendrochronologique ont été coupés au cours de l'automne-hiver 1480-1481. Le logis, constitué d'une *aula* toujours visible, flanquée d'un donjon aujourd'hui détruit, mais dont on sait qu'il

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

présentait encore au XVIII^e^ siècle un niveau enterré, un niveau aveugle et cinq étages habitables, est plus ancien mais il est alors transformé, pourvu notamment d'une aile en retour pour y installer cuisine au rez-de-chaussée, chambres à l'étage et faire ainsi de confortables appartements ; devant, une chapelle a aujourd'hui disparu ; plus loin, la grange et la métairie ont aussi été détruites mais le pigeonnier est bien conservé, de près de 10 m de diamètre sur 7 m de hauteur et muni de 1 406 boulins. Et en 1731, d'après le texte d'un « Procès-verbal de visite et de reconnaissance de l'état du château-manoir et métairie de Nottonville », l'ensemble est toujours en bon état de marche. En outre, antérieurement depuis le X^e^ siècle et parallèlement à l'occupation monastique entre 1073 et 1219, le site a mené une autre vie : celle d'un habitat fortifié dépendant de la vicomté de Chartres. La tour et l'*aula* remaniée au XV^e^ siècle sont sans doute édifiées et protégées par un fossé de 4 m de profondeur dans les décennies 1150-1160, sous Évrard IV, quand les vicomtes de Chartres conservent encore au lieu le droit de gîte qu'ils n'abandonneront qu'en 1219 et qu'ils figurent parmi les protagonistes des guerres féodales opposant les rois de France et d'Angleterre. Et ce château de pierre prend la place d'une plate-forme fossoyée, explorée sur 14 m de large et 24 m de long : elle devait porter des structures de bois occupées entre le X^e^ et le XI^e^ siècle, dont l'origine peut remonter au temps du comte Thibaut le Tricheur.

Ce site valait bien la longue et pluridisciplinaire enquête que Philippe Racinet y a piloté entre 1988 et 1995 ainsi que les années de gestation d'une publication réunissant les analyses de 18 chercheurs portant sur les documents écrits et cartographiques, sur les données géographiques, sur les résultats d'une prospection aérienne et terrestre développée sur 350 ha, sur les informations que l'étude du bâti subsistant et la fouille archéologique ont apportées quant à l'organisation générale du site et ses mutations, les techniques de construction et la culture matérielle des différents groupes résidents. L'ensemble comporte certains traits tout à fait remarquables : ainsi la découverte exceptionnelle d'une bulle de plomb datée de 1130 et frappée des attributs sigillographiques de l'abbaye de Josaphat au royaume de Jérusalem, ou bien le contenu des latrines du donjon, désaffectées au moment des réaménagements de la seconde moitié du XV^e^ siècle, qui a notamment donné les squelettes de 13 chats et de 2 chiens, de 7 lapins et de 61 coqs. Tous ces développements sont bien menés, appuyés sur une abondante documentation graphique généralement de qualité, manquant cependant ici et là de précisions utiles à la compréhension des situations décrites ou des hypothèses formulées. Surtout, la première partie visant à éclairer les « données contextuelles » pourra apparaître décevante. Aux lecteurs des publications d'histoire de l'environnement qui se sont additionnées depuis les réflexions sur « l'impossible tableau géographique » que publiait en 1975 Georges Bertrand en ouverture à l'*Histoire de la France rurale* dirigée par Georges Duby et Armand Wallon, l' « approche géographique » proposée ici paraîtra bien fade. Aux lecteurs attentifs des travaux conceptuels, méthodologiques et pratiques que Gérard Chouquer développe depuis les années 1990 sur l'analyse morpho-dynamique des parcellaires, appliqués notamment par Samuel Leturcq sur la commune de Lion-en-Beauce (*Les formes du paysage,* Paris, 1996, p. 174-181), les développements archéogéographiques fondés ici sur la toponymie et la carte archéologique paraîtront bien datés. Mais le cœur de l'ouvrage présente avec grand détail un riche et donc précieux dossier pour l'histoire de la seigneurie médiévale et moderne.

Patrice Beck.

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Mireille Mousnier, *L'abbaye cistercienne de Grandselve et sa place dans l'économie et la société méridionales (XII^e^-XIV^e^ siècle)*, Toulouse, CNRS-Université de Toulouse-Le Mirail, coll. « Méridiennes », 2006, 498 p., 20 cartes, 14 planches.

Il s'agit ici de l'édition révisée d'une thèse de III^e^ cycle portant sur l'une des principales abbayes cisterciennes du Sud-Ouest. Si le texte, présenté en 1982, n'a pas été repris, la préface de l'auteur revient sur les conditions de l'édition. Surtout, la bibliographie a été mise à jour pour tenir compte de l'avancée, à la fois des études cisterciennes et de celles portant sur l'occupation des sols et l'organisation de l'espace. On n'en sera guère surpris, le *corpus* de sources – 5 700 textes au total – repose principalement sur les cartulaires. Cinq sont conservés à la BNF. Rédigés vraisemblablement à la fin du XII^e^ siècle, ils portent essentiellement sur les possessions foncières de l'abbaye tandis que le cinquième, plus tardif (début XIV^e^ siècle), contient les exemptions de péages et privilèges divers. Un sixième cartulaire, disparu, n'existe plus que sous forme de copies réalisées au XVII^e^ siècle, soit environ 800 textes réunis en cinq gros volumes. Ce type de documentation, on le sait bien, concentre la lumière sur les aspects fonciers de la vie d'une abbaye tout en éclairant partiellement d'autres aspects. C'est donc l'angle d'attaque socio-économique, au sens large, et non l'approche religieuse, qui a été choisi par l'auteur. L'ouvrage se compose de quatre parties consacrées respectivement aux sources et à la méthodologie ; aux grands événements de la vie de l'abbaye et à la formation de son temporel ; au rôle joué par celle-ci dans l'occupation du sol ; à la production et à la commercialisation ; enfin, à son environnement social, c'est-à-dire aux éléments de la société gasconne éclairés par la documentation monastique. Car l'originalité de ce travail par rapport à d'autres études monastiques est, comme l'indique le sous-titre, qu'il est centré moins sur l'abbaye elle-même que sur ses interactions avec la société régionale dont elle est issue. La thèse soutenue est, en caricaturant un peu, que Grandselve est, par ses choix, une abbaye davantage gasconne que cistercienne ; une abbaye dont la vocation d'intermédiaire (religieux, politique, agricole, commercial) a été en partie déterminée par sa position de carrefour géographique.

Tout comme d'autres établissements nés dans l'ambiance grégorienne, Grandselve a été érémitique avant d'être cistercienne. C'est avant 1117, sur un emplacement donné par Philippa, femme de Guillaume X d'Aquitaine, à une quarantaine de kilomètres au nord-ouest de Toulouse, dans l'actuelle commune de Bouillac (Tarn-et-Garonne), que Géraud de Sales, également à l'origine de Cadouin, en Périgord, fonde la communauté de Grandselve. Si l'évêque de Toulouse Amiel, qui soutient la création, invite les ermites à suivre la règle de saint Benoît, « à la manière des Cisterciens », Grandselve reste indépendante les trente premières années de son existence, envoyant même des réformateurs à Fontfroide. C'est à la suite de la venue de saint Bernard, lors de sa tournée de prédication contre les hérétiques, durant l'été 1145, que l'abbé Bertrand fait don de son monastère à Cîteaux. Son successeur, Alexandre, est d'ailleurs un ancien moine blanc et un futur abbé de Cîteaux. L'essor de Grandselve semble bien être une des conséquences de l'affiliation, car, à partir des années 1155-1160, les donations affluent en provenance de toutes les catégories sociales ou presque. Dans la seconde partie du XII^e^ siècle, le nombre des religieux et le rayonnement de l'établissement sont suffisants pour que des abbayes filles puissent être créées en pays de Foix, Catalogne et Albigeois. L'un des tournants de l'histoire de l'abbaye est représenté par la croi-

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

sade contre les Albigeois, dirigée, rappelons-le, par l'abbé de Cîteaux Arnaud Amaury. Saccagée par les troupes du comte de Toulouse, Grandselve voit néanmoins son rayonnement et sa puissance renforcés par les changements politiques amenés par la croisade. L'abbé Élie Guérin est l'un des grands artisans des traités de Meaux et de Paris, qui attirent le Toulousain dans l'orbite capétienne. Il est aussi, vraisemblablement, le premier chancelier de cette fondation pontificale, outil du combat contre le catharisme, qu'est l'Université de Toulouse.

Le XIII^e^ siècle marque logiquement l'apogée de Grandselve. Dotée de reliques insignes qui en font un lieu de pèlerinage, dirigée par les prélats remarquables qui jouent leur rôle dans la vie politique et religieuse régionale, l'abbaye s'est fait une place de premier plan dans le paysage monastique du Sud-Ouest. L'acquisition du temporel se poursuit, à la fois dans un espace plus large (de Bordeaux au Roussillon) et selon des modalités différentes. Aux donations succèdent, selon un schéma classique mais peut-être aussi du fait de la crise de l'aristocratie méridionale, les achats, parfois à réméré, les échanges et les exemptions. Comme d'autres établissements tardivement affiliés à Cîteaux, Grandselve ne s'est jamais sentie concernée par les interdictions du Petit Exorde. Aussi possède-t-elle, dès avant 1130, églises et dîmes, mais aussi, plus tardivement il est vrai, cens, agriers (champarts) et droits de justice. Elle s'est donc précocement et sans complexe intégrée au système seigneurial. À son apogée, les possessions de l'abbaye sont évaluées par l'auteur à quelque 20 000 hectares sans que l'on sache très bien quelles parts y tiennent les réserves et les tenures. Ce qui est certain, en revanche, c'est que les espaces incultes y conservent jusqu'au bout une place importante. Tout cela est peu à peu remembré et organisé autour d'environ 25 granges, couvrant chacune de 200 à 2 800 ha. Là, convers, donats et tenanciers travaillent côte à côte dans des conditions que la documentation ne permet guère d'éclairer. Au cours du XIII^e^ siècle, les annexes urbaines et périurbaines prennent de l'importance. À Toulouse surtout, mais aussi Verdun-sur-Garonne, Montauban, voire Bordeaux, il s'agit de vignes, de maisons, d'entrepôts, de parts de moulins, voire de bancs de boucherie. À Toulouse, un hospice fondé au XII^e^ siècle est plus tard transformé en collège universitaire. Cette richesse – et la volonté d'en faire une exploitation rationnelle – suscite, ici comme ailleurs, des tensions entre les moines, l'aristocratie régionale, les communautés paysannes, mais aussi, et notamment sur des problèmes de droit de pâturage et d'usage forestiers, les autres abbayes cisterciennes ou les établissements prémontrés.

Mireille Mousnier est, avant tout, historienne de l'espace et du territoire. Rien d'étonnant à ce qu'elle s'attache à montrer à quel point Grandselve se trouve au cœur de l'entreprise de transformation paysagère et de bouleversement des structures foncières qui, dans cette partie du Sud-Ouest, marque les XII^e^-XIII^e^ siècles. Dans ce domaine, cependant, il est bien difficile de faire la part de ce qui relève de l'effort même des moines et de celui de leurs tenanciers. L'historiographie récente a largement remis en cause l'image du moine, et notamment du moine blanc, défricheur, tout en accordant aux monastères, comme aux autres seigneurs, un rôle important d'initiateur, voire d'entrepreneur de colonisation. À Grandselve également, les sources montrent moins de vrais défrichements monastiques que des baux à fiefs accordés à des tenanciers, souvent assortis de clauses de mises en culture ou encore, pour la fin du XIII^e^ siècle, de véritables opérations de lotissement opérés aux dépens des friches. De même, la forte implication de Grandselve dans le mouvement de création de bastides est-elle replacée dans le contexte régional de regroupement des populations, celui, bien connu, des sauvetés, castelnaux et bastides. Charles Higounet a, le premier, mis l'accent sur les traités de paréage prévoyant la transformation de granges cisterciennes en bastides, moyens pour les

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

moines de valoriser des portions périphériques de leurs domaines. Entre 1267 et 1325, Grandselve participe ainsi à une demi-douzaine de fondations, en association avec Alphonse de Poitiers puis avec le roi de France, fondations dont Beaumont-sur-Lomagne et Grenade sont les plus beaux exemples.

La variété des biens possédés par l'abbaye, tout comme le vaste espace sur lesquels ceux-ci sont répartis, lui permettent de miser sur la variété et la complémentarité des productions plutôt que sur la spécialisation. Ainsi l'élevage, dont l'importance apparaît en creux dans la documentation au travers des droits de pâture, des exemptions de péages, des rentes en sel et des conflits pastoraux, ne paraît avoir joué aucun rôle dominant face aux terres à blé, aux vignes et aux moulins. Autre grande spécialité cistercienne, la sidérurgie est, à l'exception des forges domestiques, totalement absente de la documentation et l'abbaye n'a joué aucun rôle dans la diffusion des nouvelles fonderies hydrauliques. Grandselve est donc une abbaye « généraliste ». Son positionnement à proximité de voies terrestres et fluviales importantes a favorisé la constitution d'un réseau interne, entre granges, dont la vocation première a certainement été l'autosuffisance de l'ensemble. Aussi l'abbaye possède-t-elle vraisemblablement sa propre flottille de bateaux. Au cours du XIII^e^ siècle, cependant, une logique commerciale se fait jour, portée à la fois par l'accroissement continu du capital et des surplus dégagés, mais aussi par la proximité de ces marchés de première importance que sont Toulouse et Bordeaux. Cette orientation appert surtout des exemptions de leudes, de péages et de droits d'exportation (la grande coutume sur le vin à Bordeaux), mais aussi la possession de droits portuaires, d'entrepôts et de chais (à Bordeaux). Le vin, le blé, le bétail sur pied et les produits de l'élevage sont les principaux produits vendus, tandis que convergent vers l'abbaye les matériaux de construction, le sel, le poisson salé. Enfin, comme beaucoup de ses homologues, Grandselve pratique le prêt, à une petite échelle, il est vrai, et sans doute autant pour des raisons sociales que proprement économiques.

Au total, l'ouvrage de Mireille Mousnier est une pierre supplémentaire dans l'édifice imposant des « études toulousaines » ; celle-ci constituant, depuis quelques années déjà, l'une des branches les plus dynamiques de l'historiographie médiévale française concernant le monde rural.

Fabrice MOUTHON.

Bernadette Barrière (†), *Limousin médiéval, le temps des créations. Occupation du sol, monde laïc, espace cistercien. Recueil d'articles,* Limoges, PULIM, 2006, 728 p., cartes et plans.

Le sous-titre porte en lui les trois thèmes de prédilection de l'archéologue et historienne du Limousin des X^e^-XIII^e^ siècles. Le contenu est un florilège de 32 titres sur les 140 de la bibliographie proposée. À l'origine, il y eut en 1962 le *Cartulaire d'Obazine,* diplôme universitaire publié en 1989. L'abbaye cistercienne du Bas-Limousin et son double féminin du Cayroux ont été les fils d'Ariane d'une enquête élargie à l'exploration des traces de l'implantation humaine médiévale, en grande partie afin d'animer l'équipe de jeunes chercheurs archéologues et historiens du CRHAM de l'Université de Limoges. Les trois voies menaient au même but.

La publication (deux cartes, les nombreuses illustrations et pièces justificatives conservées, des *indices*) s'ouvre sur les espaces. Contrairement à la légende, le

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Limousin était ouvert sur l'extérieur (1997) car lié à la politique aquitaine, et se situait à la limite des deux provinces ecclésiastiques de Bourges et Bordeaux souvent en conflit d'autorité. Il avait également besoin de produits extérieurs, entre autres de sel, de vin, et aussi de métaux pour ses précieuses orfèvreries (1995). Le réseau routier, finement analysé jusque dans ses dessertes locales grâce aux visites pastorales, outre l'axe Limoges-Brive-Cahors, fut apparemment influencé par les pèlerinages à Saint-Martial et Saint-Léonard-de-Noblat (1990). Ces derniers, auxquels s'ajoutent les dépendances grandmontaines et celles de Rocamadour, ouvraient vers l'Espagne et même le Portugal (2001). L'abbaye de Saint-Martial de Limoges fait par ailleurs l'objet de plusieurs textes, en tant que pôle d'un développement urbain caractéristique des villes à deux *castra* rivaux : cité épiscopale et vicomtale contre bourg monastique (1985 et 1987). La conquête de l'espace, c'est aussi l'expansion rurale : deux articles (2002 et 2003) ont repris la question du rôle incitatif des ordres canoniaux et monastiques ; ici la réponse est positive par l'intermédiaire de villages (gros hameaux) de défrichement ouverts aux marges d'immenses territoires paroissiaux (entre 6 000 et 10 000 ha) dont ils annexèrent parfois les franges pour devenir à leur tour une petite paroisse. Les exemples précis ne peuvent, dans l'état de la documentation, qu'être pris dans les patrimoines ecclésiastiques – Grandmontains, Ordres militaires et Cisterciens. Le rôle des religieux fut aussi important dans l'équipement des eaux. Un article inédit retrace, dans ce pays aux mille sources ou de « millevache », les modalités d'équipement des rivières grâce aux capacités financières et seigneuriales des religieux, surtout des Cisterciens, qui ont fait creuser étangs et dérivation, bâtir écluses et moulins en d' « innombrables réalisations ». Les fossés seigneuriaux, laïcs ou urbains, sont aussi des conquêtes aquatiques. Il semble que tout ait été assez bien conçu pour que le gros œuvre ait pu être remis en état après la guerre de Cent ans. À la géographie monastique s'ajoute, sans toujours coïncider, celle des pouvoirs locaux. Ils se marquent dans le paysage par des fortifications. En 1984 et 1987, l'A. avait publié les premiers résultats d'enquêtes systématiques en Combraille et Haute-Marche ; elle appelait à la grande prudence et à la nécessaire comparaison hors de l'espace considéré avant de pouvoir conclure. Il semble que le donjon rectangulaire défensif et résidentiel n'ait pas toujours été à l'origine des plates-formes fossoyées ovalaires ou rectangulaires des périodes ultérieures.

Une seconde partie, plus courte, regroupe sept articles, dont certains liés à des thèmes de recherche extérieurs auxquels B. Barrière a participé. Elle avait été active dans la publication pionnière des Historiens du Limousin sur les prénoms (*Léonard, Marie, Jean et les autres,* Paris, CNRS, 1984). Au sein de la grande enquête sur la « Genèse de l'anthroponymie moderne » de Monique Bourin, elle a donc traité de l'anthroponymie générale limousine (1987), de celle des hérédités et des lignages (1989), et de l'exemple onomastique et fort aristocratique des vicomtes, les Comborn (1995). D'autres maisons ont fait l'objet de conférences ou de communications : les comtes carolingiens (2000), les successions des Lastours (1988), celle du comté de la Marche, des Bosonides aux Lusignan (1996). L'aristocratie, c'est parfois la violence (1998) : les sobriquets éloquents de Taillefer, de Tranchelion ou encore d'Archambaud le boucher (un Comborn), et les récits des chroniqueurs évoquent à l'envi les guerres privées, les morts cruelles, voire les empoisonnements sournois ; à ces désordres répondent la recherche du pardon et les pactes publics. On peut s'attarder sur un mythe proprement local : l'anneau de sainte Valérie orne, dans une relation par Geoffroi de Vigeois de l'entrée en 1171 à Limoges, la main du jeune Richard comme duc d'Aquitaine. Quel sens donner à l'apparition de cet objet censé provenir de la « reine des Gaules », fille de Léocadius premier

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

duc d'Aquitaine, vierge et protomartyre ? Celui d'une initiative avortée de donner à la capitale limousine une place privilégiée dans le couronnement des ducs aquitains (1999) ?

Enfin, mais de fait sous-tendant largement tout ce recueil, viennent les Cisterciens. Obazine, l'abbaye bien-aimée, et sa communauté sœur et dépendante du Coyroux, implantées par saint Étienne vers 1130, sont devenues cisterciennes en 1147, non sans résistances et transactions. Leur histoire et l'établissement de leurs sites et de leurs domaines sont présentés comme modèle presque type (s'il existe...) par trois contributions de 1988, 1996 et 1998. Les comparaisons ont été élargies aux Cisterciens du Sud-Ouest (1981), voire de la France tout entière (1994 et 1996). Obazine, située au-dessus de la vallée de la Corrèze entre Tulle et Brive à l'interfluve d'un torrent, élève encore partiellement sa belle église et quelques bâtiments. Un état des lieux de 1672 a permis d'en retracer le plan (1976) à un moment où l'abbé commendataire la négligeait et que des réparations s'avéraient nécessaires. L'église avait une nef de neuf travées (trois demeurent aujourd'hui), un cloître appuyé au nord et non voûté entouré sur les quatre côtés (un seul actuellement) de bâtiments à un étage (réétudiés dans un article de 1996). On ne sait trop comment la maison abbatiale était reliée à ce carré idéal. Les mauvaises conditions de terrain à Obazine (pente, sécheresse) et au Coyroux (pente, trop d'eau et éboulements en un lieu « par nature inconstructible ») furent compensées avec succès pour les hommes qui furent installés en toute sécurité, mais pas pour les moniales qui vécurent dans la précarité (1990 et 1992, ici en anglais). Les moines ont parfois, en effet, surmonté avec talent les inconvénients (long canal d'une technique exceptionnelle, fontaines, viviers, moulins). Le domaine et les granges de l'abbaye avaient fait l'objet de la première publication de B. Barrière (1964) à partir du *Cartulaire* : 22 granges généralement céréalières et pastorales ; quelques-unes étaient plus originales et apportaient en Bas-Limousin le vin du Quercy, les bois et châtaignes des montagnes assez proches et le sel d'Oléron. Le mode de faire-valoir, banal, passe de la directe aux arrentements et la seule vraie originalité est peut-être l'échec d'une bastide en paréage avec Philippe VI, le Mont-Sainte-Marie, entre Martel et la Dordogne, en 1332. Le rayonnement de l'abbaye, mère de cinq filles, peut se lire avec le tombeau d'Étienne de Vielzot (ou d'Obazine), le fondateur du double monastère (1997). Il mourut à Bonnaigue, près d'Ussel, le 8 mars 1159, et son corps fut rapporté à Obazine. S'il fut de suite proclamé saint par la *vox publica*, ses reliques ne reçurent un monument digne de lui qu'au XIII^e^ siècle finissant. Ce chef-d'œuvre de sculpteurs d'Île-de-France présente le corps de l'ascète gisant dans une châsse de pierre à claire voie dont le toit porte la double procession des moines, moniales et convers vivants et ressuscités vers la Vierge et l'enfant. Le recueil se clôt par cinq textes qui sortent les Cisterciens de leur perchoir corrézien. L'un (1988) traite des neuf abbayes issues de l'érémitisme des espaces aquitains qui ont fini par rallier les frères de saint Bernard : les fondations de Géraud de Salles, Étienne d'Obazine, Pons de Leras. Toutes ont eu bien des difficultés à abandonner leurs originalités : la giralduine Cadouin et sa congrégation de six abbayes ne cédèrent qu'au XIII^e^ siècle. L'exploitation rurale de mode cistercien est abordée dans trois articles (1990, 1194, 1996) à caractère assez patrimonial : comment fonctionnaient autour des abbayes le réseau des granges, quels étaient les liens avec les maisons de ville ? Qu'en reste-t-il de visible : entrepôts, moulins, canaux, fours, ferrières, mines ? Était-ce une économie performante ? Cela a aussi mal passé le cap des crises que l'activité minière et métallurgique : on s'est réduit à glisser de l'exploitation directe à la sous-traitance.

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

On le voit, une cohérence extrême dans ce parcours de recherche et de publications – parfois, disons-le, un peu de circonstance –, mais qui montre à la fois une rigoureuse démarche intellectuelle, une sensibilité certaine aux aspects concrets de l'Histoire et un véritable talent de communication.

Françoise MICHAUD-FRÉJAVILLE.

Perrine Mane, *Le travail à la campagne au Moyen Âge. Étude iconographique,* Paris, Picard, 2006, 471 p., ill.

La quasi-totalité de la société médiévale vit de la campagne et la majorité de la population travaille la terre. Or la plupart des sources documentaires utilisées par les historiens concernent les puissants et laissent de côté les humbles. Partant de ce double constat, Perrine Mane a cherché à exploiter les sources iconographiques en relation avec la vie agricole. Ces dernières sont d'un maniement délicat : il faut les confronter à la fois aux sources écrites, aux enquêtes archéologiques et ethnographiques pour en saisir toute la saveur. L'auteur a décidé de s'occuper de ces images dans un cadre géographique vaste : l'espace de la chrétienté occidentale. Le découpage chronologique est tout aussi ambitieux (IX^e^-XV^e^ siècle). Cette étendue géographique et chronologique doit permettre de découvrir les réseaux d'influence réciproque, les changements dans le domaine artistique et les mutations agricoles.

Trois parties structurent cet ouvrage bien illustré. Un premier ensemble (« Les images », p. 23-90) concerne les images exploitées : d'abord les sources dans lesquelles elles se trouvent, que ce soient des bibles, des calendriers ou des ouvrages juridiques (chap. 1, « Thèmes en relation avec l'agriculture », p. 29-74) ; puis leur analyse détaillée pour saisir leurs relations avec la réalité, leur diffusion auprès de la population ou l'importance des stéréotypes (chap. 2, « Analyse des sources iconographiques », p. 75-90).

La deuxième partie traite des représentations de « La terre nourricière » – bref, des cultures (p. 93-286) – et s'ouvre sur un chapitre consacré à la céréaliculture, source principale de nourriture à l'époque médiévale (p. 93-186). Là, sont analysées des reproductions des différents travaux ayant un lien avec la culture des « bleds », depuis les labours jusqu'au stockage des grains. Ces nombreuses images de la céréaliculture montrent bien toute l'importance que les hommes de cette période donnaient à la « trinité : blé, farine, pain ». À cette culture primordiale, succède celle de la vigne (chap. 4, « La viticulture ou tel vin, tel vignoble », p. 187-244). La viticulture, du raisin à sa transformation en vin, est très fréquemment illustrée. L'iconographie montre surtout que l'outillage et les gestes des vignerons ont subi peu de modifications notables depuis l'Antiquité. Le chapitre suivant s'intéresse aux cultures dites annexes (p. 245-286). Là règne la diversité. L'auteur passe en revue toutes les cultures possibles : les légumineuses, les plantes textiles, les légumes des potagers et des jardins, les arbres fruitiers. Les images témoignent de la multiplicité des cultures et des tâches qui leur sont liées.

Enfin, la troisième partie a trait au règne animal (p. 287-415). Si ce domaine reste encore mal connu des historiens, les documents iconographiques fournissent d'abondants renseignements sur l'élevage, le gardiennage des bêtes et leur enjeu économique. Ils permettent également de séparer une Europe du Nord et du Centre, dominée par l'élevage bovin, d'une Europe méditerranéenne tournée vers

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

l'élevage ovin. Cette dernière partie commence par une description de la matière première – à savoir, les prés et les prairies (p. 289-304). Là, apparaît une analyse précise des différentes images des faucheurs : la faux sert à couper les chaumes, les foins, mais jamais les « bleds ». C'est l'outil de base de l'élevage. Ce dernier est le thème du septième chapitre (p. 305-396) qui décrit tous les animaux élevés au Moyen Âge, des bovins aux abeilles. Enfin, l'ouvrage se termine sur la chasse et la pêche (p. 397-415). La chasse est l'activité noble par excellence, comme le montrent les nombreux traités de volerie et autres livres cynégétiques écrits aux XIV^e^ et XV^e^ siècles. Rares sont les ouvrages faisant référence à la chasse pratiquée par les paysans, même s'ils existent surtout à partir du XIV^e^ siècle. Quant à la pêche, elle connut au Moyen Âge, pour des motifs religieux et économiques, une importance exceptionnelle, même si les calendriers lui réservent une place assez modeste, tout au plus un mois, celui de février. Le poisson tient une place importante dans l'alimentation quotidienne et la population essaie de se ravitailler sur place : ce sont ces images qui ont retenu l'attention de Perrine Mane, prouvant, selon elle, que la pêche en eau douce est une activité essentielle à cette époque.

Au terme de cette enquête, il semblerait que les images du monde agricole respectent globalement les données climatiques et reflètent assez bien les différences culturelles entre le nord et le sud de l'Europe. Pourtant, ces documents ne peuvent être la source exclusive des études agraires : ils sont souvent lacunaires ; ils ne permettent qu'une connaissance très approximative des espèces cultivées ou des races animales ; ils sont souvent en décalage chronologique avec la réalité.

Marlène HÉLIAS-BARON.

Michel Nortier, *Recueil des actes de Philippe Auguste, roi de France*, t. V : *Supplément d'actes, actes perdus, additions et corrections aux précédents volumes,* Paris, 2004, 588 p., et t. VI : *Lettres mises sous le nom de Philippe Auguste dans les recueils de formulaires d'école,* Paris, 2005, 214 p. *(Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France publiés par les soins de l'Académie des inscriptions et belles-lettres).*

On pensait l'édition des actes de Philippe Auguste achevée lors de la publication du quatrième tome du *Recueil des actes de Philippe Auguste* en 1979 ; M. Nortier, dans ces deux volumes supplémentaires, nous prouve qu'il n'en était rien et continue à exhumer des documents permettant de parachever ce monument d'érudition.

Premier ensemble de ces deux tomes, de substantielles additions et corrections viennent compléter les précédents volumes (t. V, 1^re^ et 3^e^ parties). Depuis 1979, M. Nortier n'a pas débusqué moins de 60 actes nouveaux (t. V, p. 3-90), et nous livre plus de 300 pages de corrections (t. V, p. 249-561), rééditant certains actes, complétant le tableau de la tradition d'autres, mettant à jour notes historiques et indications bibliographiques ; près d'un acte sur deux a ainsi fait l'objet de quelque correction ou addition. On ne pourra plus, désormais, consulter le *Recueil des actes de Philippe Auguste* sans recourir à cet indispensable travail. Tout au plus regrettera-t-on qu'une telle œuvre d'érudition n'ait pas toujours fait l'objet d'une mise en forme digne d'elle et qu'il y subsiste de légères imperfections. Ainsi la structure des

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

additions relatives à chaque acte se révèle-t-elle changeante et parfois obscure (voir, par exemple, le n° 1643) ; et le souci de concision de M. Nortier tend à renforcer cette impression, si bien qu'il ne s'avère parfois guère aisé de rétablir le texte d'actes abondamment corrigés (voir notamment le n° 332). Ajoutons qu'un certain nombre de renvois d'un acte à un autre, indispensables pour permettre la consultation ponctuelle de ces additions, font défaut (du n° 676 au n° 1051 ; des n° 743, 759 et 776 au n° 581 ; ou encore des n^{os} 1205 et 1207 aux n^{os} 1202-1203). Et l'on déplorera qu'un tel ouvrage n'ait pas reçu tout le soin typographique nécessaire : on cherche par exemple vainement les petits caractères signalant les emprunts de l'acte n° 1833 à une lettre de l'archevêque de Reims. Si ces défauts de composition sont rarement graves, ils se révèlent néanmoins fréquents (n° 517 à la p. 377, notes de la p. 439, n° 1182 à la p. 492, n° 1299 à la p. 514, n° 1337 à la p. 520, n° 1791 à la p. 556...), déparant un travail d'une qualité extrême.

M. Nortier ne se contente pas d'améliorer les volumes précédents du *Recueil des actes de Philippe Auguste* : quittant quelque peu la tradition des éditions diplomatiques auxquelles est d'ordinaire réservée la collection des *Chartes et diplômes,* il entreprend aussi d'explorer des voies nouvelles pour appréhender l'ensemble des actes de Philippe Auguste. Ainsi consacre-t-il le t. VI du *Recueil* aux lettres attribuées à Philippe Auguste dans les formulaires produits par les écoles de *dictamen*. Certes, de tels actes n'émanent pas de la chancellerie royale, mais ils peuvent s'inspirer d'actes authentiques et nous offrir ainsi des aperçus intéressants sur des catégories diplomatiques très mal documentées ; en outre, ils fournissent un point de comparaison instructif avec les actes authentiques pour mieux cerner les spécificités du style en usage à la chancellerie. L'intérêt de ces documents n'a d'ailleurs pas échappé aux historiens qui, depuis A. Cartellieri à la fin du XIX^{e} siècle, les ont utilisés de loin en loin. Cependant leur édition constituait une tâche considérable : les formulaires fleurissent au tournant des XII^{e} et XIII^{e} siècles et, si l'on peut y repérer quelques grandes familles, leur tradition manuscrite est extrêmement mouvante, au point qu'une lettre attribuée à Philippe Auguste dans un exemplaire peut être copiée au nom d'un autre souverain dans un autre manuscrit. M. Nortier s'est donc livré à un patient recensement, qui lui a permis d'éditer 155 lettres attribuées ou attribuables à Philippe Auguste. Toutefois, l'auteur n'est pas allé jusqu'au bout du travail d'édition critique : face au nombre de manuscrits de certaines collections, et en particulier des *Flores dictaminum* de Bernard de Meung, il n'a ainsi consulté qu'un nombre limité de manuscrits, négligeant des exemplaires tels que les manuscrits de Münich Clm 96 et 22294, dont il signale de lieu en lieu l'importance. Devant le caractère labile des textes, il a également renoncé à fournir une édition critique et s'est contenté de choisir, non sans arbitraire, un ou deux manuscrits de base ; il ne signale en outre que quelques-unes des variantes d'un ou deux autres exemplaires, sans expliciter les critères de choix qui lui ont permis de les sélectionner – on s'étonne notamment de voir retenues un grand nombre de variantes orthographiques qui n'apportent guère au sens du texte. Si M. Nortier offre donc là aux historiens la possibilité de consulter aisément ces lettres, la qualité du texte fourni ne saurait être équivalente à celle, irréprochable, des actes authentiques de Philippe Auguste.

Enfin, M. Nortier explore une seconde piste pour parfaire notre connaissance des actes de Philippe Auguste : celle de l'étude des actes aujourd'hui perdus (t. V, p. 129-245). En effet, un grand nombre d'actes désormais inaccessibles nous sont tout de même connus par des sources littéraires ou diplomatiques ; dans d'autres cas, il est possible d'induire l'existence d'un acte royal en croisant diverses données historiques. Répertorier ces actes n'est pas une tâche aisée, mais la grande érudition

de M. Nortier lui permet de nous fournir de longues listes de telles mentions. Celles-ci sont de natures si variées que M. Nortier les a classées en onze catégories différentes, telles que les mentions d'ordonnances, les actes cités dans le compte général du royaume de 1202-1203, ou encore les donations signalées dans les listes de fiefs. Un tel classement s'imposait pour mettre en valeur la spécificité de chaque catégorie d'actes et de sources ; il implique toutefois bien des hésitations pour déterminer les limites de chaque catégorie et entraîne des choix parfois arbitraires. Le fait que certaines mentions développées aient été déjà inclues dans le *Recueil des actes* par les prédécesseurs de M. Nortier complique encore cette situation, au point de brouiller quelque peu la structure même du *Recueil* qui, avec ses multiples parties à la numérotation propre, accompagnées de leurs annexes spécifiques, ne cesse de se complexifier. Il n'en demeure pas moins que cette partie consacrée aux actes perdus offre un champ d'investigation très prometteur aux diplomatistes, en ouvrant la voie à une perception globale de la production de la chancellerie royale. Du reste, M. Nortier n'entend pas en demeurer là : cette partie ne fait qu'annoncer une liste exhaustive et chronologique de l'ensemble des mentions d'actes perdus de Philippe Auguste, liste que les diplomatistes attendent avec grande impatience.

L'entreprise centenaire du *Recueil des actes de Philippe Auguste* ne cesse donc de s'enrichir et de se renouveler : avec ces deux volumes, M. Nortier parvient tout à la fois à parachever de manière remarquable le travail de ses prédécesseurs, et à ouvrir de nouvelles voies pour mieux appréhender la production diplomatique royale, à un moment essentiel dans l'histoire de la chancellerie.

Olivier CANTEAUT.

Bernard Andenmatten, *La Maison de Savoie et la noblesse vaudoise (XIII^e^-XIV^e^ s.). Supériorité féodale et autorité princière,* Lausanne, Société d'histoire de la Suisse romande (Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande. Quatrième série, t. VIII), 2005, XIII-722 p.

La thèse impressionnante de Bernard Andenmatten s'attaque à un sujet passionnant : les relations entre la Maison de Savoie et la noblesse vaudoise, prises au moment où le pays de Vaud (en gros, la région comprise entre le lac Léman, le Jura et le lac de Neuchâtel) passe sous la férule de la puissance savoyarde voisine. Bien que résumées dans une précieuse introduction, les différentes théories élaborées sur la féodalité (voire sur son existence) laissent visiblement l'A. sceptique. Son objectif est d'exposer concrètement la situation dans le pays de Vaud, au plus près des documents, sans s'embarrasser d'un appareil théorique dont il a montré cependant qu'il le maîtrisait. Privé de tout pouvoir d'origine publique après la disparition de fait du royaume de Bourgogne, au début du XI^e^ siècle, le pays de Vaud est soumis aux influences rivales de l'évêque de Lausanne, du comte de Genève et, à partir du début du XIII^e^ siècle, des comtes de Savoie, particulièrement du « Petit Charlemagne », Pierre de Savoie († 1268). Les nobles vaudois – une vingtaine de lignages de premier plan, en dessous desquels se trouvent les simples chevaliers – se considèrent volontiers comme dégagés de tout lien de type féodal. Ce sont de fait les fondements féodaux des rapports entre les Savoie et les nobles vaudois qui

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

retiennent l'attention de l'A. dans sa première partie (p. 35-275) : c'est en effet en obtenant un à un les hommages de ces derniers que les Savoie ont pu faire reconnaître leur supériorité. Celle-ci, du coup, est d'une nature bien particulière. Sans fausse pudeur, l'A. reconstitue la trame événementielle qui va de 1268 (la mort de Pierre de Savoie) à 1359 (l'acquisition du pays de Vaud par la branche aînée et son incorporation dans le comté de Savoie). Ce travail était évidemment nécessaire pour mettre en lumière les étapes et les moyens de la prise de contrôle du pays de Vaud par les Savoie, mais également pour comprendre de façon vraiment approfondie les documents de la pratique. On touche là au cœur de la démarche de l'A. Dans la logique des renouvellements récents de l'historiographie, de plus en plus attentive aux ressources de la diplomatique, les conditions d'élaboration et de transmission des documents eux-mêmes occupent en effet une place essentielle dans le travail de B. Andenmatten. La quasi-totalité des comptes des sires de Vaud ayant disparu ainsi que toute la documentation produite par les nobles de la région, l'A. a été amené à faire peser tout son effort sur les cartulaires compilés par les Savoie qui se sont succédé comme seigneurs du pays de Vaud. Dans ces cartulaires, tous conservés, ceux-ci ont recueilli le souvenir des hommages qu'ils avaient reçus des nobles vaudois. À la suite de ses victoires militaires, Pierre de Savoie, dans les années 1250, est le premier à recueillir un grand nombre d'hommages vassaliques qu'il fait mettre par écrit et copier dans un cartulaire – bel exemple de la diffusion de l'écrit dans les pratiques administratives au XIII^e^ siècle. Entre 1260 et 1340, les membres de la Maison de Savoie à la tête du pays de Vaud ont fait copier sept cartulaires, dont cinq contiennent presque uniquement des hommages vassaliques et des droits seigneuriaux acquis aux dépens de la noblesse vaudoise. La description minutieuse de ces différents cartulaires permet d'en reconstituer la genèse et d'évaluer les objectifs qui leur étaient assignés. Les trois premiers cartulaires : des rouleaux, sont compilés sous Pierre et sous son frère et successeur Philippe († 1285). Ils paraissent encore relativement rudimentaires, sans logique vraiment discernable : ce sont de simples réservoirs de chartes. D'autres types de documents permettent la gestion pratique des rapports féodaux : un rouleau des fiefs au classement plutôt hésitant est conservé pour l'époque de Pierre, et des extentes dressées sous Philippe, où l'on trouve, classés par châtellenie, les tenanciers, les hommes du sire de Vaud et les nobles. Deux autres cartulaires sont rédigés à l'initiative d'Amédée V, comte de Savoie, bien plus tard, sans doute peu après 1314, date de l'accord définitif entre ce dernier et son neveu Louis II, baron de Vaud, à propos du partage des domaines savoyards. Fort luxueux, copiés à Hautecombe, la nécropole dynastique des Savoie, ils comprennent surtout des documents de nature familiale sans aucune reconnaissance d'hommage, contrairement aux cartulaires compilés par les sires de Vaud contemporains. Louis I^er^, père de Louis II et frère d'Amédée V, avait mené dans le pays de Vaud une politique féodale très active, jusqu'à sa mort en 1302. Louis II († 1349) poursuit cette politique, en parvenant même, en 1329, à achever, de façon un peu tortueuse, la féodalisation de la puissante famille des Grandson. Comme on pouvait s'y attendre, Louis II fait copier les hommages prêtés à son père et à lui-même dans deux cartulaires qui s'inscrivent dans la continuité des trois cartulaires-rouleaux de Pierre et de Philippe. Dans la politique des sires de Vaud, la mise en place de relations vassaliques apparaît donc bien comme essentielle : c'est sur cette base qu'ils entendent construire leur propre principauté, désormais autonome par rapport aux comtes de Savoie, même si Louis II accepte, moyennant une généreuse compensation financière, de prêter hommage pour sa baronnie à ses cousins. La nature des hommages rendus par les nobles vaudois

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

évolue : fort peu détaillés sous Pierre et Philippe, ils s'enrichissent à la fin du XIII^e^ siècle de plusieurs éléments venus, par l'intermédiaire du Dauphiné, du droit féodal savant. Par ailleurs, la documentation, désormais énumérative, permet de mieux saisir l'emprise féodale du baron de Vaud. Le deuxième cartulaire de Louis II, compilé vers 1340-1345, est très soigné ; sa perspective résolument territoriale permet une véritable appréhension de la géographie féodale du pays de Vaud, tout en donnant une épaisseur chronologique à des droits alors encore relativement récents. À la mort de Louis II, c'est sa fille Catherine qui lui succède. Quelques années plus tard, elle vend la baronnie à son cousin Amédée VI, comte de Savoie qui prit possession du comté. Catherine comme Amédée VI ne manquent pas de recevoir les hommages des nobles vaudois, couronnant ainsi la politique patiente menée par leurs prédécesseurs.

La deuxième partie de l'ouvrage (p. 277-429) étudie l'application concrète des liens féodaux créés par l'hommage : la présence des nobles vaudois dans les armées (avec le passage du service dû au service soldé, complètement achevé vers 1320) et l'administration des sires puis barons de Vaud. Dans ces deux domaines, la relative rareté de la documentation comptable rend nos connaissances plus fragmentaires, mais les chapitres que l'A. y consacre apportent cependant d'utiles points de comparaison avec des évolutions contemporaines dans d'autres zones géographiques. Le dernier chapitre de cette deuxième partie traite des relations financières entre les nobles vaudois et la Maison de Savoie : au total, la domination féodale des Savoie ne leur a guère procuré de revenus réguliers. L'A. a joint à son étude une partie importante de ces sources en publiant 121 documents souvent inédits, qui regroupent l'ensemble des droits acquis, entre 1240 et 1285, par Pierre et Philippe de Savoie (p. 451-602) ; quelques textes tout aussi précieux pour la période postérieure ont été ajoutés (p. 603-626). Sources et bibliographie complètent le tout.

Au total, l'ouvrage de B. Andenmatten est une contribution majeure à l'étude de la féodalité au tournant des XIII^e^ et XIV^e^ siècles, à travers le cas finalement assez original du pays de Vaud : est-il fréquent qu'un État princier fonde sa domination par l'obtention d'une supériorité féodale matérialisée par les liens vassaliques ? Sa démonstration, servie par une érudition sans faille, apporte par ailleurs un très grand nombre d'éléments de réflexion sur la définition de la noblesse, sur son intégration dans un État princier en gestation par la participation aux opérations militaires et à l'administration, et, de façon très pertinente, sur une documentation (ici les cartulaires seigneuriaux des Savoie) placée au service de la construction d'un pouvoir princier.

Xavier HÉLARY.

Raluca Radulescu, Alison Truelove (eds), *Gentry Culture in Late Medieval England*, Manchester, Manchester University Press, 2005, 220 p.

Ce recueil d'articles d'historiens anglais porte sur une problématique complexe : la culture de la *gentry* anglaise à la fin du Moyen Âge. Problématique complexe, car l'objectif est de s'interroger sur l'association de deux notions peu aisées à définir : culture et *gentry*. Les auteurs s'arrêtent moins sur la première, entendue ici au sens large et regroupant aussi bien les attitudes que les mentalités (même si les historiens anglais n'aiment pas beaucoup ce terme), que sur la seconde.

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

La notion de *gentry* en tant que catégorie de la société est très ambivalente et a fait en Angleterre l'objet de nombreux débats historiographiques (autour, notamment, de la thèse de Peter Coss développée dans son livre, *The Origins of the Gentry*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003). Mais les contributeurs de ce recueil, tout en relayant les différents aspects de ce débat, ont adopté une définition assez large, celle de « toute la société propriétaire [située] en dessous du pairage, des chevaliers aux *gentlemen,* et incluant ces aspirants à la gentilité qui pourraient, selon les termes socio-économiques traditionnels, être exclus du groupe » (p. 1).

Ce qui fait l'intérêt de ce recueil, c'est en fait l'interrogation constante, présente chez tous les auteurs, de la possibilité de l'existence d'une culture de groupe, surtout lorsque ce groupe a des contours mal définis. En fait, il constitue la tentative de définir une identité culturelle de la *gentry,* tout en replaçant cette dernière dans le cadre de la société anglaise dans son entier, en comparant en particulier la culture de la *gentry* avec celle de la noblesse (au sens strict, anglais, du terme, de « noblesse titrée ») et avec la culture des élites urbaines.

Étant donné l'approche adoptée, deux chapitres sont d'abord consacrés à la définition de la *gentry* en tant que groupe dans les derniers siècles du Moyen Âge (« Gentility » de Philippa Maddern) ainsi qu'à ses relations – très fortes – avec la notion de chevalerie (« Chivalry » de Maurice Keen). Peter Fleming, quant à lui, s'interroge sur les modalités de participation de la *gentry* à la société politique (« Politics »). Il en ressort notamment que la notion de service (militaire et civil) a joué un rôle fondamental dans la constitution de l'identité du groupe.

Viennent ensuite des chapitres s'intéressant aux différents aspects de la culture de la *gentry* : dans le chapitre sur l'éducation, Nicholas Orme s'intéresse aussi bien à l'éducation scolaire et littéraire qu'à l'éducation informelle donnée au sein ou en dehors de la *household* (sans aucun doute plus importante). Alison Truelove tente ensuite d'évaluer la *literacy* (c'est-à-dire l'aptitude à lire et à écrire) de la *gentry,* en s'intéressant particulièrement aux correspondances de cette dernière (en particulier les célèbres recueils de la famille Paston). Elle insiste notamment sur le fait que la *gentry,* même si elle ne mettait pas forcément en pratique ses aptitudes à lire et à écrire, en maîtrisait fort bien les ressorts. Dans le chapitre sur la littérature, Raluca Radulescu démontre que de nombreuses préoccupations de la *gentry* se retrouvent dans les différents genres littéraires auxquels elle accordait de l'importance : romances, littérature didactique et littérature de conseil, littérature historique.

Il est notable que ce chapitre soit suivi par celui de Deborah Youngs, intitulé « Cultural networks » : cela montre bien que le recueil ne se contente pas d'égrener les différents aspects de la culture de la *gentry,* mais tente d'en percevoir les articulations. Deborah Young suggère en effet l'existence de réseaux culturels – à travers la circulation des manuscrits en particulier – qui lui apparaissent comme constitutifs de l'identité du groupe.

Le chapitre suivant, qui porte sur la religion de la *gentry,* écrit par Christine Carpenter, est sans doute l'un des plus historiographiques, puisque l'auteur place la question de la religion de la *gentry* dans le débat plus large de la nature de la religion anglaise de la fin du Moyen Âge (autour, notamment, du livre d'Eamon Duffy, *The Stripping of the Altars : Traditional Religion in England, c. 1400 - c. 1580,* Londres-New Haven, 1992). Tout en insistant sur l'orthodoxie générale du groupe, elle note cependant les tendances à la personnalisation et à l'intériorisation de ses membres, qui a parfois conduit à l'hérésie – ou, en tout cas, à une assimilation à l'hérésie.

Les deux derniers chapitres, enfin, portent sur des domaines souvent négligés lorsqu'il s'agit d'étudier la culture d'un groupe dans le cadre d'une analyse socio-

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

culturelle : dans le cas de la musique (Tim Shaw) comme dans celui des arts visuels (Thomas Tolley), les auteurs insistent sur l'importance de l'ostentation et de la manifestation du statut dans les choix de patronages de la *gentry*, en particulier au niveau de l'église paroissiale.

Finalement, il ressort de toutes ces études quelques éléments clés sur la culture de la *gentry*. Celle-ci a des points communs aussi bien avec la culture de la noblesse qu'avec la culture des élites urbaines, voire avec une culture « populaire » plus large. Mais les membres de la *gentry* font toujours preuve d'une volonté d'affirmer leur statut et leur identité en tant que *gentlemen* (ou *gentlewomen*, car les femmes ne sont jamais négligées dans ces études). L'hypothèse commune des auteurs est que le maintien du rang social est en fait constitutif dans la construction de l'identité de la *gentry*.

Tous les contributeurs se sont efforcés de produire une synthèse claire sur le thème dont ils avaient la charge, sans cependant s'interdire de recourir à des exemples précis (l'usage fait par Alison Truelove de la correspondance des Pastons dans le chapitre sur la *literacy* est, à cet égard, exemplaire). De plus, ils n'oublient jamais de donner les clés historiographiques sur la question. Le seul regret qui pourrait être exprimé porte sur quelques répétitions entre les chapitres, ces dernières n'étant cependant pas toujours évitables ; en effet, les thèmes abordés s'entrecroisent souvent, même si le point de vue est chaque fois différent. Quoi qu'il en soit, cet ouvrage remarquable constitue un bel exemple de collaboration, sur un sujet cher aux historiens anglais.

Aude MAIREY.

Les ordres religieux militaires dans le Midi (XII^e^-XIV^e^ siècle), Toulouse, Privat (« Cahiers de Fanjeaux », 41), 2006, 440 p.

Comme le souligne Julien Théry dans l'introduction du volume, l'historiographie des ordres religieux militaires du Midi, qui avait jusque-là été très peu traitée, a connu un développement notable ces dernières années. Les 14 contributions réunies dans ce 41^e^ numéro des « Cahiers de Fanjeaux » en constituent un évident témoignage.

La première partie de l'ouvrage est consacrée au réseau d'églises et de chapelles mis en place par les Hospitaliers et à leur contribution à l'encadrement clérical des campagnes. À partir du cas aquitain, Jean-Marie Allard étudie la gestion par les Hospitaliers de leurs paroisses, centrant son étude sur les conflits qui les opposèrent à l'épiscopat. Étudiant les très belles enquêtes réalisées par le grand prieuré de Saint-Gilles en 1338 puis en 1373, Noël Coulet montre, quant à lui, la solidité de l'ordre, qui parvint jusqu'à la fin du XIV^e^ siècle à faire face aux difficultés du temps. Il souligne la diversité des 33 commanderies du grand prieuré de Saint-Gilles, dont les plus importantes s'organisaient autour des fondations dynastiques de Saint-Jean d'Aix, des Échelles ou de Saint-Pierre de Manosque.

La deuxième partie est consacrée aux femmes et à l'Hôpital. Étudiant les commanderies du bas Rhône, Damien Carraz montre que l'Hôpital a pu permettre à certaines femmes issues de la *militia* de trouver un substitut à la faiblesse du monachisme féminin en Provence, les Hospitaliers offrant dans leurs commanderies une vie religieuse à des consœurs ou donates. Cette question est approfondie par Anthony Luttrell qui montre que, tout en restant un ordre à la prépondérance

masculine accentuée, l'Hôpital s'est très tôt ouvert aux femmes, établissant même quelques maisons d'hospitalières, dont celles de Fieux et Beaulieu, toutes deux en Quercy, sont emblématiques. Bernard Montagnes étudie enfin les vies et les miracles de Fleur, sainte hospitalière de Beaulieu, à la spiritualité très marquée par le franciscanisme.

La troisième partie aborde les procès des Templiers en Midi. Vincent Challet les replace dans le contexte de l'essor du pouvoir capétien en Languedoc, expliquant en particulier qu'ils constituent un moment clé de la mainmise française sur Montpellier. Utilisant les sources des archives vaticanes, Barbara Frale montre que les procès menés par l'Inquisition « se colorent vaguement de catharisme » (p. 176) et se polarisent sur les accusations d'idolâtrie et de sorcellerie. Enfin, Robert Vinas étudie le sort, plus favorable, des Templiers du Roussillon qu'il parvient à suivre jusque dans leur retraite, après la condamnation de l'ordre, sous l'autorité bienveillante des rois de Majorque.

La quatrième partie est consacrée à l'histoire de l'art et à l'archéologie. Christophe Balagna y montre que les Templiers et les Hospitaliers participèrent, avec les Cisterciens et Clunisiens, à la diffusion du gothique dans le Midi, adaptant les modèles architecturaux locaux aux nouvelles influences septentrionales. Nelly Pousthonis-Dalle présente les résultats d'une étude archéologique sur la commanderie des hospitaliers de Saint-Jean de Toulouse, tandis que Jean Fuguet-Sans analyse les maisons templières des chemins de Saint-Jacques.

La cinquième et dernière partie regroupe des études aux problématiques plus générales. Laurent Macé y étudie les relations entre les comtes de Toulouse et les Hospitaliers : si les comtes se montrèrent moins généreux avec l'Hôpital qu'avec les Cisterciens, ils leur accordèrent une attention particulière liée à l'intérêt que la dynastie manifestait depuis Raimond IV pour le développement de la croisade. Dans une étude suggestive, Philippe Josserand analyse l'historiographie de l'ordre militaire d'Alcalá de la Selva, fondé en 1177 par Alphonse II d'Aragon, qui le plaça sous l'autorité de l'abbaye bordelaise de la Sauve-Majeure. Enfin, Thomas Krämer retrace la difficile implantation dans le Midi de l'ordre teutonique, les maisons établies à Arles et à Montpellier après la croisade albigeoise disparaissant toutes deux au milieu du XIV^e^ siècle.

En conclusion, Alain Demurger souligne que, dans le Midi comme dans le reste de l'Occident, les ordres militaires furent d'abord perçus comme des ordres religieux et jouèrent un rôle important dans l'encadrement des fidèles. Pour autant, ils restèrent aussi des ordres militaires, destinés à appuyer la présence chrétienne en Terre sainte. Cette « dialectique du front et de l'arrière » (p. 361) donnait sa coloration spécifique à leur vie religieuse : « en entrant dans la vaste famille de la maison templière ou hospitalière, on reste chez soi mais on est aussi à Jérusalem » (p. 367). Dans un Midi très marqué par l'idée de croisade, les ordres militaires – essentiellement l'Hôpital et le Temple – purent ainsi trouver un fort écho au sein de la *militia,* parmi les hommes comme parmi les femmes, la fondation de couvents féminins constituant de ce point de vue un signe révélateur de leur forte attractivité dans la société méridionale.

Laurent RIPART.

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Philippe Josserand, *Église et pouvoir dans la péninsule Ibérique. Les ordres militaires dans le royaume de Castille (1252-1369)*, Madrid, Casa de Velázquez (« Bibliothèque de la Casa de Velázquez », n° 31), 2004, XXII-912 p.

Version actualisée d'une thèse soutenue en 2000, l'ouvrage de P. Josserand constitue un jalon important dans l'histoire des ordres militaires au Moyen Âge. Sa publication s'inscrit dans un contexte historiographique favorable. Grâce à de nombreux colloques, à la parution de monographies solides (par exemple, K. Toomaspoeg, *Les Teutoniques en Sicile (1197-1492)* ; D. Carraz, *L'ordre du Temple dans la basse vallée du Rhône [1124-1312]*) et de bonnes synthèses (A. Demurger, *Chevaliers du Christ : les ordres religieux-militaires au Moyen Âge, XIe-XVIe siècle*), le regard porté sur ces institutions se modifie en effet de façon significative. Symbole de la maturité acquise par une recherche menée à l'échelle de l'Occident, un *Dictionnaire international des ordres militaires* (sous la direction de N. Bériou et P. Josserand) devrait prochainement voir le jour. La péninsule Ibérique forme dans ce mouvement historiographique un espace de recherches essentiel. En raison notamment des travaux et de l'impulsion de C. de Ayala-Martínez, on saisit beaucoup mieux désormais les ordres militaires hispaniques et « internationaux » présents dans la Péninsule. L'intérêt suscité outre-Pyrénées par l'histoire des ordres peut d'ailleurs se mesurer aisément à la place de choix que les études espagnoles et portugaises occupent dans la bibliographie considérable et exhaustive d'*Église et pouvoir dans la péninsule Ibérique* (p. 695-829).

Toutefois, plutôt qu'une synthèse – même s'il en adopte parfois la forme –, ou qu'une étude de cas isolée ou servile au sein d'un vaste concert historiographique, P. Josserand apporte une voix singulière, tire parti de la bibliographie existante pour envisager de façon originale l'histoire des ordres. L'auteur propose une véritable thèse qui, disons-le d'emblée, emporte largement l'adhésion : après la fin de la « Grande Reconquête » en 1252 et l'intégration de l'essentiel de l'Andalousie à la Couronne, les ordres militaires ne subissent pas le « déclin » irrémédiable que lui inflige à tort l'historiographie, mais ils s'adaptent aux évolutions de la société castillane. Pour mener à bien la démonstration, une double rupture est effectuée par rapport aux approches « en soi » de l'histoire des ordres dans la Péninsule. Cette histoire est d'abord reliée étroitement à celles de la papauté, des administrations centrales de ces institutions et, surtout, aux transformations de la société castillane elle-même. D'autre part, c'est l'ensemble des ordres militaires présents en Castille – Temple, Hôpital, Calatrava, Santiago, Alcántara, pour l'essentiel – qui est envisagé sur plus d'un siècle, l'ouvrage trouvant son terme logique avec la brutale accession au trône des Trastamare en 1369.

L'argumentation débute par une analyse de l'évolution de « l'image des ordres militaires dans la société castillane », qui est traquée aussi bien dans les chroniques que dans les sources normatives et les actes de la pratique. Les attaques portées contre les ordres après la perte d'Acre en 1291 sont proches de celles proférées ailleurs en Occident et leur signification doit être relativisée. La confiance sociale dans la valeur militaire des ordres demeure. En revanche, l'image de leurs membres subit une modification profonde. Ils perdent largement leur rôle dans l'économie de la grâce et, malgré des résistances, attirent moins de donations, mais cèdent en quelque sorte progressivement ce statut religieux au profit d'une image séculière par laquelle ils sont de plus en plus identifiés aux chevaliers et aux nobles. Au sein même des ordres, la conscience du statut chevaleresque se fait alors plus vive, à tel point que le maître Pelayo Pérez Correa, autre Guillaume le

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Maréchal, fait lui aussi figure de « meilleur chevalier du monde » à la fin du Moyen Âge.

Après avoir étudié les représentations des milices dans la société castillane, l'auteur prolonge sa déconstruction de la « rhétorique du déclin » dans une deuxième partie centrée sur les ordres militaires dans la société, leur adaptation à une conjoncture nouvelle. De l'étude d'institutions auxquelles est rendue « leur qualité d'agents que leur dénie l'historiographie » (p. 232), il ressort que la guerre demeure pour les ordres une activité essentielle. Ils ne cessent pas leur combat contre les musulmans, mais l'orientent dorénavant plutôt vers la défense frontalière. Néanmoins, pour un pouvoir royal qui apprécie leur expérience et leur coût peu élevé, ils constituent aussi une réserve utile lors des luttes menées contre d'autres pouvoirs chrétiens. L'adaptation des ordres militaires se manifeste aussi très nettement dans le domaine de l'exploitation seigneuriale. Afin de répondre à la crise consécutive à l'arrêt de l'entreprise de *Reconquista,* ils rationalisent un modèle d'exploitation qu'ils intensifient dans le cadre commanditaire. Sur ce point, P. Josserand récuse la thèse courante selon laquelle les ordres ne seraient que des agents du développement du système féodal et préfère insister sur les stratégies d'adaptation qu'ils mettent en œuvre. Dès lors, il paraît dans cette perspective logique de ne plus les considérer comme les victimes d'un processus d'aristocratisation imposé d'en haut par le pouvoir royal, d'une histoire qui se ferait sans eux. Bien au contraire, l'appui de la noblesse est recherché par des ordres où s'affirme de plus en plus nettement la figure du maître.

Une fois les représentations des ordres et le lien avec les évolutions sociales mis en évidence, l'auteur analyse les rapports entretenus par le pouvoir royal castillan avec les milices. Si l'opposition schématique de leurs intérêts est dénoncée comme une construction historiographique, cette dénonciation elle-même ne remet pas en cause l'idée d'un pouvoir royal qui souhaite contrôler les ordres. Ces derniers offrent parfois des résistances, mais elles paraissent minimes au regard des efforts d'adaptation caractéristiques de l'ensemble de la période. Une telle attitude est rendue plus nécessaire encore par la continuité des efforts de contrôle déployés par la monarchie. Saisie de leurs bases matérielles, récupération de leurs prérogatives juridictionnelles, établissement d'un patronage royal, mise sous tutelle des dignitaires, association au service curial et intégration dans des réseaux de fidélités, telles sont les voies par lesquelles les ordres militaires passent progressivement sous le contrôle royal. Corrélativement, au cours de ce long siècle, leur champ d'activités se réduit peu à peu au cadre territorial du royaume. La thèse se cristallise alors dans une conclusion qui rappelle le parcours des « ordres militaires en Castille [pour lesquels] la nationalisation a été le prix à payer à l'autorité royale pour garantir leur adaptation aux réalités nouvelles qui s'imposaient au tournant des XIII^e^ et XIV^e^ siècles » (p. 653).

La démonstration de cette thèse est étayée par un considérable travail de dépouillement d'archives, mené dans de nombreux dépôts hispaniques, ainsi que dans les réserves centrales des ordres et au Vatican. Face aux quelque 6 000 documents ainsi rassemblés, l'auteur fait preuve d'une très grande sensibilité au texte et à l'image, aux contextes et aux limites des sources à sa disposition. On relèvera, parmi de nombreux autres exemples de réussite dans l'interprétation, le tableau et l'étude fort utiles des chapitres généraux de l'Hôpital (p. 439-448), ou bien encore une subtile analyse des mentions présentes dans les registres pontificaux, qui conduit à une remise en cause du degré d'internationalisation traditionnellement attribué aux ordres militaires (p. 618-619).

P. Josserand a aussi le souci constant de s'inscrire dans les débats des historiens, de prendre méticuleusement position, d'où de très nombreuses mises au point historiographiques qui émaillent le volume, orientent le lecteur, mais vien-

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

nent parfois un peu couper l'élan de la démonstration. Les spécialistes pourront y puiser abondamment pour l'élaboration de nouvelles recherches, mais le lecteur risque d'être un peu dérouté par le style parfois complexe et – trop ? – recherché de l'auteur (p. 583-584, par exemple).

Mais ce détail ne doit pas masquer l'essentiel : il s'agit ici d'un travail imposant qui constitue(ra), à n'en pas douter, un ouvrage de référence sur les ordres militaires, ainsi qu'une source de réflexion importante pour l'étude de la Castille et des pouvoirs à la fin du Moyen Âge. Les ordres sont à la fois réinvestis de leur rôle d'agents de l'histoire et intégrés dans une configuration de rapports de pouvoirs plus vaste et plus fine qu'auparavant. Institutions œuvrant sous le contrôle accru de la monarchie, mais aussi sous la tutelle de la papauté et, parfois, de leur administration centrale, les ordres déploient de surcroît une activité qui se fonde sur une idée générale de croisade progressivement imposée par la curie pontificale. Cette idée ne concerne pas la seule Terre sainte, mais, ainsi que l'avait déjà suggéré il y a vingt ans N. Housley, elle est brandie sur bien d'autres théâtres en Occident. Dès lors, l'ouvrage de P. Josserand permet aussi de mieux apprécier dans quelle mesure la Castille participe de la Chrétienté, d'insérer plus finement dans les débats des historiens une péninsule Ibérique trop vite classée au rayon des périphéries.

La thèse est forte, elle suscite donc des interrogations. Faute de sources suffisamment fiables, le recrutement des ordres paraît ainsi difficile à cerner, il semble falloir s'y résoudre. D'autre part, le statut de « demi-siècle de difficultés conjoncturelles » (p. 521-522) que l'auteur prête aux années 1270-1325 et, paradoxalement, la mise en exergue de la continuité durant cette période des efforts royaux pour contrôler les ordres, laissent parfois un peu perplexe. Certes, cette position de parenthèse conjoncturelle, qui s'ouvrirait à la fin du règne d'Alphonse X pour se clore avec la majorité d'Alphonse XI, se retrouve dans une bonne partie de l'historiographie. Certes encore, P. Josserand argumente de façon très nuancée et récuse tout mouvement d'évolution univoque, mais, là aussi probablement faute de sources, demeure l'impression de rapports entre pouvoir royal et ordres qui ne peuvent dans cette période être appréhendés que de façon très fragmentaire. Enfin, l'ouvrage révèle d'importantes convergences dans l'évolution des différents ordres en Castille. En ce sens, il serait sans doute utile que des études d'ampleur similaire soient menées sur la période postérieure et sur les Couronnes voisines. On distinguerait mieux encore la singularité de l'histoire des ordres militaires en Castille. Pour de tels travaux, l'ouvrage de P. Josserand serait, bien sûr, un point de départ indispensable.

Stéphane PÉQUIGNOT.

César Olivera Serrano, *Beatriz de Portugal. La pugna dinástica Avís-Trastámara,* Saint-Jacques de Compostelle, Consejo superior de investigaciones científicas Xunta de Galicia Instituto de Estudios gallegos « Padre Sarmiento », Cuadernos de Estudios gallegos Anexo XXXV, 2005, 590 p.

En 1383, le roi de Castille Jean I[er] épouse Beatriz, fille du monarque portugais Ferdinand I[er]. À la mort de ce dernier, Jean I[er] attaque le Portugal pour faire valoir les droits au trône de sa jeune épouse. Après deux années de conflits qui divisent une grande partie de la société portugaise, la tentative castillane se solde par un

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

échec et les structures politiques du royaume sont profondément transformées. Jean Ier d'Avis est en effet élu roi en 1385 par les Cortes de Coimbra et une nouvelle dynastie remplace les Bourgogne qui avaient occupé le trône depuis sa création plus de deux siècles auparavant. Dans cette période maintes fois examinée par les historiens du Portugal médiéval, C. Olivera Serrano a choisi d'étudier la figure énigmatique de Beatriz. Sa légitimité reconnue, puis contestée, son rôle entre les différents partis, sa position de victime des luttes entre les Avis et les Trastamare de Castille feraient d'elle « la clef de la complexe scène politique luso-castillane des XIVe et XVe siècles » (p. 26) de même qu'un remarquable cas d'étude sur les problèmes de légitimité dynastique.

L'auteur entrelace tout d'abord (chapitres I-III) la biographie de Beatriz avec le récit des relations luso-castillanes depuis 1369 jusqu'à la signature en 1431 du traité de paix de Medina del Campo-Almeirim. Née en 1373 durant l'une des « guerres ferdinandines » opposant Portugal et Castille, Beatriz fait l'objet de multiples tractations matrimoniales – les seules traces de son enfance. Deux projets de mariage castillan sont évoqués, puis, après qu'elle a été désignée héritière du trône dans le testament de son père Ferdinand en 1378, on envisage en 1381 de la marier au comte de Cambridge. Là encore, l'affaire tourne court. L'hypothèse d'une alliance avec le fils du roi de Castille Jean Ier est avancée, mais la mort de l'épouse du monarque scelle le destin de Beatriz : elle épouse Jean Ier en 1383 et part en Castille. Suite à la mort de son père, nombreux sont ceux qui la reconnaissent comme titulaire de la couronne portugaise entre 1383 et 1385, même si, trop jeune, elle n'exerce pas encore le pouvoir de manière effective. Avec la bataille d'Aljubarrota (1385) et l'élection de Jean Ier d'Avis, la revendication par Beatriz du trône portugais devient de plus en plus illusoire. Néanmoins, on ne peut encore parler de « système stable » entre la Castille et le Portugal, puisque les trêves, entrecoupées d'épisodes belliqueux, succèdent aux trêves sans reconnaissance mutuelle. Après la mort de son époux Jean Ier en 1390, la position de Beatriz est de plus en plus fragilisée (chap. III). Elle signe toujours ses actes comme reine de Castille et du Portugal, mais sa marge de manœuvre diminue considérablement quand le roi de Castille Henri III s'engage en 1393 à ne plus la soutenir. Selon l'auteur, malgré son isolement, elle poursuit néanmoins avec acharnement la défense de sa cause en usant de sa proximité avec Ferdinand de Antequera et le pape Benoît XIII. En 1411, une trêve durable est signée entre les parties, et les exilés doivent s'engager à renoncer à leurs prétentions. Cependant, le « problème de fond » (p. 155) semble demeurer. Si l'on perd la trace de Beatriz, qui apparaît pour la dernière fois vivante dans... une demande de sépulture adressée au pape Martin V en 1419, il faut en effet attendre 1431 pour que soit signée entre Avis et Trastamare une paix définitive dans laquelle les Castillans reconnaissent que la mort de la reine ne leur permet plus de formuler des revendications successorales sur le trône du Portugal.

Après ce récit, les chapitres suivants (IV-V) abordent le patrimoine et la maison de la reine, ainsi que les parents et les exilés qui ont pu servir sa cause. De l'itinéraire patrimonial « hasardeux et éreintant » (p. 213) de Beatriz, on peut retenir qu'elle réside d'abord à Ciudad Real dont elle retire l'essentiel de ses revenus, puis à Toro dont elle a la seigneurie. Il est plus difficile de saisir les contours de sa maison, très instable et peu documentée, à l'exception de sa chapelle où les anciens clémentistes dominent. Plus nettement, la « reine » joue un rôle important dans la structuration des différents partis portugais exilés en Castille. « Univers bigarré *(universo variopinto)* de personnages et de familles » (p. 252), ses soutiens se trouvent, bien sûr, à Toro, mais aussi à Valladolid, à Salamanque ou à Zamora, et

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

l'auteur fournit 18 notices biographiques à l'appui de son propos. En revanche, le fonctionnement interne de ces « réseaux » et l'appui effectif de Ferdinand de Antequera et celui de Benoît XIII paraissent bien difficiles à démontrer.

Dans un troisième temps (chap. VI-VIII), C. Olivera Serrano s'intéresse à la postérité littéraire et historiographique de la reine. Chez Fernão Lopes, chroniqueur officiel de la dynastie Avis, Beatriz est peu présente, tandis que Pedro López de Ayala, défenseur de la légitimité Trastamare, met en avant les droits de la fille de Ferdinand Ier. À la différence d'autres membres de sa famille, elle n'est toutefois que très rarement évoquée dans les œuvres littéraires, tout au plus dans le *Cancionero de Baena* et, peut-être, dans le *Libro de las consolaciones de la vida humana* de Benoît XIII. D'où la thèse de l'auteur : « Beatriz représentait un énorme échec qu'il fallait oublier » (p. 360). Comme les différents projets visant à l'intégration du Portugal et de la Castille échouent tous avant la fin du XVIe siècle, le traumatisme historique auquel était liée de manière indissoluble la figure de Beatriz la condamnait à une *damnatio memoriae* tacite.

Avec 47 documents transcrits en annexe et d'utiles arbres généalogiques, ce livre comble un vide historiographique sur la figure de Beatriz et son entourage. La tâche était complexe, car les textes qui éclairent la vie de cette reine sont peu nombreux et très dispersés. Cependant, la méthode adoptée par l'auteur prête parfois le flanc à la critique. La parcimonie des sources le conduit à plusieurs reprises à une argumentation *a silentio* quelque peu déroutante. Par exemple, l'absence de documents sur une éventuelle implication de Beatriz dans des conspirations en Castille dans les années 1390 est due, selon l'auteur, « non pas tant à l'incapacité ou à l'éventuelle pusillanimité de la souveraine, qu'à une volonté délibérée de se trouver à l'endroit le plus approprié pour la défense de ses véritables intérêts. Même si nous ne sommes pas informé de son point de vue, les faits paraissent parler d'eux-mêmes » (p. 113). Confronté à une documentation décidément fuyante, l'auteur recourt alors parfois à des sources largement postérieures pour les inclure sans distance dans son récit. Tel est le cas des *Anales* de Jerónimo Zurita, fréquemment utilisées sans la mise en perspective critique requise pour un texte qui, certes, puise dans les archives royales de Barcelone, mais est rédigé par un historien aragonais du XVIe siècle (p. 51, n. 14 ; p. 111, n. 1, p. 179-181, p. 183-185). D'autre part, au récit s'entremêlent plusieurs jugements moraux ou psychologisants qui ne font guère progresser l'analyse : « Ferdinand se sentait en 1369 plein de raisons pour donner des leçons de légitimité, et l'on donne des leçons de légitimité lorsque l'on est convaincu d'avoir raison » (p. 49) ; « on peut cependant avoir tout à fait raison et ne pas avoir ensuite de chance en défendant les principes » (p. 49) ; « l'estime de soi de Jean Ier devait s'accroître à pas de géant » (p. 71), etc. La reconstitution de la trame des événements et le rassemblement des indices épars sur la vie de Beatriz font donc de cet ouvrage un instrument de travail utile pour les spécialistes qui y trouveront notamment de nombreuses fiches biographiques sur les exilés portugais en Castille. En revanche, pour le lecteur attiré par la réflexion annoncée sur les problèmes de légitimité dynastique, très développée dans le domaine hispanique (I. Alfonso, J. Escalona et G. Martin (dir.), *Lucha política : condena y legitimación en la España medieval*, 2004 ; I. Alfonso, J. Escalona, H. Kennedy (eds), *Building Legitimacy : Political Discourses and Forms of Legitimacy in Medieval Societies*, 2004), il faudra sans doute rester sur sa faim.

Stéphane PÉQUIGNOT.

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

María Concepción Quintanilla Raso (dir.), *Títulos, Grandes del Reino y Grandeza en la sociedad política. Fundamentos en la Castilla Medieval,* Madrid, Silex, 2006, 399 p.

Le lien n'a pas toujours été assez solidement établi entre la noblesse médiévale castillane et celle de l'époque moderne, alors que les racines médiévales de cette dernière sautent aux yeux. Cet ouvrage vise à combler cette lacune en proposant une très intéressante étude sur la haute noblesse à une époque charnière de son histoire. Ses cinq chapitres abordent les différents aspects de la question, que les auteurs ont choisi de traiter de manière complémentaire.

Dans un premier chapitre (p. 19-100), María Concepción Quintanilla Raso, directrice du volume et spécialiste de la noblesse castillane de la fin du Moyen Âge, souligne combien la prolifération des titrés, depuis l'époque des *Siete Partidas* (fin XIII^e^ siècle), a entraîné un besoin, de plus en plus pressant, de mettre en place une hiérarchisation. L'analyse porte d'abord sur les titres eux-mêmes, à partir des documents et de la littérature du XV^e^ siècle, telles les œuvres de Juan de Mena et de Diego de Valera qui s'attachent à décrire le rituel en vigueur pour l'investiture de chacun des échelons de la hiérarchie, puis examine leur devenir à l'époque moderne. Et parallèlement au processus de seigneurialisation, dont elle rappelle les fondements, elle note l'augmentation du nombre des titres au cours du XV^e^ siècle, ainsi que l'activation d'une parenté fictive avec le roi au profit de ces titrés. L'accumulation d'un capital politique, économique et social entre les mains de ce groupe, qui sert le trône et profite de la faveur royale, fait que ses membres acquièrent la condition de « Grands », laquelle les désigne en tant qu'élite de la société politique de l'époque. Au début du XVI^e^ siècle, ce processus de sublimation sociopolitique se trouve consacré par une monarchie qui décide de se placer à la tête d'une pyramide de lignages choisis par ses soins, élevés à la « Grandesse » par son bon plaisir. Aussi le choix chronologique réalisé par M. C. Quintanilla Raso, qui insiste plus particulièrement sur la fin du Moyen Âge et le début du XVI^e^ siècle, est-il pleinement justifié. Sa contribution s'accompagne en outre d'un utile tableau indiquant la liste des titres – duchés, marquisats, comtés et vicomtés – à la fin du XV^e^ siècle et celle de ceux qui obtinrent la Grandesse, en outre d'une relation et d'une carte des grands états seigneuriaux contrôlés par ces Grands.

Remedios Morán Martín s'attache ensuite à étudier le rôle joué par les Grands dans les institutions de la Couronne de Castille, aux *Cortes,* à la justice et aux finances. Elle souligne elle aussi que la Grandesse ne date pas de 1520 mais fait son apparition dès la seconde moitié du XIV^e^ siècle et désigne déjà un groupe de la haute noblesse sous Jean II (1406-1454), avant de se hiérarchiser sous Charles Quint. Elle accompagne son propos d'un très copieux tableau recensant chronologiquement les très nombreux textes contenus dans les actes de *Cortes* de 1188 à 1537.

Un exemple tout à fait remarquable du comportement des grandes maisons nobiliaires vis-à-vis du roi nous est offert pendant la crise des Communautés, par le changement radical qu'il opéra. Après la mort d'Isabelle la Catholique, les Grands tentèrent d'accroître leur rôle politique, formant deux grands clans. Certains participèrent au mouvement de révolte. Charles Quint, à son retour en Castille, octroya ou vendit son pardon. Paulina López Pita démontre le changement qui s'ensuivit alors dans les rapports monarchie-noblesse. Car les Grands n'obtinrent pas tout ce qu'ils voulaient et continuèrent à avoir des relations complexes avec le roi. Et c'est précisément dans ce contexte qu'intervient l'institutionnalisa-

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

tion de la Grandesse, en faveur de certains lignages seulement, entre autres raisons pour récompenser leur fidélité pendant la révolte.

Au quatrième chapitre, María del Pilar Carceller Cerviño aborde deux questions. D'une part, l'important débat ouvert alors pour établir ce qui fait la noblesse (l'hérédité, les mérites, le choix royal ou l'activité guerrière), lequel donne lieu à une prolifération de traités ; leurs considérations permettant d'envisager longuement la question de la chevalerie et, plus largement, celle de la culture nobiliaire. D'autre part, après une réflexion générale sur l'univers de la grande noblesse, M. P. Carceller Cerviño s'attache à développer un exemple d'élévation, celui du lignage de La Cueva, titulaire de la maison ducale d'Alburquerque.

Après cette étude de cas, José Ignacio Ortega Cervigón propose une autre perspective, disons régionale, à partir de l'évêché de Cuenca, afin d'analyser les stratégies territoriales des Grands. L'auteur souligne ainsi à quel point l'accumulation de seigneuries est capitale pour un Grand, également l'exercice de pouvoirs juridictionnels dans ses états seigneuriaux – comtés et marquisats dans le cadre de cet évêché témoin, dont la cartographie est établie –, duquel il retire, ainsi que de sa capacité d'exaction, richesse et pouvoir local.

Le choix du plan, analytique certes, n'a cependant pas été conçu comme une simple juxtaposition. Car chaque auteur a tenu compte des démarches des autres, afin d'aboutir à un résultat cohérent. L'immensité du sujet obligeait sans doute à ce développement qui les fait donc aborder, après deux chapitres consacrés au groupe, à sa constitution et à son action politique, des exemples destinés à illustrer son implication au moment des *Comunidades,* puis le profil d'un grand lignage tenu pour représentatif, enfin les stratégies seigneuriales et territoriales déployées par les membres de cette élite sociopolitique. L'ouvrage propose en outre 56 pages d'annexes documentaires, une utile liste de sources doctrinales et littéraires, ainsi qu'une abondante bibliographie. Original, reposant sur une solide érudition, cet ouvrage apporte beaucoup, mais pèche parfois de répétitions et de retours en arrière qui étaient sans doute inévitables. Par sa richesse et sa solidité, il fera référence.

Marie-Claude GERBET.

Vincent Tabbagh, *Gens d'Église, gens de pouvoir (France, XIII^e^-XV^e^ siècle),* Dijon, Éditions universitaires de Dijon, coll. « Sociétés », 2006, 212 p.

Le développement des recherches sur l'Église comme corps social justifie la réunion dans un ouvrage de quatre études de l'auteur, sans lien entre elles autre que la réflexion sur la place des clercs, et particulièrement du haut clergé, dans la société du bas Moyen Âge. Vincent Tabbagh s'attache ici aussi bien aux évêques qu'aux réguliers, Mendiants et chanoines ; les quatre études n'ont cependant pas les mêmes objectifs. À une vaste synthèse d'une centaine de pages sur les évêques du royaume de France en 1438 sont juxtaposées trois enquêtes plus restreintes sur l'implantation des Mendiants à Rouen, l'ascension de la famille de Molins au cours du XIV^e^ siècle, enfin les activités bancaires de deux chapitres cathédraux, celui de Rouen et celui de Paris. L'introduction et la conclusion tentant d'unir dans une même réflexion ces travaux n'y réussissent qu'imparfaitement, mais chaque étude a son intérêt propre. L'analyse de l'épiscopat français de 1438 reste

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

un peu trop cantonnée à la description, même si elle fourmille d'éléments utiles et offre au lecteur un tableau le plus complet possible. L'impossibilité de définir un modèle épiscopal est ici soulignée, ainsi que le fait que ce corps social, qui ne forme pas une communauté, reste ouvert à des hommes aux parcours différents. L'implantation et les moyens d'influence des Ordres mendiants à Rouen tout comme l'intégration des chapitres cathédraux dans les réseaux économiques, via notamment la rente rachetable, témoignent de l'intégration du clergé aux sociétés urbaines et de sa participation aux solidarités, à la fois selon les schémas traditionnels (famille, proximité topographique) et selon des aspirations plus neuves, comme la volonté de faire circuler l'argent de la croissance économique de la seconde moitié du XV^e^ siècle. L'étude du « clan familial » de Molins emporte l'adhésion ; cet exemple clairement développé – qui prouve encore la fécondité de la méthode prosopographique – d'une ascension sociale par le service de l'État et la carrière ecclésiastique, indissociablement liés, met en lumière les ciments d'une famille sur plusieurs générations et notamment la mise en place d'une mémoire spirituelle, autour particulièrement du couvent des Célestins de Paris, à la fois nécropole traditionnelle des serviteurs de l'État et vecteur de la dévotion du parti orléanais auquel s'est lié la famille de Molins. Au bout du compte, l'ouvrage rappelle la difficulté de « modéliser » la société médiévale et la complexité des réseaux sociopolitiques du bas Moyen Âge français : les Mendiants de Rouen sont des clercs « comme les autres » qui n'ont jamais réussi à atteindre une grande influence, la famille de Molins recoupe partis et grands corps de l'État, les chanoines de Rouen sont d'habiles manieurs d'argent... L'idée qui se dégage est celle d'un corps social divers, dont l'unité se définit de plus en plus, à l'extrême fin du Moyen Âge, par ses liens à l'élite sociale et politique de la France.

Véronique BEAULANDE.

Vincent Tabbach (éd.), *Lecture et lecteurs en Bourgogne du Moyen Âge à l'époque contemporaine, Annales de Bourgogne,* t. 77, année 2005, fascicules 1 et 2, janvier-juin, 304 p.

La quinzaine d'études qui constituent ce volume offre une succession d'éclairages sur le contenu et les pratiques de lecture dans le cadre bourguignon, du Moyen Âge jusqu'à nos jours. Un premier article de présentation historiographique propose quelques considérations sur le statut du livre et sur la lecture avant de rappeler les grandes problématiques dans lesquelles s'est inscrite et s'inscrit aujourd'hui l'histoire de cette dernière. Les autres articles se suivent de manière chronologique, choix lié à la perspective évolutive évoquée dans l'article liminaire ; six articles concernent la période médiévale, cinq la période moderne et trois la période contemporaine.

Un nombre important d'études s'appuie sur l'analyse du contenu de diverses bibliothèques. Catalogues, inventaires ou encore testaments sont exploités pour dresser un panorama des livres que possédaient – sans doute la distinction entre possession et lecture n'est-elle pas toujours suffisamment soulignée – des personnages plus ou moins lettrés, mais aussi des institutions. Le propos concerne souvent une bibliothèque donnée, considérée comme un tout dont la constitution et la cohérence sont au cœur du questionnement. Il s'agit essentiellement de bibliothèques privées : celles des chanoines de Langres au Moyen Âge ; de Marguerite de

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Flandre et Marguerite de Bavière, duchesses de Bourgogne au XIVe siècle, de Laurent Bureau, carme et humaniste de la seconde moitié du XVe siècle ; d'Étienne Filsjean de Grandmaison, maître des comptes du XVIIe siècle ; ou encore de la famille des Barbier d'Entre-deux-monts à la fin du XVIIIe siècle. Les données sont parfois envisagées de manière plus synthétique, en présentant la nature et l'usage des livres associés à un milieu défini de façon plus générale : ensemble du monde bourguignon au Moyen Âge, monastères bourguignons à la même époque, collèges jésuites au XVIIIe siècle. Reflet – du moins en partie – de la plus ou moins grande richesse des sources, la description proposée se limite parfois au contenu des volumes ou envisage, au contraire, l'objet livre de manière plus générale, faisant mention des formats, des supports ou encore du caractère plus ou moins luxueux des volumes. Si toutes les études dressent ainsi un panorama du contenu des bibliothèques, on regrettera que certaines passent sous silence toute dimension quantitative, ce qui limite la portée des informations fournies. Certaines conclusions, plus étoffées que d'autres, cherchent enfin à inscrire l'histoire des bibliothèques dans un cadre et un contexte plus généraux.

Plusieurs articles abordent le thème de la lecture d'une autre manière. Quelques réflexions sur l'acte de lecture chez les laïcs dijonnais à la fin du Moyen Âge, c'est-à-dire sur les modalités de lecture mais aussi sur ses finalités, rappellent ainsi la place de l'écrit dans la société médiévale. L'étude de trois essais envoyés à l'Académie des sciences, art et belles-lettres de Dijon dans le cadre d'un concours en 1757 permet d'exposer les réflexions de trois personnages sur la place que l'on devait, selon eux, donner à l'étude des livres. Quoique limitée par les sources, l'analyse des documents d'archives émanant des libraires-éditeurs qui approvisionnent les libraires bourguignons à la fin du XVIIIe siècle offre un point de vue original. Un exposé des positions de Marcel Martinet permet enfin de présenter une réflexion sur les enjeux de la lecture ouvrière, tandis que deux articles sur la bibliothèque de Dijon dans la seconde moitié du XXe siècle (jusqu'à aujourd'hui) s'interrogent sur les missions actuelles des bibliothèques et sur les enjeux des politiques culturelles.

Malgré le caractère limité des considérations sur l'« acte » de lecture, ainsi que la part assez faible accordée à l'étude de l'aspect matériel des volumes – la notion de « lisibilité » des pages transcrites ou imprimées n'est ainsi presque jamais abordée –, ces études offrent un très intéressant ensemble de réflexions sur la lecture en Bourgogne, susceptible de fournir de nombreux exemples ou pistes de réflexion à ceux qui s'intéressent à ce sujet.

Émilie COTTEREAU.

Tuula Hockman, *Kolmen polven perilliset. Ingeborg Aakentytär (Tott) ja hänen sukunsa (n. 1460-1507)*, Helsinki, Suomalaisen Kirjallisuuden Seura, 2006 (« Bibliotheca Historica », 104), 286 p., résumé en anglais [*Trois générations d'héritiers. Ingeborg Åkesdotter (Tott) et sa famille (ca 1460-1507)*].

Cet ouvrage se situe au carrefour de trois grandes lignes de recherche en faveur actuellement parmi les historiens médiévistes nordiques : l'histoire des femmes, celle des systèmes de parenté, celle des rapports de pouvoir. La méthode suivie par l'auteure est également en vogue : à partir de la biographie d'un indi-

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

vidu, le propos est élargi par le biais de l'analyse du patrimoine, de la parenté, du réseau de relations, également des fonctions et des offices détenus, à l'étude de son milieu social – en l'occurrence, ici, la haute aristocratie nordique – et de son rôle dans le système politique de son temps.

Le personnage central est Ingeborg Åkesdotter, issue de la famille des Tott. L'ascension de cette famille a déjà fait l'objet de nombreuses études antérieures, mais l'auteure a choisi de l'analyser du point de vue d'Ingeborg. Originaires de la Scanie, qui faisait partie à la fin du Moyen Âge du royaume de Danemark, les Axelssöner, les « fils d'Axel » (Axel Petersson était un des plus grands propriétaires terriens et détenteurs de *len,* terres de la Couronne concédées en fief, de Danemark ; il eut de nombreux fils, dont Åke, le père d'Ingeborg), comme on les appelle, dirigèrent aussi leurs ambitions vers le royaume de Norvège et surtout le royaume de Suède et sa province orientale, la Finlande : ils appartenaient, autant dire, au plus haut cercle de la classe politique scandinave du XV^e^ et du début du XVI^e^ siècle, à une élite de pouvoir très restreinte dont les intérêts et les ambitions franchissaient les frontières traditionnelles des trois royaumes et s'étendaient même à l'ensemble de l'aire baltique. Ingeborg, à n'en pas douter, fut au cœur des stratégies multiples qui visaient à installer et renforcer l'influence des Tott en Suède, puisque fut conclue grâce à elle une alliance matrimoniale avec une grande famille de magnats suédois, les Sture. Le cadre chronologique de l'étude correspond à la période de la vie active d'Ingeborg, des années 1460 – elle fut mariée en 1466 à Sten Sture l'Ancien, qui gouverna la Suède comme régent de 1470 à 1503 quasi continûment – à sa mort en 1507. Durant cette période, trois générations occupèrent le devant d'une scène politique particulièrement complexe et agitée, celle de l'Union de Kalmar, qui avait réuni en 1397 les trois couronnes nordiques sous l'autorité d'un souverain unique, le roi danois, mais qui fut très vite contestée, notamment en Suède, puisque, à partir des années 1430, brèves furent les périodes où le roi danois réussit à s'y faire reconnaître comme souverain légitime.

L'ouvrage propose trois centres d'intérêt : la première partie est consacrée à la biographie proprement dite d'Ingeborg et aux relations entretenues avec son entourage proche ; la seconde à la constitution et à la gestion de la seigneurie foncière, qui fut considérable, d'Ingeborg et de Sten Sture, la troisième au gouvernement du château de Häme et de son ressort *(slottslän),* détenu par Ingeborg, en particulier les fonctions militaires qui s'y rattachaient.

Le mariage et la vie conjugale d'Ingeborg permettent d'examiner la politique matrimoniale des Tott et plus largement le rôle des femmes dans les réseaux de parenté et d'alliances. Les divers mariages contractés ont fait entrer les Tott, semble-t-il, dans le parti suédois qui soutint l'élection d'un roi « national », Karl Knutsson [Bonde], puis son maintien sur le trône, enfin, après la mort de ce dernier en 1470, le choix d'un régent – en l'occurrence, Sten Sture. Mais les alliances entre groupes de pression et partis au pouvoir étaient particulièrement fragiles et fluctuantes dans la Suède de la fin du Moyen Âge, et l'appui des Axelsöner, qui rêvaient moins de l'indépendance de la Suède que de se créer une sphère d'influence s'étendant sur l'ensemble des terres baltiques, limitait en quelque sorte le pouvoir du régent, qui se sépara dès 1480 de ces alliés encombrants, pour rencontrer d'ailleurs par la suite l'opposition des autres partis aristocratiques suédois. Cela donne l'occasion à l'auteure de s'interroger sur les modes de constitution et de fonctionnement des clientèles et des partis, et, entre autres, sur l'intéressant problème de la loyauté conjugale quand les intérêts des familles alliées par mariage divergeaient. En dépit de quelques exemples connus de « déloyauté » politique féminine, elle conclut que les femmes de la haute aristo-

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

cratie suédoise épousaient fidèlement le point de vue de leur conjoint, des parents et des alliés de ce dernier.

La solidarité conjugale n'effaçait pas cependant tout lien de la femme avec sa famille d'origine. Cela ressort de l'examen de la succession d'Ingeborg et des pratiques successorales qui étaient fortement bilatérales en Suède. Ingeborg et Sten acquirent conjointement de grands biens au cours de leur vie matrimoniale, notamment après 1480 – est examinée leur politique d'achats de domaines fonciers, dans un cadre spatial très étendu, qui tint compte adroitement des évolutions économiques suédoises, notamment du transfert des centres de production agricole dans la région du lac Mälaren étroitement lié au développement des activités minières du Bergslagen et de l'essor de Stockholm comme place commerciale de première importance, ce qui montre aussi le profond dynamisme des aristocraties nordiques dans les activités commerciales. Lorsqu'elle mourut sans enfants, Ingeborg transmit aux héritiers de sa propre famille non seulement son héritage personnel et les biens qui lui avaient été donnés en *morgongåva* (« don du matin »), mais aussi toutes les terres acquises durant son mariage avec son époux, qu'elle avait reçues à la mort de ce dernier.

Ingeborg Åkesdotter illustre également un rôle non négligeable des femmes dans l'exercice et la transmission des fonctions dans l'aristocratie suédoise. En 1497, elle avait reçu en fief du roi Jean, alors reconnu roi de l'Union de manière éphémère, le château de Häme et plusieurs autres *län* en Finlande. Elle les conserva lorsque Sten Sture fut revenu au pouvoir en 1501, et encore lorsqu'elle devint veuve. L'exemple d'Ingeborg révèle le pouvoir politique que les veuves de la haute noblesse pouvaient détenir entre leurs mains, mais ce pouvoir féminin restait sans aucun doute limité : tout en conservant aussi la propriété personnelle des châteaux qui avaient appartenu à son époux, il semble bien qu'elle ne prit aucune part au choix d'un nouveau régent, et si elle avait eu elle-même un candidat, ce ne fut celui qui l'emporta.

Accompagné d'utiles figures et d'annexes pas toujours très aisées à interpréter (les tableaux de parenté et d'alliance sont peu lisibles) et fort heureusement d'un substantiel résumé en anglais, ce livre, dont on peut seulement regretter qu'il n'accorde pas une part plus substantielle aux avancées récentes des recherches non anglo-saxonnes en sciences sociales, témoigne de la vitalité des recherches actuelles sur les rapports de pouvoir en Suède et en Finlande à la fin du Moyen Âge.

Élisabeth MORNET.

La famille, les femmes et le quotidien (XIVe-XVIIIe siècle). Textes offerts à Christiane Klapisch-Zuber et rassemblés par Isabelle Chabot, Jérôme Hayez et Didier Lett, Paris, Publications de la Sorbonne, 2006, 463 p.

Contrairement à l'usage, c'est la plume de la dédicataire qui ouvre ce volume de mélanges. Dans un texte précieux et attachant sur son parcours d'historienne, Christiane Klapisch-Zuber retrace la naissance de son intérêt pour l'Italie et la définition progressive d'un domaine de recherche dont elle est devenue la spécialiste : la société florentine des XIVe et XVe siècles. Cette réflexion liminaire d'une grande humilité sur le métier, les méthodes et le statut d'historien(ne) éclaire avec profit les contributions des amis et élèves qui composent le recueil.

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

La première partie de l'ouvrage, intitulée « Témoignages », réunit six regards d'historiens sur leur consœur, avec laquelle ils ont travaillé ou simplement dialogué. Ces textes reviennent abondamment sur la production scientifique de Christiane Klapisch-Zuber (Jacques Le Goff) et mettent en valeur de façon récurrente la diversité de ses travaux, son souci d'interdisciplinarité et sa capacité d'ouverture sur d'autres horizons que la Florence médiévale. André Burguière et Françoise Zonabend se remémorent très précisément son insertion dans une équipe d'historiens, au sein de la VI^e^ section de l'École pratique des hautes études, tandis que Francis William Kent insiste sur les apports méthodologiques contenus dans *Les Toscans et leur famille* (1978) ou l'étude des *ricordanze*. Julius Kirshner et Giulia Calvi s'intéressent à la réception de l'œuvre de Christiane Klapisch-Zuber aux États-Unis et en Italie, et plus particulièrement aux traductions dans ces pays du recueil d'articles *La Maison et le Nom* (respectivement en 1985 et 1988). Dans les deux cas, on prend la mesure des débats suscités par cet ouvrage, véritablement perçu comme un tournant dans le domaine de l'histoire des femmes et de la famille.

Viennent ensuite quatre parties thématiques : « Les âges de la vie », « La place des femmes », « L'alliance » et « Instants de convivialité », qui réunissent 16 contributions inégalement réparties. « La place des femmes » se taille la plus large part (6 contributions), mais le recueil n'omet pas de ménager une place à l'enfance (Danièle Alexandre-Bidon et sa fine analyse iconographique d'une gravure de Francesco Rosselli) et à la gent masculine. Odile Redon brosse ainsi le portrait savoureux de saint Ambrogio, protecteur des femmes, du mariage et de la procréation. Myriam Greilsammer mène l'enquête sur un marchand piémontais installé aux Pays-Bas au XVI^e^ siècle, dans un texte qui fait écho à des problématiques chères à Christiane Klapisch-Zuber (les livres de famille, la généalogie, la définition de l'identité ou la place des femmes dans la famille). Plus inattendu, le récit historique d'Alessandro Stella, extrait des archives de Cadix, est livré quasiment brut : nul doute que la narration des quatre mariages de Don Salvador appellera un riche commentaire. Pour l'heure, il est passionnant tel quel.

Aux côtés des hommes, les femmes ont la part belle dans ces mélanges, et particulièrement les veuves. « Article de chevet » d'Isabelle Chabot (p. 263), « La "mère cruelle". Maternité, veuvage et dot dans la Florence des XIV^e^-XV^e^ siècles » (1983) a de toute évidence posé les solides fondations d'une réflexion sur le veuvage féminin à l'époque médiévale, et Christiane Klapisch-Zuber y a tracé des perspectives fécondes. Pour les XIV^e^-XV^e^ siècles, l'article de Cécile Béghin-Le Gourriérec se concentre sur les aspects économiques à partir de trois portraits de veuves du Bas-Languedoc. Danielle Courtemanche dissèque un riche dossier du Parlement de Paris qui pose la question de l'articulation entre veuvage et maternité. Enfin, dans sa remarquable analyse des représentations picturales de la prophétesse Anne en Toscane, Karen Meyer-Roux souligne que les qualités viriles attribuées à cette *vetula* contribuent à atténuer son caractère inquiétant. Enjeux économiques, mères et femmes viriles : dans « La "mère cruelle"... », Christiane Klapisch-Zuber avait brillamment esquissé ces différentes facettes de l'identité des veuves.

Le thème de l'alliance donne lieu à des approches très variées. Isabelle Chabot ouvre cette partie par une relecture critique et incisive du débat historiographique centré sur la question du lien entre richesse et pouvoir des femmes dans l'Italie médiévale, plus précisément à Florence et Venise, terrains d'enquête respectifs de Christiane Klapisch-Zuber et de Stanley Chojnacki. Les travaux de ce dernier sur l'aristocratie vénitienne sont soigneusement réexaminés, parfois réfutés, et l'argumentation serrée d'Isabelle Chabot convainc que le fossé entre Florentines subal-

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

ternes et puissantes Vénitiennes doit être largement nuancé. Le contrepoint vénitien fait par ailleurs l'objet de deux contributions (Anna Bellavitis, Jean-François Chauvard). C'est un autre angle d'attaque que choisit Delphine Lesbros pour traiter de l'alliance : prolongeant elle aussi une piste ouverte par un article de Christiane Klapisch-Zuber, son travail sur les *cassoni,* ou coffres de mariage, envisage un ressort matériel de l'union matrimoniale. Les décors des faces visibles et des faces cachées de ces coffres diffèrent selon la sphère à laquelle ils s'adressent (publique, privée, intime) et rappellent aux nouveaux mariés quelques enjeux fondamentaux de l'alliance, telles la consommation du mariage et la fertilité. Didier Lett investit explicitement et avec profit le terrain du genre pour décrypter une histoire du chevalier de La Tour Landry. Le corps, le rang dans la fratrie ou le rôle comparé des hommes et des femmes dans les stratégies matrimoniales sont autant de critères qui permettent de mettre au jour la complexe construction des rapports sociaux de sexe. Roni Weinstein, quant à lui, déplace la perspective : une correspondance juive sur le rituel du mariage chrétien restitue la relation ambiguë qui lie les deux communautés dans l'Italie du XVI^e^ siècle, entre interaction et dérision moqueuse.

Trois contributions interrogent enfin la notion de convivialité à l'aune du corps (Didier Boisseuil), de la nourriture (Valérie Boudier) ou du rire (Jérôme Hayez). Les séjours féminins dans les établissements thermaux de la Toscane du Quattrocento donnent un aperçu d'un mode de sociabilité féminine lié au corps et à la fécondité, mais fermement encadré par les hommes. Les toiles de Vincenzo Campi, étudiées par Valérie Boudier, invitent à distinguer autant qu'à entremêler convivialité, commensalité et civilité. Jérôme Hayez conclut cet ouvrage collectif par un long texte, véritable leçon méthodologique qui réévalue le rôle des femmes dans le vecteur épistolaire et pose la question de leur insertion sociale, à partir d'un corpus de lettres impliquant Margherita Datini, femme du célèbre marchand de Prato.

Les thèmes défrichés par Christiane Klapisch-Zuber, les problématiques qu'elle a posées, les voies qu'elle a ouvertes innervent cet ouvrage collectif, qui ne pèche que par la piètre qualité de l'iconographie. Et si l'on ne peut que souscrire au court texte amical de Maurizio Bettini invitant Christiane Klapisch-Zuber à poursuivre ses recherches, il ressort de ces mélanges que les séminaires qu'elle a tenus ont d'ores et déjà porté de beaux fruits.

Caroline JEANNE.

Bruno Laurioux, *Gastronomie, humanisme et société à Rome au milieu du XV^e^ siècle. Autour du* De honesta voluptate *de Platina,* Florence, Sismel-Edizioni del Galluzzo (« Micrologus Library », 14), 2006, 653 p., tableaux, graphiques, index.

À la fin de son introduction, B. Laurioux dédie son livre à la mémoire de J.-L. Flandrin en disant toute sa dette à son égard et sa conviction (rhétorique ou sincère) du fait que le grand historien du goût aurait éreinté son ouvrage. Gageons plutôt qu'il l'aurait dévoré avec une entière volupté. Fruit d'un mémoire d'HDR soutenue voilà quelques années, le travail de notre collègue de Versailles/Saint-Quentin-en-Yvelines est publié dans l'excellente collection « Micrologus Library » qu'Agostino Paravicini Bagliani a su placer au carrefour de l'histoire sociale, de l'histoire culturelle et de l'histoire des sciences. Venant après de nombreuses études

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

consacrées à la cuisine et à la table médiévales, et fondées sur une érudition philologique ainsi que sur une connaissance des archives toujours mises au service d'une réflexion historique globale, le livre cadre parfaitement avec le projet de « Micrologus », puisqu'il combine ingénieusement l'étude d'un texte, celle d'un milieu et celle de ses comportements culturels parmi lesquels B. L. démontre de manière très convaincante qu'il faut placer alimentation et gastronomie. Le texte, c'est le traité relativement peu connu que l'humaniste Platina a terminé en février 1468 puis fait imprimer en 1471, *De honesta voluptate,* qui pose la question du plaisir du goût ; le milieu, c'est à la fois celui des humanistes italiens et celui de la Curie pontificale où a officié non sans déboires l'auteur du traité ; les comportements culturels, ce sont en particulier les recherches faites dans tous les domaines par les milieux humanistes afin de retrouver et reconstituer le mode de vie et de pensée des Anciens pour lesquels le banquet avait une importance dépassant évidemment la seule dimension alimentaire.

Après une introduction qui indique limpidement l'objet, les méthodes et les supports documentaires de l'enquête, judicieusement à cheval sur sources littéraires ou narratives, sources savantes et sources d'archives, l'auteur étudie le point de départ de son ouvrage : le traité de Platina. Il mène une enquête serrée sur la genèse et la nature de l'œuvre (si incertaine qu'elle n'est répertoriée dans aucune typologie de sources), son contenu à la fois philosophique, diététique (à 70 %) et culinaire, sa structure qui tient encore du réceptaire, ses sources plus livresques (et pas toujours bien compilées) qu'expérimentales et mettant aux premiers rangs Pline l'Ancien (son *Histoire naturelle* est imprimée en 1469 et suivie parfois aveuglément), les inévitables Grecs, Martial, Celse, tandis que les textes du Moyen Âge sont mis à contribution sans apparaître jamais, ni les *Étymologies* d'Isodore de Séville, ni le *Libro de arte coquinaria* de Maître Martino. Malgré les pesanteurs des traditions, Platina est parvenu à émanciper la matière alimentaire de la production médicale. Les mets sont ainsi déconnectés (en partie) des maux, mais sont reliés en revanche aux mots car l'humaniste est passionné par la lexicographie latine des aliments. B. L. aborde ensuite l'auteur, de son vrai nom Bartolomeo Sacchi, et son milieu, choses sans doute mieux connues mais exposées dans la perspective du traité. Homme de cours, homme de cénacles et de réseaux (où l'on porte des « pseudos » antiques), Platina est aussi homme d'appareil, en l'occurrence celui de la papauté puisqu'il appartient au collège des abréviateurs. Mais les faveurs qu'un pape a faites, son successeur peut les reprendre et Platina subit les foudres de l'austère Paul II, hostile aux dérives paganisantes de l'humanisme et visé par une conjuration en 1468. Il tâte donc de la prison. Il connaît bien les archives pontificales, écrit à la manière humaniste une nouvelle histoire de la vie des papes, reçoit de Sixte IV un canonicat. Les milieux lettrés auxquels Platina s'agrège sont notamment ceux de l' « Académie romaine » dont les banquets, que l'on sait depuis Platon propices à épanouir l'esprit comme le goût, cherchent à faire revivre les mœurs gustatives de l'Urbs et à revenir aux produits consommés au temps d'Apicius (contemporain de Tibère) dont le traité fut redécouvert en Allemagne au cours du XV^e^ siècle. Cependant, B. L. montre bien que, dans la Rome chrétienne, les plaisirs de la table sont à cultiver avec modération (le péché de gueule guette, la débauche menace). À cet égard, une petite mise au point sur la connaissance de Pétrone par les humanistes aurait été utile.

À partir du chapitre 4, B. L. passe des mots aux mets. Il s'intéresse aux évolutions de la sensibilité alimentaire en montrant très bien combien peu, finalement, le modèle antique a compté et combien le goût culinaire des élites s'est dessiné de façon totalement déconnectée de leurs goûts littéraires, un peu comme aujourd'hui

où le « goût du Moyen Âge » ne va pas forcément avec l'appréciation des banquets médiévaux, même (je dirais à titre personnel surtout) reconstitués au plus près de l'authenticité. Au temps de Platina où la dégustation accède à la légitimité, l'excellence culinaire est recherchée, notamment à des fins d'étalage de la puissance exprimée par la quantité, la qualité (épices hors de prix, volatiles rares) et la mise en scène du repas. Cela ne signifie pas la sophistication. Au contraire, les produits naturels de provenance domestique, les saveurs simples sont valorisés, les excès de table condamnés comme fatals : Paul II ne mourut-il pas d'un excès de consommation de melon ? Comme l'indiquent les traités de diététique qui se multiplient entre 1450 et 1475, la « conservation de la santé » passe par une saine alimentation. Encore faut-il disposer de bons produits. Exploitant fort agilement des comptes de la papauté (taxes douanières, menues dépenses qui reflètent l'approvisionnement), B. L. parvient à cerner ce qui était proposé aux serviteurs, d'une part (cuisine commune), et au souverain pontife avec son entourage ou ses invités (Frédéric III en 1468-1469), d'autre part (« cuisine secrète »), parfois aussi aux heureux bénéficiaires de la munificence papale comme lors du banquet de Carnaval de 1466. Les tables cardinalices étaient également bien pourvues quoique Pie II ait tenté d'en restreindre le luxe. B. L. montre que la Ville Éternelle, riche de ses marchés spécialisés, ne connaît pas une mais des cuisines développées en fonction des origines du pontife ou de celle de ses queux. Sous Pie II, beaucoup sont allemands ; avec Calixte III (un Borgia, Valencien), les saveurs catalanes dominent. Des mets, on revient aux mots. C'est en effet le livre de Maître Martino qui reflète le mieux les tendances de l'époque. Serviteur de plusieurs seigneurs (le duc de Milan, Jean Jacques Trivulce, Paul II, sans le titre de *secretus coquus* toutefois), ce Tessinois n'a pas atteint la reconnaissance sociale d'un Taillevent, peut-être parce que, dans les cours ecclésiastiques, les offices de bouche demeurent dévalorisés, mais il renouvelle largement la production textuelle culinaire qu'il réorganise dans un sens plus spécifiquement gastronomique. Les rapports de son texte avec le *De honesta voluptate* sont nombreux et conduisent B. L. à émettre l'hypothèse que les deux textes ont pu constituer les deux facettes complémentaires d'un diptyque gastronomique théorique et pratique. L'un et l'autre, souvent réimprimés (et, à cette occasion, adultérés), devaient rester des classiques jusqu'au milieu du XVI^e^ siècle.

Le festin historique auquel B. L. convie son lecteur est d'une grande richesse de résultats mais aussi d'une grande finesse d'approche. Sur un sujet dont il a su démontrer, à l'encontre de bien des idées reçues, la fécondité pour la connaissance du Moyen Âge, il sait varier les angles d'attaque, déjouer les pièges de la documentation, nuancer les interprétations simplificatrices, notamment la vision d'une rupture absolue entre Moyen Âge et Renaissance. De riches annexes de 50 pages, une bibliographie thématique, quatre index précieux (culinaire, littéraire, onomastique, topographique), six tableaux et dix graphiques dotent l'ouvrage d'excellents instruments d'exploitation. Qui voudra connaître la douceur de vivre de l'Italie du Quattrocento se reportera p. 580 à la recette des paupiettes de veau. Quant à la gourmandise intellectuelle, elle sera pleinement rassasiée par *l'opus* de Maestro Bruno.

Franck COLLARD.

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Didier Poton, *Duplessis-Mornay, 1549-1623 : le « pape des huguenots »*, Paris, Perrin, 2006, 333 p.

Philippe Duplessis-Mornay (1549-1623), compagnon d'armes de Henri IV et gouverneur de Saumur, fut l'une des figures de proue du protestantisme français. Il suscite depuis quelques années un intérêt croissant auprès des chercheurs des universités implantées dans d'anciens bastions de la Réforme. Aussi est-ce pour cela que Didier Poton s'est attelé à l'écriture de la vie du « pape des huguenots », sobriquet qu'il nuance d'ailleurs à la dernière phrase de la conclusion (p. 291). Ce spécialiste de l'histoire du protestantisme nous propose une biographie qui aspire plus à la synthèse qu'à la présentation d'éléments inédits ou peu connus sur ce personnage. Cela explique pourquoi les deux principales sources de l'ouvrage sont la thèse de Hugues Daussy parue chez Droz en 2002 et la biographie publiée en 1933 par Raoul Patry, comme nous pouvons le constater en consultant les notes, au demeurant peu nombreuses.

L'écriture de l'auteur est vivante. Elle donne du relief à une vie mêlant actions de bravoure, drames, réflexions politiques et théologiques. La narration, qui prend par moments une tonalité épique, n'évite pas toujours les écueils de l'écriture romanesque telle l'évocation de rencontres possibles mais invérifiées, ainsi à la page 30 avec la phrase : « Il y croise sûrement le maréchal de Montmorency et le comte de Foix, les deux émissaires de Charles IX venus négocier une alliance contre Philippe II. »

Didier Poton développe avec justesse les réflexions politiques et théologiques de Duplessis-Mornay. Il nous fait découvrir une pensée féconde et lucide sur les problèmes qui se posaient dans la France moderne. La description des tableaux présents dans sa demeure à la page 115 met en valeur de façon éclatante ses convictions, sa fidélité à la Réforme et à l'État. Son portrait et son combat ne peuvent être entièrement brossés sans évoquer son épouse, Charlotte Arbaleste. Les *Mémoires* de cette dernière, fréquemment cités, donnent le point de vue précieux et touchant de celle qui fut pour lui un soutien indispensable et sincère.

Duplessis-Mornay est présenté comme un homme extrêmement lucide, mais de plus en plus impuissant dans une France où l'État royal menaçait les dispositions édictées par l'édit de Nantes. Les dernières années de sa vie furent marquées par une lutte âpre pour le libre exercice de la religion réformée. Elles sont l'occasion d'évoquer les guerres protestantes des années 1620, marquées par le ralliement de protestants à l'armée royale contre leurs coreligionnaires, tel le maréchal de Lesdiguières, maréchal-général des camps et armées du Roi (et non « maréchal des camps et armées du Roi » comme cela est indiqué à la page 265) en 1621 et connétable l'année suivante, après sa conversion.

À la fin de l'ouvrage sont reproduites des cartes d'une très grande qualité (en dépit d'une coquille à la page 328, Burguière ne se terminant pas par un *s*), qui nous éclairent sur l'extension du protestantisme au temps de Duplessis-Mornay. On aurait cependant aimé voir une carte représentant autant que possible les voyages entrepris par ce dernier tout au long de sa vie aventureuse.

En dépit de certains défauts éclipsant la qualité intrinsèque de cette biographie chronologique, sa lecture est fort plaisante. Elle a avant tout le mérite de faire découvrir au grand public un personnage mal connu, mais essentiel dans la reconnaissance de Henri IV comme roi de France par tous, dans l'histoire du protestantisme français, dans l'histoire de France, tout simplement.

Fadi El Hage.

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

L'Intendance de Lorraine et Barrois à la fin du XVII^e siècle, édition critique du mémoire « pour l'instruction du duc de Bourgogne » par Marie-José Laperche-Fournel, Paris, Éd. du CTHS, 2006, 349 p.

Dans la série des mémoires rédigés à la fin du XVII^e siècle par les intendants du royaume de France « pour l'instruction du duc de Bourgogne », dont l'édition avait été entamée par Arthur de Boislisle en 1881 puis relancée par Louis Trenard en 1975, paraît celui consacré à l'intendance de Lorraine et Barrois. Ce long processus éditorial est indispensable pour la connaissance des provinces françaises sous l'Ancien Régime, et de l'intégralité des mémoires, présentés de manière tronquée dans le célèbre *État de la France* de Boulainvilliers (1727), qui eut toutefois le mérite d'accroître la diffusion de ces textes.

Ce volume, publié par les soins de Marie-José Laperche-Fournel d'une façon analogue à ceux qui l'ont précédé (une première partie sur l'élaboration du mémoire, une seconde sur la généralité de Lorraine, une troisième intégrant le mémoire en tant que tel, suivi de quelques annexes complémentaires en quatrième partie), a d'emblée une stature particulière, à cause de son auteur et de la province concernée. En effet, l'élaboration du mémoire fut réalisée sous l'égide de l'intendant de Lorraine, Jean-Baptiste Desmarets de Vaubourg, neveu du Grand Colbert, frère du futur Contrôleur général des finances, et oncle du futur maréchal de Maillebois. Ce même Vaubourg, au temps où il était intendant d'Auvergne, avait écrit un mémoire qui servit de modèle joint au questionnaire envoyé en 1697 aux autres intendants afin d'harmoniser l'écriture des mémoires sur les provinces qu'ils étaient tenus de faire.

La particularité de l'intendance de Lorraine était qu'elle était appelée à disparaître au moment de la remise du texte à Paul de Beauvillier, gendre de Colbert et gouverneur du duc de Bourgogne. Mise en place en 1670, après l'occupation du duché par le maréchal de Créquy, l'intendance géra tant bien que mal les affaires relatives à ce territoire occupé, en s'accommodant du passage des troupes royales durant ces années qui furent pratiquement des décennies de guerre permanente (exception faite de la très relative période de paix entre 1678 et 1688).

Le traité de Ryswick de 1697 obligeant la France à rendre la Lorraine à son souverain légitime, la rédaction du mémoire dut se faire rapidement. Le remarquable tableau dressé par Marie-José Laperche-Fournel aux pages 78 et 79 nous montre que le résultat est pourtant globalement satisfaisant, malgré des lacunes dans les domaines fiscal et militaire, que ne compense pas l'intéressant ajout fait par Vaubourg sur l'histoire du duché et les lieux réunis par la France.

Nous pouvons même nous demander si ce n'est pas le royaume de France que nous rencontrons finalement le plus dans ce mémoire. Ce sentiment nous gagne dès la première phrase de celui-ci, située à la page 163 de l'ouvrage : « Les États de Lorraine et Barrois sont si fort mêlés avec les évêchés de Metz, Toul et Verdun, qu'il est presque impossible de parler de l'un sans parler de l'autre. » Plus loin, à la page 199, il est indiqué qu' « il n'y a dans les États du duc de Lorraine aucune ville épiscopale ; les paroisses sont entièrement sous la juridiction de Metz, Toul et Verdun », hormis quelques-unes dépendant de Langres, Besançon ou Bâle, sans oublier celles du Barrois liées au diocèse de Châlons-sur-Marne ou à celui de Trèves. La description de la noblesse lorraine aux pages 241 à 264 confirme le lien établi avec la France, avec des noms bien connus de la Cour et évoquant de grands serviteurs de la monarchie française tels les Choiseul, les Lenoncourt, ou encore les Bassompierre, à propos desquels il est souligné que

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

« François de Bassompierre, maréchal de France, estoit de cette maison » (p. 246).

Ce mémoire montre l'intérêt inébranlable de la France envers la Lorraine, ce qui allait être confirmé quarante ans plus tard à l'issue de la guerre de Succession de Pologne, quand le roi Stanislas, beau-père de Louis XV, devint duc de Lorraine, en attendant son attribution à la France, ce qui se produisit en 1766.

La présentation du texte est, quant à elle, remarquable, avec un appareil critique de très haute tenue. La lecture des notes infrapaginales est aussi passionnante que celle de l'ouvrage en lui-même, car indispensable pour son entière compréhension. Tout est rigoureusement justifié, et notamment les raisons pour lesquelles la copie conservée à la Bibliothèque municipale de Nancy a été sélectionnée (p. 58-62). Les variantes nous permettent de connaître les particularités des différentes copies, évitant ainsi la retranscription de l'intégralité des variantes, aussi impossible qu'inutile car forcément redondante.

Nous pouvons cependant regretter la présentation d'une carte manuscrite au début de l'ouvrage, alors qu'elle aurait gagné en clarté à être conçue par ordinateur. De plus, il faut noter certaines incohérences dans les normes bibliographiques dans les notes de bas de page, ainsi à la page 124 où l'on peut voir qu'à la note 41 « Boyé » est en minuscules, tandis qu'à la note suivante « Alix » est en majuscules. Nous avons aussi constaté une espèce de versatilité dans le choix des éditions de textes ; c'est le cas des *Mémoires* de Saint-Simon. Trois éditions sont référencées : la première édition de « La Pléiade » établie par Gonzague Truc (1953-1961), mentionnée notamment dans la bibliographie à la page 314, la seconde par Yves Coirault (1983-1988), évoquée entre autres à la page 25, et l'édition Ramsay de 1977, signalée par exemple à la page 24. Parfois, il n'est pas indiqué à quelle édition de « La Pléiade » il est fait référence, comme nous pouvons le voir à la page 14. Seules les éditions d'Arthur de Boislisle (1879-1930) et de Coirault sont réellement satisfaisantes, comme le rappelle Emmanuel Le Roy Ladurie à la page 590 de son *Saint-Simon ou le système de la Cour* (Paris, Fayard, 1997). Les références à Truc et à Ramsay auraient pu aisément être remplacées par d'autres à Coirault, au nom de la cohérence bibliographique.

Néanmoins, tous ces éléments restent des points de détail, qui ne font que souligner le grand intérêt et le plaisir que nous avons eu à lire la précieuse édition du mémoire sur l'intendance de Lorraine et Barrois qui nous est offerte par Marie-José Laperche-Fournel.

Fadi EL HAGE.

Yasmine Marcil, *La fureur des voyages. Les récits de voyage dans la presse périodique (1750-1789)*, Paris, Honoré Champion, coll. « L'Atelier des voyageurs », 2006, 650 p.

Dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, on publie de plus en plus de récits de voyage et le nombre de ceux qui sont annoncés ou commentés dans les journaux littéraires est multiplié par plus de trois. À partir de ce constat, Y. Marcil évalue dans ce livre, qui est une version remaniée de sa thèse, le rôle de médiateur que joue la presse périodique entre le public et les auteurs de récits de voyage. Son travail repose sur le dépouillement de 43 périodiques parus durant deux décennies (20 pour les années 1750-1759 et 23 pour les années 1780-1789) et accorde une

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

attention particulière au récit de voyage scientifique. Il privilégie trois périodiques choisis en raison de leur notoriété, de leur durée de parution et de leur intérêt : le *Mercure de France*, qui fut le plus lu des trois, le *Journal encyclopédique* (1756-1794), de P. Rousseau, dévoué au parti philosophique, et *L'Année littéraire* (1754-1791), très polémique et hostile audit parti sous la direction de son fondateur E.-C. Fréron.

Cet ouvrage est divisé en trois parties. La première est consacrée à l'engouement du public de la seconde moitié du XVIII^e^ siècle pour les récits de voyage, un « genre polymorphe » qui suscite le scepticisme de bien des hommes des Lumières, puisque les voyageurs sont accusés d' « ajouter presque toujours aux choses qu'ils ont vues celles qu'ils pourraient voir », comme l'écrit le chevalier de Jaucourt dans l'article « Voyageur » de l'*Encyclopédie*. Toutefois, l'intérêt donné aux aventures, aux incidents du voyage, aux imprévus de la route et aux rencontres fortuites s'accroît au cours du XVIII^e^ siècle, et les voyageurs se mettent plus facilement en scène que ne le faisaient ceux du siècle précédent.

Les articles sur les récits de voyage sont de quatre types : le compte rendu, l'extrait, la nouvelle littéraire et l'annonce bibliographique. Leur nombre passe de 261 à 1 061 entre 1750 et 1789. Toutefois, en dépit de ces chiffres, les récits de voyage tiennent dans ces périodiques une place mineure qui est de l'ordre de 1 à 2 % dans les années 1750, et dépasse 3 % trois décennies plus tard dans certaines publications comme le *Journal encyclopédique* et le *Journal des savants*. Dans l'ensemble, le public des journaux a surtout connaissance des voyages qui se déroulent en Europe, puisque, parmi les titres commentés, la part des récits de voyage en Europe passe de 32 % en 1750-1759 à 62 % en 1780-1789. Ce sont les récits de voyage sur les pays du sud de l'Europe qui suscitent de nombreux articles, à une époque où l'Italie demeure encore le pays le plus visité. Toutefois, bien que peu nombreuses, les relations qui ont été publiées sur l'Océanie, comme celles de Bougainville et de Cook, ont profondément marqué le public.

Les récits de voyage, qui connaissent du succès dans les journaux littéraires de la seconde moitié du XVIII^e^ siècle, ont pour point commun d'être rédigés en français. En effet, à l'exception du *Journal encyclopédique* et de *L'Esprit des journaux*, la presse périodique se préoccupe peu de la production de récits en langue étrangère, et elle accorde moins de place à la production anglaise qui diminue au profit de celle de l'Allemagne, car les récits publiés à Copenhague, Uppsala et Saint-Pétersbourg sont directement publiés en allemand. Cette baisse de la production en anglais dans les périodiques s'explique essentiellement par l'augmentation des traductions en français des récits anglais.

La deuxième partie est consacrée à l'analyse des règles d'écriture des articles des trois périodiques qui servent de référence. Y. Marcil présente ainsi l'art de la citation qui donne au lecteur un accès direct au récit et complète les commentaires des journalistes, et elle montre comment ces derniers évaluent un récit de voyage. Elle analyse les termes de l'appréciation (notamment les adjectifs) et la manière de rédiger des articles positifs ou défavorables. Elle montre aussi comment les journaux apprécient la crédibilité des récits. Le *Journal encyclopédique*, par exemple, réserve son admiration pour les voyages menés par des savants alors qu'il reste sceptique envers la qualité de la majorité des autres récits de voyage.

Pour intéresser les lecteurs et mettre en valeur un ouvrage dont ils rendent compte, les journalistes avancent plusieurs arguments qui rappellent ceux que l'on trouve déjà dans les pièces liminaires des récits de voyage du XVII^e^ siècle. Le principal est la nouveauté des informations qu'ils présentent comme inédites. La sélection des sujets est en outre orientée par leur caractère curieux. Les journalistes promettent de donner les détails les plus intéressants, les plus étonnants ou les plus

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

piquants. Pour le *Journal encyclopédique,* ce sont les nouvelles connaissances sur le mode de vie des populations, sur leurs croyances et leurs comportements qui forment l'attrait essentiel des récits de voyage. *L'Année littéraire* ponctue ses articles par des anecdotes et des détails pittoresques, et elle porte un grand intérêt à la « peinture des mœurs ». Ce périodique se distingue du *Journal encyclopédique* surtout par ses positions à l'égard de la théorie affirmant que l'homme proche de la nature est bon. Résolument hostile à l'idée du bon sauvage, il continue, en effet, à récuser l'idée du bonheur dans les sociétés primitives. En outre, il défend le catholicisme et porte une grande attention aux propos des voyageurs sur la religion.

Pour montrer la diversité des comptes rendus, Y. Marcil propose deux études de cas. Elle présente les sujets qui ont intéressé les journalistes dans les *Lettres sur l'Égypte* (1785), de Claude-Étienne Savary, et souligne l'originalité des *Lettres sur l'Italie* de Dupaty (1788). Ce dernier a rédigé un ouvrage plus personnel que celui de ses prédécesseurs. D'une part, son style est un point controversé ; d'autre part, il ne porte pas uniquement son attention sur le passé et sur les monuments. Il considère l'Italie comme un pays qui fait partie de l'Europe des Lumières : il s'intéresse ainsi aux expériences politiques, notamment à celles du grand-duc de Toscane.

La troisième partie étudie les comptes rendus des récits de voyage scientifique qui, dans les années 1780-1789, suscitent davantage d'articles que dans les années 1750. Reconnaissant unanimement leur importance, journaux littéraires et scientifiques promeuvent le même discours, soulignant l'utilité des voyages pour faire avancer les connaissances. À leurs yeux, trois arguments soulignent l'importance de telles entreprises : le progrès des sciences, la gloire du souverain et le développement du commerce. Malgré leur enthousiasme pour ces récits, les journalistes n'en évoquent pas tous la partie scientifique. Dans leurs comptes rendus, on ne trouve ni les listes minéralogiques ou botaniques que donnent les savants-voyageurs, ni les tableaux ou les schémas accompagnant des explications ou des calculs mathématiques. Dans l'ensemble, les journalistes mentionnent les faits curieux ; en revanche, ils refusent le merveilleux.

Deux exemples de comptes rendus de voyage scientifique permettent de se faire une idée de ce genre d'exercice. Le premier concerne l'expédition menée au Pérou de 1737 à 1740 par les académiciens français P. Bouguer et Ch.-M. de La Condamine pour mesurer plusieurs arcs de méridien. Quand les deux savants publièrent chacun leur récit de ce voyage à deux ans d'intervalle, en 1749 et en 1751, ils s'étaient déjà séparés à propos d'une querelle qui portait moins sur le résultat de la mission que sur des problèmes de personnes. Le second exemple concerne le *Voyage aux îles de Lipari* (1783), de Dolomieu, et le *Voyage dans les Alpes,* d'Horace-Bénédict de Saussure (1779 et 1796). Les journalistes s'intéressent à ces livres surtout parce qu'ils apportent de nouvelles connaissances et contiennent des éléments pittoresques, mais plusieurs ne négligent pas la querelle qui oppose Bouguer à La Condamine. En outre, en ces années 1780 qui répugnent aux grandes théories et combattent les « idées systématiques », ils ont jugé les travaux de Dolomieu et de Saussure solides en raison des expériences et des observations qu'ils avaient faites sur le terrain.

Les périodiques ont du mal à interpréter les résultats scientifiques, et même ceux qui sont destinés à des savants ou à des érudits n'entrent guère dans le détail des expériences ou des résultats des savants. Leur propos s'articule en général en trois ou quatre phases : l'observation d'un phénomène, le problème qu'il pose, parfois l'hypothèse du voyageur et son explication validée par le fait qu'elle repose sur l'expérience et l'observation. Les journalistes ne se risquent donc guère à formuler un jugement critique, même si le *Mercure de France* et les *Nouvelles de la République des*

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

lettres s'efforcent d'expliquer à leurs lecteurs les raisons de leurs appréciations négatives.

Y. Marcil offre une solide contribution à l'histoire de la construction et de la circulation des savoirs à l'époque des Lumières. En outre, tout en demeurant attentive au contexte culturel dans lequel les comptes rendus ont été rédigés, elle ne néglige pas l'aspect matériel de ces textes. Enfin, son étude, précise et argumentée, est d'autant plus utile pour le chercheur qu'elle comprend une riche bibliographie (p. 551-635) et des extraits de comptes rendus (p. 419-550) qui permettent d'apprécier la diversité et le sérieux du travail des journalistes.

François BRIZAY.

L'Impero e l'Italia nella prima età moderna / Das Reich und Italien in der Frühen Neuzeit, a cura di / hrsg. von Matthias Schnettger - Marcello Verga, Bologne-Berlin, Società editrice Il Mulino - Duncker & Humblot, Istituto trentino di cultura (« Annali dell'Istituto storico-italo-germanico in Trento-Jahrbuch des italienisch-deutschen historischen Instituts in Trient », Contributi-Beiträge 17), 2006, 497 p.

L'histoire de l'Italie impériale n'est pas faite ; néanmoins, depuis l'ouvrage de Salvatore Pugliese (1932), les historiens italiens et allemands ne s'en sont pas détournés et le colloque de Trente des 19-21 juin 2003 (huit communications en italien, autant en allemand, une en anglais) en témoigne. L'introduction de Marcello Verga explique la longue désaffection de l'historiographie italienne pour l'histoire de l'Italie moderne comme partie du Saint-Empire. Les spécialistes préférèrent les études sur le *Risorgimento* (et son orientation anti-Habsbourg), le *Trienno*, l'Italie napoléonienne, l'Unité. En Allemagne, l'intérêt pour la *Reichsitalien* fut plus soutenu et, depuis l'article de 1978 de K. O. von Aretin, le dossier est rouvert sur la réalité de la présence impériale en Italie et ses traces dans la culture politique. Comment s'articulent souveraineté et juridiction impériales avec la naissance des États modernes d'Italie, comment cohabitent deux autorités concurrentes, quels privilèges apporte l'appartenance à l'Empire, quelle est la capacité de celui-ci à contrôler la vie politique des États de ce royaume d'Italie, toujours existant, à la différence du royaume d'Arles, depuis longtemps disparu, telles sont les interrogations. Les réponses doivent tenir compte des multiples césures qui scandent cette histoire. L'abdication de Charles Quint, dissociant suzeraineté impériale et impérialisme espagnol, fut à cet égard fondamentale. Par la suite, les traités de Westphalie, la lutte contre les Turcs et ses exigences fiscales, la succession d'Espagne, celles des Médicis et des Farnèse, furent autant d'occasions pour l'Empire et l'empereur d'intervenir et manifester un néogibelinisme politique, avant que l'absolutisme éclairé de Marie-Thérèse et de ses fils ne fasse sentir sa marque en Lombardie et ailleurs. Bref, l'Italie et l'Allemagne furent bien présentes l'une à l'autre et les faits de culture le disent. Arminius fut le héros d'opéras de Scarlatti et de Pollaiolo et l'*Arminio* d'Adolf Hasse fut présenté à Milan en 1731 lors de la visite de l'Impératrice.

Une première séquence, la moitié de l'ouvrage, fait le point sur la puissance impériale en Italie. C'est le Conseil aulique d'Empire, le *Reichshofrat,* qui

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

depuis 1497 a compétence pour tout l'Empire, y compris l'Italie (Leopold Auer). Il veille au maintien de la suzeraineté impériale sur les divers fiefs, les fiefs du trône, *Thronlehen* (Doria, Finale, Milan, Mantoue, Modène, Parme et Plaisance, Piémont, Toscane) qui sont les plus importants, et la myriade de micro-fiefs du Conseil aulique, *Reichshofratlehen*, qui ont bien besoin de l'Empire pour se protéger des appétits de Gênes, de Florence ou de Turin, ou même du pape (ils se trouvent dans la même précarité que ceux de la *Reichsritterschaft*). Le Conseil aulique est une juridiction d'appel nullement négligée par les vassaux d'Empire : K. O. von Aretin a recensé plus de 1 500 requêtes devant les registrations latines, dont plus de 100 plaintes des Malaspina et des Spinola contre la Savoie, Gênes, Milan ou la Toscane. Il envoie des commissions pour réactiver son pouvoir sur les fiefs italiens, notamment sous Maximilien II et au début du règne de Rodolphe II, sous Ferdinand III et après 1648 lorsque l'influence espagnole est en retrait, sous François Ier après la catastrophe de l'intermède bavarois de Charles VII pour les investitures. Cinzia Cremonini se focalise sur la période 1555-1648, temps où la puissance espagnole s'intercale entre l'Empire et ses vassaux, tout en rappelant l'importance du règne de Charles Quint : couronnement de Bologne en 1530, mainmise en 1535 après la mort du Sforza sur Milan qui demeure la pièce maîtresse du dispositif Habsbourg en Italie jusqu'au XVIIIe siècle, investitures accordées aux Gonzague de Mantoue pour faciliter le contrôle des régions adjacentes de la vallée du Pô, aux Farnèse, aux Spinola, aux Doria dans le cadre d'un système d'alliances et d'une *renovatio imperii*. Avec Philippe II, allait-on passer à une domination plus directe ? Sans s'opposer ouvertement à l'Empire, le roi poussa ses avantages depuis Milan par la mainmise sur Savone et Finale. Contre cette érosion du pouvoir impérial, Maximilien II réagit pour réaffirmer sa suzeraineté sur Milan, d'où le conflit avec le gouverneur Albuquerque. Des commissions furent dépêchées pour exiger les investitures. Les États devaient concilier le service d'Espagne et la fidélité impériale. Les relations hispano-impériales furent meilleures pendant la guerre de Trente ans ; ce n'est qu'avec la décadence espagnole que l'autorité impériale reprit ses droits. Les relations de l'Empire avec ses fiefs furent aussi financières. Jean-Paul Niederkorn et Christopher Storrs mesurent l'apport italien dans les caisses impériales, beaucoup plus modeste à l'époque moderne qu'au Moyen Âge. Les grands fiefs comme la Savoie (matricule de 1521) devaient les fameux *Römermonate* sous forme de cavaliers, de fantassins ou de florins rhénans ; les petits devaient servir en personne ou livrer une demi-année de revenus (1597). Le paiement n'était pas spontané, et des commissaires étaient envoyés en temps de crise, comme en 1584 quand il fallait élever des forteresses contre les Turcs. Pendant la guerre de Quinze ans, il y eut beaucoup d'engagés volontaires, dont Vincent Ier de Mantoue qui fit trois campagnes en Hongrie ; et l'Italie fournit alors 458 639 florins, trois quarts par les grands, le reste par les petits vassaux, ce qui n'était pas négligeable. Au début de la guerre de Trente ans, Ferrante Gonzague de Guastalla puis son fils Cesare se heurtèrent à la résistance des grands fiefs et à la mauvaise volonté espagnole. Tout changea en 1690 lorsque Léopold Ier envoya une armée bavaro-autrichienne dans le Piémont alors son allié, qui fut entretenue avec les subsides féodaux italiens : les montants calculés donnent 2 millions de thalers en septembre 1691. Parme et Gênes refusèrent, Côme III rechigna, la Savoie passa du côté de la France... Le commissaire impérial Carafa eut des exigences énormes – pour Modène, 450 % du revenu annuel. Louis XIV ne pouvait pas protéger efficacement les États italiens et il fallut bien plier. Mantoue se soumit, une accoutumance à payer finit par prévaloir et, hormis l'échec savoyard, le pouvoir de Léopold sortit renforcé de l'épreuve. Les contributions du temps de la succession d'Espagne ont

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

été étudiées par Ch. Ingrao ; ce conflit, qui fut un tournant pour la péninsule, fait l'objet de la communication de Daniela Frigo. La *pax Hispanica* avait imposé une relative perception unitaire de l'Italie. Le prestige retrouvé de Léopold après 1683, les ambitions de Louis XIV se proclamant défenseur des libertés italiennes et voulant surtout empêcher que l'empereur ne considère l'Italie comme une chasse gardée, alors qu'il étendait son empire à l'Est, firent des États italiens des enjeux dont la gravité fut redoublée lors des plans de partage de la monarchie madrilène ; tous craignaient d'être, sans consultation, de simples dominos dans le nouvel équilibre européen. Turin redoutait que Milan ne tombât sous domination française ; allié de Louis XIV en 1701, Victor-Amédée II passa du côté de Léopold en 1703 contre des accords secrets pour résoudre à son profit le problème féodal de la Langhi (au nord-ouest de Savone) et à terme obtenir la Sicile et le titre royal ; ainsi, la reconnaissance de la supériorité territoriale de la monarchie sabaudo-piémontaise se conciliait avec le lien féodal. Le duc de Mantoue persista dans son alliance avec la France, dont les armées occupèrent la ville ; il prétendit qu'il ne combattait pas l'empereur auquel il avait prêté serment, mais la maison d'Autriche ; il fut néanmoins dépossédé comme félon à Joseph I^er^ par la Diète en 1708, et l'annexion de Mantoue à la Lombardie autrichienne fut vécue comme un échec par Venise, inquiète par ailleurs des ambitions adriatiques de Vienne qui se précisèrent sous Charles VI. Les règlements territoriaux qui suivirent les traités de 1713-1714 s'appuyèrent sur une combinaison de droits, droit féodal et droit dynastique mêlés, avant que « le droit public de l'Europe fondé sur les traités », pour reprendre le titre de l'abbé Mably, ne s'imposât (Heinhard Steiger). Aucun ne fut appliqué sans exception notable. Charles VI s'opposa au passage éventuel de la Toscane à la dernière Médicis, l'électrice palatine, le droit féodal excluant les femmes, mais Modène alla à un archiduc Habsbourg par le mariage de la dernière des Este. Et Marie-Thérèse, une femme, héritait-elle des droits féodaux sur l'Italie ? Le traité d'Aix-la-Chapelle réaffirma que le Milanais, la Toscane, Parme et Plaisance étaient des fiefs d'Empire, mais qu'en était-il en réalité puisque Marie-Thérèse agit en toute souveraineté lorsqu'elle céda Parme, Plaisance et Guastalla à don Philippe, sans aval de l'empereur et de la Diète ? Pour que ce droit féodal fût concret et solide, il eût fallu un véritable royaume d'Italie, regroupant les fiefs et défendant ce droit contre les grandes puissances, y compris la monarchie de Vienne. Campo Formio mit fin à cette façade lézardée. Non pas cependant qu'un État comme le Piémont-Savoie n'ait tenté jusqu'au bout de jouer sa carte au sein de la *Reichsitalien* (Vittorio Tigrino). C'est en en appelant aux tribunaux d'Empire que Turin se fit attribuer, contre Gênes, la petite ville de Campofreddo. En 1742 fut créée à Turin une *Giunta per le Materie d'Impero* (d'où de belles archives) et le diplomate Montagnini fut envoyé à Vienne et à Ratisbonne pour tirer au clair « les affaires publiques et tout ce qui se rapporte au droit public », en particulier établir que le Piémont possédait bien la supériorité territoriale et le vicariat d'interrègne pour l'Italie, « une prérogative que le non-usage ne saurait abolir ». Alors qu'un interrègne s'annonçait à la mort de Joseph II, le roi de Piémont-Sardaigne, qui siégeait à la Diète d'Empire, revendiqua, en tant que vicaire, un siège électoral à Ratisbonne. Un peu décalée, la communication de Stefano Andretta présente la vision de l'Empire qu'avaient quelques voyageurs italiens en Allemagne, Fulvio Ruggieri de Bologne en 1560-1562, effaré de la complexité religieuse et du peu d'orthodoxie des princes, tel le duc de Clèves, catholique, acceptant la communion *sub utraque specie*, ou encore Francesco Pannocchieschi d'Elci, accompagnant son oncle à la cour impériale, spectateur du *Reichstag* qui élit Ferdinand IV comme roi des Romains et de la Diète hongroise de 1655.

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Une deuxième séquence s'attache plus particulièrement aux relations de l'Empire avec tel ou tel État. La république de Gênes, qui par ailleurs possédait des fiefs impériaux, faisait-elle partie de l'Italie impériale (Matthias Schnettger) ? La ville demandait à chaque succession impériale la confirmation du privilège de 1138 qui en faisait une ville impériale ; chaque fois Vienne liait cette confirmation à une investiture féodale que Gênes refusait. Les rapports étaient toujours tendus, Gênes s'étendant, sans aval impérial, sur des fiefs voisins ; en 1561, l'empereur Ferdinand Ier fit intervenir Philippe II pour faire évacuer Finale. Dans les années 1630, Gênes joua la carte pontificale pour s'affranchir à la fois de l'Espagne et de l'Empire ; pour avoir rang royal à Rome, la Vierge fut proclamée reine de Gênes en 1637 et le doge fut couronné. Les honneurs royaux furent enfin obtenus à la cour de Vienne en 1709 contre 50 000 florins. En 1713, Finale fut enfin annexé contre 2 400 000 florins. Mais les fiefs du Langhe passèrent en 1735 à la Savoie. L'affaire la plus connue fut en 1753 l'appel de San Remo aux tribunaux impériaux contre l'oppression génoise, qui traîna jusqu'en 1770. À la fin de l'Ancien Régime on ne savait toujours pas si Gênes était une ville impériale ou une république souveraine. Lucques était aussi une ville impériale, dont le privilège avait été confirmé en 1521 (Rita Mazzei). La cité marchande et bancaire devait conserver de bons rapports avec Lyon où étaient installés les Buonvisi comme avec Anvers, donc avec François Ier comme avec Charles Quint. Elle contribua aux dépenses de la guerre de Quinze ans. L'amitié avec Sienne gâta les relations avec Florence ; Lucques échappa néanmoins au sort de Sienne annexée à la Toscane en 1555. À partir de 1559, la ville entretint un ambassadeur permanent en Espagne. Finalement, en dépit des dangers environnants, elle sortit indemne des convulsions du XVIe siècle. Cornel Zwierlein revient sur le cas du Piémont-Savoie entre 1536 et 1618. Son duché occupé par la France, le duc se tourna vers Charles-Quint, se déclara son vassal et jusqu'en 1613 les souverains assistèrent ou se firent représenter à la Diète. Emmanuel-Philibert fut au côté de l'Empereur lors de la ligue de Smalkalde. La difficulté majeure fut la contribution aux dépenses du *Reich* ; arguant de vingt-quatre ans d'occupation française et de la nécessité de défendre la frontière des Alpes contre le Valois et sans l'aide de l'Empire, Turin se contenta d'accorder quelques secours en hommes à Maximilien II mais refusa tout argent. Ce n'est qu'en 1588 que le duc consentit quelques subsides, mais bien inférieurs aux 191 490 florins de retard pour les *Römermonate* depuis 1548. Six ans plus tôt, le collège électoral d'Empire avait accordé au duc le titre de *vicarius Imperii per Italiam,* confirmé en 1658 par les capitulations électorales de Léopold Ier. En 1618, Charles-Emmanuel fit tenir à la cour palatine un manifeste où il se présentait comme le seul candidat valable à la succession impériale ; la débâcle protestante mit un terme à cette prétention. « Nous appartenons à l'Empire, mais... », telle pourrait se résumer la relation entre Turin et Vienne/Ratisbonne. Les conflits éclataient souvent pour de minuscules territoires. Alexander Koller retient le cas de Borgo Val di Taro, dans l'actuelle province de Parme, une seigneurie de la famille Landi suffisamment bien placée pour devenir un enjeu pour les États voisins. En 1578, à la suite d'une saga italianissime opposant les Landi et les Farnèse (complots, procès, assassinats...), ces derniers s'emparèrent de Borgo Val di Taro qui fut immédiatement revendiqué en vain par le pape Grégoire XIII comme fief pontifical et pour en investir son fils naturel Giacomo Boncompagni.

Une dernière partie regroupe tout ce qui concerne l'image de l'Empire. Giovanni Cipriani, à travers un récit chronologique couvrant le règne de Maximilien Ier, expose quelques mythes de fondation. L'empereur, pour s'imposer à Florence, se prétendait le successeur de Charlemagne. Giovanni Nanni, *i.e.* Annio di

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Viterbo, à la fin du XV^e^ siècle, répandit la légende d'un Noé arrivant en Étrurie, y plantant la vigne, élément de diffusion de la culture occidentale en Espagne, en Gaule et en Germanie. Alessandra Contini concentre sa contribution sur l'attribution en 1569 par Pie V du titre de grand-duc à Côme I^er^. Un diplôme solennel de 1530, émanant de Charles Quint avec l'accord de Clément VII, nommait Alexandre de Médicis chef de la République florentine ; les deux mots clés étaient « liberté » et « fidélité ». Pour obtenir le titre envié, le Médicis engagea une patiente recherche menée par une équipe à Florence et à Rome, en particulier par Nofri Camaiani, président de la chambre des Brefs. La bulle du 24 août 1569 fut solennellement promulguée par le cardinal Bonelli, neveu du pape, le 13 décembre ; et Pie V lui-même procéda au couronnement à Rome le 5 mars 1570, cérémonie qui rappelait celle de 1530. Maximilien II protesta et espéra faire annuler la bulle à la disparition de Pie V et l'élection d'un Farnèse ; mais ce fut Grégoire XIII Boncompagni qui fut élu en 1572. La mort de Côme en 1574 et un prêt de 200 000 écus à Maximilien favorisèrent l'obtention d'un diplôme impérial, dont les termes choisis garantissaient la souveraineté impériale sur la Toscane. Venise, demeurée jusque-là en dehors du champ, se prétendit longtemps totalement indépendante de l'Empire (Achim Landwehr) ; dans sa lagune, séparée du continent, la cité n'était même pas en Italie et le mythe de la ville libre se fortifia du XIV^e^ au XVI^e^ siècle. En 1612 parut anonymement le *Squitinio della Liberta Veneta* qui réfutait cette prétention : Venise, création de Padoue, ville soumise à l'empereur, l'était donc aussi et son gouvernement n'était nullement l'émanation d'un peuple libre mais une création impériale ; l'élection du premier doge en 697 était une concession de l'empereur. Après avoir été battus par Louis XII à Agnadel, les Vénitiens revinrent « dans les bras de l'Empereur, le seigneur légitime de la République », comme le rapporta Guichardin dans sa *Storia d'Italia*. Le *Squitinio* mène l'histoire de Venise jusqu'au conflit avec le pape et l'interdit de 1606, puis le conflit avec le Habsbourg à cause de la piraterie des Uscoques. L'auteur du texte, très bien informé, est probablement Antonio de la Cueva, marquis de Bedmar, ambassadeur d'Espagne auprès de la Sérénissime. Le mythe de la Venise, plus ancienne que Rome, jamais prise, combinant dans sa constitution la monarchie, l'aristocratie et la démocratie avec le doge, le sénat et le grand conseil, ne résista pas à la décadence qui fit de la ville une attraction pour touristes. Une dernière contribution d'Élisabeth Garms-Cornides évalue la place de la *Reichsitalien* dans les œuvres des juristes autrichiens. Joseph II, lors de son voyage en Italie en 1769, n'en profita pas pour ranimer la flamme néogibeline ; il savait pourtant, par ses maîtres – Beck, Leporini, Bartenstein –, par ses ministres Kaunitz et Colloredo, et par un état des fiefs italiens réclamé à la mort de son père, la situation juridique de cette Italie du Nord. De 1765 date une œuvre manuscrite considérable, l'*Italiänisches Staatsrecht*... de Gottfried Ernst Frisch, caractéristique de la naissance d'un *jus publicum* autrichien hors Saint-Empire, applicable aux pays welches ; le *jus belli et victoriae* médiéval avait créé en Italie des vassaux *subditi* et non *ständisch* (pouvant siéger à la Diète) et il fallait enlever le vicariat d'Empire au roi de Piémont-Sardaigne. Johann Jakob Moser, Burckhardt Gotthelf Struve, Johann Caspar von Pogarell, Gottfried Philipp Spannagel argumentèrent sur ce thème, en liaison avec la question de la Pragmatique Sanction. À l'extrême fin du XVIII^e^ siècle, les droits sur l'Italie furent jugés totalement obsolètes par Carl Friedrich Häberlin ou par Seidensticker, *Dozent* d'Heidelberg pour qui l'Italie était une jambe de bois dans le corps de l'Empire.

On peut regretter les redites d'une communication à l'autre et l'absence d'index. Mais nous avons là une somme érudite qui révèle un aspect très négligé d'une

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

institution millénaire dans un temps, l'époque moderne, où le mépris servait trop souvent d'alibi à l'ignorance. Est présenté ici, avec les États de l'Italie impériale, un modèle de genèse et de construction de l'État moderne tout à fait original, très éloigné des grandes monarchies occidentales, différent aussi des États allemands territoriaux qui s'affirment depuis le XVI^e^ siècle. N'oublions pas que la présence de la papauté, mais ce n'était pas l'objet de cet ouvrage, rendait la situation encore plus complexe. Les divers États italiens d'Empire s'accommodèrent de la suzeraineté impériale, rusèrent avec elle, l'utilisèrent selon les circonstances, opposèrent parfois la fidélité à l'Empire à celle due à l'empereur Habsbourg, surtout lorsque la politique de la maison sembla contradictoire avec la survie de l'Empire. Quant aux empereurs, ils s'efforcèrent de maintenir le lien et jusqu'à la disparition du Saint-Empire ils exigèrent les investitures, ce qui donnait lieu aux ballets de carrosses dans les cours de la Hofburg, mais surtout maintenait aussi une clientèle italienne dont les empereurs surent faire un large profit.

Claude MICHAUD.

Domenico Ligresti, *Sicilia aperta (secoli XV-XVII). Mobilità di uomini e idee*, Palerme, Quaderni Mediterranea, coll. « Ricerche storiche », 2006, 409 p.

Grand travail de synthèse, essai brillant, l'ouvrage de Domenico Ligresti propose un bilan des études menées jusqu'à ce jour sur la Sicile des XV^e^, XVI^e^ et XVII^e^ siècles. L'auteur rend ainsi compte des acquis historiographiques, des lacunes, des lieux communs, et suggère une réflexion stimulante et une explication nouvelle sur la circulation des hommes et des idées, en traitant de sujets très différents les uns des autres (politique, société, économie, religion, sciences, bureaucratie, arts), destinés à impliquer les différents groupes sociaux et des individus au passé et au parcours spécifiques, une démarche ambitieuse, indispensable, rendue possible par une méthode cumulative, dont les résultats tissent des trames historiques solides, des associations inédites, des rapprochements inattendus. L'objectif est de cerner cette île de la Méditerranée dans son ouverture sur le monde et l'acceptation des valeurs exprimées ailleurs, filtrées et adaptées sur place. Une telle analyse fondée sur des informations multiples, mais partielles, permet de suggérer d'autres modalités de lectures, de comparaisons et d'interprétations de l'histoire de la Sicile de la première modernité, politiquement sous la domination aragonaise, puis espagnole dès le début du XVI^e^ siècle. Il convient avant tout de repenser et de resituer ce riche passé, en cherchant à intégrer l'île dans l'histoire de l'Italie et de l'Europe, de saisir un espace insulaire prétendument perdu dans les méandres du temps et de l'espace, mais en réalité profondément impliqué dans les principaux courants politiques, économiques, culturels et religieux que le reste du continent, dans sa diversité, a connus : le rôle historique joué par la Sicile n'est pas secondaire, et seule une étude reposant sur des instruments adaptés, remis à jour, grâce à l'emploi de concepts, de catégories, de méthodes, de supports documentaires appropriés, éloignés des idées préconçues, devenues aujourd'hui obsolètes, est susceptible désormais de replacer cet univers à l'intérieur de la civilisation occidentale entre les XV^e^-XVII^e^ siècles.

Composée de huit chapitres ayant trait tour à tour aux vice-rois, à la noblesse, à la ville, aux hommes de loi (les fameux *togati*), aux ecclésiastiques, à la culture lit-

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

téraire et philosophique, aux arts, ainsi qu'aux groupes dynamiques des marchands, des banquiers, des entrepreneurs, des inventeurs, des techniciens, aussi bien locaux qu'étrangers, acteurs d'une culture au rayonnement international, ayant permis d'intégrer l'économie sicilienne dans celle de l'Occident –, une telle étude apporte un éclairage nouveau sur des sujets dont la perception a naguère faussé et altéré la compréhension de l'histoire sicilienne, pourtant intimement liée à la modernité européenne. Le développement du marché économique (produits de consommation et de luxe) a permis la formation et l'établissement dans l'île de groupes d'artisans, de lettrés, de poètes, de peintres, d'architectes et d'hommes du spectacle. Mais à ces individus s'ajoutent des représentants d'ethnies différentes, de corps de métiers modestes, des pauvres, amenés en Sicile par les guerres et la piraterie (esclaves maures, noirs, russes, orientaux s'élevant à près de 2 % de la population insulaire), des soldats, des marins recrutés (Espagne, Italie, Allemagne), des immigrés économiques provenant de tous les horizons (boutiquiers, artisans, éditeurs, ouvriers, marchands du textile). Le cas des vice-rois est également emblématique du rôle joué par la Sicile dans un espace politique très étendu, celui de l'Espagne. À la fin de la dynastie royale indépendante, une fois entrée dès 1412 dans les biens héréditaires de la couronne d'Aragon, vaste mosaïque territoriale, l'île est confiée par les souverains à une ou plusieurs personnes de confiance appelées le plus souvent vice-rois, une fonction qui s'institutionnalise dans la seconde moitié du XV^e^ siècle. D. Ligresti se préoccupe de la place acquise par ces nobles, afin de mesurer leur rôle politique réel. Issus de Catalogne, de Castille, d'Aragon, et parfois, au début du XV^e^ siècle, des élites siciliennes (nobles, patriciens, juristes, hommes d'affaires, banquiers, ecclésiastiques), ces représentants royaux ne sont pas des bureaucrates, exécuteurs passifs des ordres envoyés, assoiffés de charges honorifiques, mais des médiateurs entre les sujets et le roi, protagonistes du pouvoir central, décideurs, courtisans, insérés dans le cercle exclusif des confidents et des conseillers du souverain, ainsi que dans les luttes de factions, eux-mêmes à la tête de cours plus réduites, ouverts à une civilisation unique et complexe, qui ne se limite pas à leurs compatriotes et à leurs pairs. Telle est cette brillante société insulaire élargie, internationale, cosmopolite, cultivée, au sein de laquelle les élites prennent part dans les cérémonies, les fêtes, l'économie, l'urbanisme, les académies, la philosophie. Ils introduisent les goûts artistiques, littéraires, musicaux et théâtraux nouveaux, des styles de vie, des habitudes, des modes, des passions et des idées sur les rapports interpersonnels selon le modèle curial des grands souverains étrangers.

Saisi comme un microcosme foisonnant de vie et d'activités, siège de l'autorité, le monde citadin rend perceptible un changement dans les représentations et l'autoreprésentation du pouvoir et des élites (aristocratie titrée, noblesse mineure, patriciats, oligarchies), un espace marqué, entre les XV^e^-XVII^e^ siècles, par l'existence d'une société dans laquelle vivent des individus enrichis, ambitieux, cultivés, en quête de légitimation, face à un État dont les capacités administratives s'avèrent élevées. Le développement des centres urbains, l'augmentation démographique, la mobilité sociale et professionnelle, la naissance d'une culture propre aux intellectuels, sinon laïcs, du moins indépendants du monde clérical, à l'origine d'un nouveau type de cour et de gestion du consensus, faisant état de la richesse, du faste, de la culture et de la scène proprement citadine, les masses populaires, l'ensemble de ces multiples langages sociaux caractérise les cités de la Sicile à l'époque moderne. Quoique dénigrée aux XIX^e^ et XX^e^ siècles par un courant historiographique italien marqué par le patriotisme du *Risorgimento* et le nationalisme, la monarchie espagnole, tenue pour le porte-parole de la Contre-Réforme, saisit des

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

modèles et des codes de conduite en Italie du Nord et du Centre, et les diffuse dans ses territoires pour ses propres exigences, alors que, dans le même temps, de façon autonome, les hommes d'Église et de culture, les juristes, les marchands et banquiers en font de même sur le plan local. Une telle transmission des savoirs peut être aussi saisissable sous l'angle spirituel, auprès du haut clergé et des ordres monastiques, dont les idées parfois diffusées par des Siciliens ayant été formés à l'étranger se rapportent à diverses thèses confessionnelles hétérodoxes, luthériennes, calvinistes, voire des sensibilités religieuses islamiques. La Contre-Réforme introduit des ordres nouveaux, des prélats à la rigueur disciplinaire inconnue jusqu'alors, une forte religiosité et dévotion, les missions, les collèges tenus par les Jésuites et les Théatins, une organisation paroissiale parfois discutable, les séminaires, alors que se poursuit la prédication de quelques ordres (bénédictins, franciscains, dominicains, augustiniens). La voie est donc celle de la médiation entre les traditions locales, les pouvoirs, les formes nouvelles d'organisation et de spiritualité, au sein d'une société réceptive aux idées provenant du reste de l'Europe.

Dans cet ouvrage fondamental, qui met en lumière les nombreux liens existant entre la société sicilienne et la civilisation européenne, naturellement marquée par ses multiples différences, transformations et adaptations pluriséculaires, Domenico Ligresti a réussi avec finesse à souligner la diversité de l'histoire de l'Europe, laquelle constitue une clef de lecture indispensable pour intégrer le passé de la Sicile à celui de l'Occident.

Lucien FAGGION.

Ruby Lal, *Domesticity and Power in the Early Mughal World*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005, 241 p.

Ce livre est une étude du régime de pouvoir des Moghols en Asie du Sud, centrée sur la question du rôle des femmes et de la maison royale dans la constitution de ce pouvoir, en particulier dans la période la plus reculée du domaine moghol, de l'époque de Babur (1483-1530) jusqu'à celle de Jahangir (1569-1627). Le livre conteste une vision dominante de l'histoire politique des Moghols dont les protagonistes seraient exclusivement des hommes, qu'il s'agisse des monarques eux-mêmes et de leurs collaborateurs dans les affaires militaires et de gouvernement, ou encore de ceux qui ont écrit ou composé les sources utilisées par les historiens. L'auteur propose une critique systématique de cette vision, non seulement du point de vue théorique des études du *genre* et de la critique féministe contemporaine mais aussi, textes à l'appui, en plaçant au centre de son enquête des sources produites par des femmes, notamment par des princesses de la maison royale des Moghols comme Gulbadan Banu Begum (1523-1603).

Le projet de Lal s'affirme comme une « histoire du genre qui serait plus consciente de ses choix politiques » (« a gendered and more self-consciously political history », p. 52). L'enquête lancée dans cet ouvrage ne repose pas sur des sources inédites, mais sur une relecture de textes déjà connus et publiés (même si les méthodes et critères d'édition sont reconsidérés par Lal de façon critique), et surtout sur une tentative réussie de redéfinir et de situer historiquement le vocabulaire et les concepts utilisés dans les sources narratives des XVI^e^ et XVII^e^ siècles.

Dans une longue introduction, l'auteur soumet à la critique l'absence de visibilité des femmes et de la sphère domestique dans l'historiographie courante des

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Moghols, et soumet à un scalpel rigoureux des catégories fondamentales d'analyse qui sont souvent implicites dans le travail des historiens qui l'ont précédée, telles que l'opposition public/privé transposée dans le contexte des sociétés prémodernes, ou la notion stéréotypée et immuable d'un *harem* existant depuis les origines de la dynastie moghole. Les deux chapitres suivants sont consacrés à l'analyse des sources disponibles, dans le but de discerner les premières formulations de cette vision d'un monde féminin « interdit » et « mystérieux » associé avec le *harem* des Moghols. Le contraste entre les textes historiographiques de la période coloniale (datés d'après 1800) et les visions plus riches et nuancées des voyageurs des XVI^e^ et XVII^e^ siècles se révèle une excellente stratégie pour mener le lecteur à s'interroger sur l'existence historique d'un tel objet – le *harem*. Quoique Lal ne l'affirme pas de façon explicite, on notera que les considérations des historiens modernes concernant ce que serait le *harem* trouvent une filiation directe dans la vision de la cour moghole mise en place par l'historiographie du XIX^e^ siècle, laissant de côté les données riches et contradictoires des récits antérieurs. D'autre part, Lal s'attache à une source directement produite par un membre de ce *harem* moghol, afin d'analyser la vision du monde féminin et domestique qui peut s'y trouver, quels problèmes, quels épisodes et quelles catégories de pensée sont mobilisés par Gulbadan Banu Begum, et quelle vision de la royauté et aussi du rôle des femmes dans la construction du régime moghol est proposée dans cette source. Des questions d'histoire culturelle plus vastes ne sont qu'effleurées ici, notamment celles qui touchent au genre historiographique (le texte de Gulbadan serait un texte « ouvert, n'appartenant à aucun genre reconnu ») et aux choix linguistiques et de composition attribués à la princesse qui est l'auteur du récit, car l'objet de ce chapitre est seulement de faire voir aux lecteurs la complexité et les aspects « fluides » et « contestés » de l'univers domestique des Moghols.

Le corps principal du livre est constitué par quatre longs chapitres qui explorent dans leur succession chronologique les règnes successifs de Babur (1526-1530), de Humayun (1530-1556) et d'Akbar (1556-1605) dans leurs arrangements domestiques, leurs alliances matrimoniales et leurs rapports de genre. Trois conclusions principales de cette recherche sont à souligner. D'une part, que les premiers Moghols, Babur et Humayun, pratiquant une itinérance liée à l'exercice du pouvoir et à leur rôle de conquérants, ne connaissaient pas à proprement parler de *harem*. La circulation des femmes hors de l'univers palatin, leur éventuelle activité dans la sphère politique même (quoique celle-ci soit rarement mentionnée dans les sources) et le nombre relativement limité des épouses identifiées suggèrent, au contraire, une sphère domestique qui, tout en étant fortement homosociale du point de vue des hommes également, ne reléguait pas les femmes à un simple rôle reproducteur. Une deuxième conclusion, tout à fait cohérente avec ce que l'on vérifie pour d'autres cultures et d'autres cours royales de la période moderne (et aussi en Europe), est l'importance du pouvoir dévolu aux femmes plus âgées dans l'univers courtisan féminin, tout particulièrement à celles qui, ayant eu des enfants, auraient désormais dépassé l'âge fertile. Les femmes de la famille royale (mères, tantes, sœurs) semblent également avoir joué un rôle central dans la construction d'une mémoire lignagère et d'une suprématie des Moghols auprès de leurs ennemis et alliés. Finalement, une troisième conclusion serait que le *harem*, en tant qu'espace restreint, réservé aux femmes et dans lequel résiderait la sphère exclusive de leurs activités, est en réalité une création du règne d'Akbar et devient un instrument essentiel de son projet d'une politique impériale. Pour étudier ce *harem* finalement décrit et mentionné dans des sources plus abondantes (normatives, narratives, récits de voyageurs et de missionnaires), Lal utilise aussi des sources iconogra-

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

phiques, notamment les magnifiques miniatures contemporaines, et évoque (hélas, de façon trop rapide) les lieux mêmes du pouvoir impérial, c'est-à-dire le complexe palatin de Fatehpur-Sikri. Le nombre élevé de femmes dans ce *harem* s'expliquerait par l'usage qui est fait des alliances matrimoniales avec les puissantes familles de ceux que Akbar dominait, les femmes provenant donc de diverses régions et de divers groupes ethniques et religieux de l'Empire. Néanmoins, ainsi que l'observait déjà un astucieux jésuite, le nombre d'enfants produits par ces mariages est relativement faible. Et le nom des mères des princes moghols devient, ce qui est bien significatif des changements survenus, complètement absent des chroniques et des registres officiels.

Dans un chapitre final, extrêmement utile et novateur, Lal propose une comparaison du cas moghol avec ceux de la Turquie des Ottomans (ayant recours au travail pionnier et important de Leslie Peirce) et de la Perse safavide. On souligne donc qu'Akbar, souverain sunnite, aurait eu recours à des alliances temporaires *(mut'a)*, envisagées par ses conseillers familiarisés avec la pratique shiite, pour contourner le nombre de femmes prescrit dans la tradition. Une importante présence de femmes hindoues côtoyant les épouses musulmanes suggère également un métissage important de rituels, symboles et pratiques dans le *harem* même, un univers réglé par des normes qui ne pourraient se réduire uniquement à un héritage culturel islamique. Lal exploite dans ses conclusions les différences qui, à son avis, seraient des « différences majeures » entre les trois cas analysés : les concubines, par exemple, semblent dominer l'histoire du *harem* des souverains ottomans ainsi que leur politique dynastique, alors que le cas persan se caractériserait par l'admission des femmes dans la sphère du pouvoir, « la souveraineté résidant dans la famille comme un tout » (y compris les femmes). Le *harem* d'Akbar et de Jahangir, finalement, est unique par l'invisibilité radicale des femmes, en contraste marqué avec les situations plus fluides et négociables des premiers souverains de la dynastie moghole que l'auteur a analysées dans ce livre. Le cas bien connu de l'épouse préférée de Jahangir, Nur Jahan, est donc mentionné dans ce nouveau contexte d'un *harem* reconstruit dans ses pratiques, ses hiérarchies internes et ses règles de vie plus ou moins strictes. Contrairement aux femmes de la maison impériale qui auraient organisé, sous l'initiative et le commandement de l'imposante Gulbadan Begum, un pèlerinage important à La Mecque (1575 ?-1578) encore du temps d'Akbar, la puissante épouse de Jahangir n'est aucunement mentionnée dans les chroniques connues sous le nom de *Jahangirnama*.

Ce livre est important dans une perspective comparative, et également méthodologique. Du point de vue méthodologique, car ce livre essaie de « retraduire » l'univers conceptuel de l'époque moghole dans un domaine important de ses institutions sociales et politiques, en interrogeant de façon critique des sources qui ont jusqu'ici été l'objet d'une lecture trop rapide ou trop dépendante de traductions (donc des catégories définissables dans une langue comme l'anglais) et de transmissions indirectes de mémoires sédimentées dans un discours « impérial » qui surgit comme du néant, tout fait et complet « du temps des origines ». Il ne s'agit pas uniquement d'un souci philologique – et celui-ci serait, d'ailleurs, plus strictement le bienvenu dans cette enquête – qui remonte aux textes dans leur langue originale (le turc ou le persan), mais plutôt de définir dans ces langues originales des aires sémantiques précises, en analysant les mots qui servaient à désigner dans les sources la sphère domestique et les configurations humaines qui s'organisaient autour des souverains moghols (voir, par exemple, p. 105-111 ou 178-182). Une fois dessiné le contour multiforme de ces aires sémantiques, on se rend compte tout de suite que la vision traditionnelle du monde féminin et domestique évoquée par un

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

seul mot (et un mot aussi fortement connoté dans les langues européennes que *harem*) ne peut que devenir trop simplificateur, restreint et inadéquat. Cette leçon de l'histoire conceptuelle représente une piste nouvelle et importante dans la recherche sur des sociétés non européennes dont le vocabulaire institutionnel, celui des rapports sociaux et plus spécifiquement des pratiques familiales, est souvent aplati par les historiens et réduit à des significations d'un sens commun camouflant toute différence. D'autre part, ce livre est important du point de vue comparatif, car il propose une vision du régime politique moghol où les rapports de *genre* sont à définir historiquement, et où les femmes seraient partie prenante, agents et non pas nécessairement partenaires assujettis, dans la construction des rapports de domination et d'autorité. L'étude de la royauté et de la société de cour en Europe, par exemple, a aussi une tradition dans les études des reines et des femmes au pouvoir, mais affronte plus rarement le problème d'une histoire du *genre* et des rapports entre hommes et femmes en tant que co-agents du pouvoir dans l'univers courtisan. Le monde féminin des cours des XVI^e^ et XVII^e^ siècles, en Europe, est aussi marqué par l'homosocialité et les différences statutaires fondées sur l'âge des femmes et leur position par rapport au rôle reproducteur – et, pourtant, cela se fait de façon différente que dans la cour moghole décrite par Lal. Dans ce livre, on trouvera bien des suggestions de renouvellement du questionnaire des historiens de l'Europe des cours, et des chercheurs de l'histoire des reines et des princesses des monarchies européennes de l'époque moderne.

Rita COSTA GOMES.

Yves Benot, *Les Lumières, l'esclavage, la colonisation*, textes réunis et présentés par Roland Desné et Marcel Dorigny, Paris, La Découverte, 2005, 326 p.

L'historien et journaliste Yves Benot (pseudonyme pour Édouard Helman) est mort en janvier 2005 et ses amis ont souhaité pouvoir conserver sa mémoire en publiant un recueil de quelques-uns de ses articles les plus remarquables. On trouve aussi dans cet ouvrage, ainsi qu'il est de coutume, une bibliographie des œuvres de Benot.

Né en 1920, Yves Benot a été engagé activement dans quelques-uns des débats qui ont divisé les Français au cours du XX^e^ siècle. À l'âge de 23 ans, il passe en Angleterre et adhère à la France libre, après la mort de parents déportés à Auschwitz ; à 39 ans, il part enseigner dans l'ancienne colonie française de Guinée, qui venait de proclamer son indépendance. Entre ces deux engagements, et après avoir suivi une formation littéraire classique, il collabore aux *Lettres françaises*, revue dirigée par Aragon, tout en poursuivant l'étude des manuscrits de Diderot, conservés dans le fonds Vandeul (du nom du gendre de l'écrivain), récemment entré à la Bibliothèque nationale. À son retour d'Afrique, il s'intéresse à l'histoire de la pratique de l'esclavage et aux fondements idéologiques de la colonisation européenne à la fin du XVIII^e^ siècle et dans la première moitié du XIX^e^ siècle.

Les 22 articles reproduits dans l'ouvrage sont regroupés sous trois thèmes selon les étapes de l'itinéraire intellectuel de Benot : 1 / La production littéraire des pays africains au moment de l'indépendance ; 2 / Autour de Diderot et des

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Lumières ; 3 / Colonies, révolutions, abolitions du milieu du XVIII^e siècle au milieu du XIX^e siècle.

Dans le premier thème, on retient l'analyse d'œuvres majeures de la littérature africaine d'expression française, replacées dans le contexte des années 1950, ainsi les deux grands romans du Camerounais Mango Beti, *Mission terminée,* publié en 1957, qui met en cause la soumission aux chefs tribaux traditionnels, et *Le Roi miraculé,* en 1958, qui décrit les heurts entre les missionnaires catholiques, les administrateurs coloniaux et les tenants de la tradition africaine ; ou le récit de Camara Laye, *L'Enfant noir,* en 1954, témoignage sur une enfance en Guinée ; ou encore et surtout *L'Harmattan,* de Sembene Ousmane, édité en 1964, qui fait revivre dans son premier tome les journées difficiles de septembre 1958, lorsque, avec le référendum proposé par le général de Gaulle, les Africains des colonies françaises doivent choisir entre la tradition, avec le « oui » défendu par les Anciens, et le refus, avec le « non », dans lequel un groupe de militants, décrits par l'auteur, voit l'espoir de sortir le pays de la misère et du malheur.

Toujours dans cette première partie, on note la reproduction d'un article publié dans *La Pensée* en 1970, décrivant la situation des ouvriers africains émigrés clandestinement en France. Benot y insiste sur la permanence de l'organisation tribale, transplantée en Europe, et sur le sentiment d'insécurité, tout à la fois matérielle, morale et psychologique, vécut en permanence par ses hommes.

Le second thème du recueil – Diderot et les Lumières – apporte des réflexions nouvelles sur la contribution de Diderot aux éditions successives de l'*Histoire des deux Indes* de l'abbé Raynal, ainsi qu'aux articles « coloniaux » de l'*Encyclopédie*. Selon Benot, l'intervention de Diderot transforme l'*Histoire des deux Indes,* depuis la première édition jusqu'à la troisième, faisant d'une œuvre « réformiste » assez proche des idées de Choiseul un manifeste violemment anticolonial. De même dans l'*Encyclopédie,* alors que l'article « Colonies », écrit par Véron de Forbonnais avant la guerre de Sept ans, n'aborde pas la question de l'esclavage, l'article « Population », rédigé vers 1765 par Damilaville, ami de Diderot, contient une vive critique, non seulement de l'esclavage, mais aussi du droit de coloniser, qui, selon cet auteur, affaiblit et divise la métropole. Ces critiques sont reprises par le même Damilaville dans l'article « Vingtième », et il y est ajouté la dépréciation du commerce des produits de luxe, qui sont principalement des produits coloniaux.

Le troisième thème – « Colonies, révolutions, abolitions (fin XVIII^e siècle - milieu XIX^e siècle) » – est le plus développé avec dix articles. Il s'agit d'abord de la situation des esclaves dans les colonies françaises des Antilles et principalement à Saint-Domingue. Sur cette question toujours en débat, on trouvera ici des études particulièrement intéressantes et rarement faites sur l'analyse comparée des mouvements révolutionnaires dans les différentes îles. Pour Benot, l'originalité de Saint-Domingue tient à l'absence de milice et à la possibilité de trouver refuge au-delà de la frontière, dans la zone espagnole. Ailleurs cette frontière terrestre n'existe pas et les milices continuent de fonctionner avec des Noirs et des mulâtres qui contrôlent les esclaves. Il y a aussi le fait qu'il existe dans la grande île des imprimeries et une presse qui diffuse les principes de la Révolution, en particulier la Déclaration des droits de l'homme, dont les colons et par conséquent les esclaves, en commençant par les esclaves domestiques, ont rapidement connaissance, ce qui les conduit à penser que le roi veut donner la liberté à tous les Noirs et que les colons s'y opposent. Dans les autres Antilles, le mouvement est moins rapide.

Un autre sujet abordé dans ce troisième thème est la discussion en France, au début du XIX^e siècle, sur l'indépendance de Haïti. Celle-ci est proposée pour la première fois en décembre 1801 par l'abbé de Pradt dans son livre *Les trois âges des*

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

colonies, par rapprochement avec les États-Unis (bien qu'il s'agisse d'une nation blanche), Toussaint-Louverture devenant un « Washington noir », et par application des principes de la Déclaration des droits de l'homme. Après l'échec de l'expédition Leclerc et l'instauration de l'Empire, l'abbé de Pradt se tait ; il reprend la plume sous la Restauration et publie, en 1817, *Des colonies et de la révolution actuelle en Amérique*, livre dans lequel il reprend et il élargit son propos de 1801, s'opposant à une campagne de reconquête de Saint-Domingue, souhaitant l'indépendance de toutes les colonies européennes, tout en conseillant la poursuite des échanges commerciaux. L'idée est reprise avec force dans la *Revue encyclopédique* publiée à Paris de 1819 à 1831 par des opposants au régime de la Restauration, partisans du régime parlementaire. Les articles en faveur de l'abolition de l'esclavage et de la reconnaissance de l'indépendance de Haïti sont signés de l'abbé Grégoire, « l'ami des hommes de toutes les couleurs », qui est en correspondance régulière avec des responsables politiques du pays. L'indépendance reconnue en 1825 est, bien sûr, approuvée, et l'abbé Grégoire ne s'oppose pas au versement de l'indemnité en faveur des colons.

Il faut signaler encore, toujours dans ce troisième thème, la reproduction d'un article intitulé : « La Révolution française entre les Indiens et le modèle américain », publié en 2000 dans *Dix-huitième siècle*, avec des idées particulièrement neuves. L'auteur y expose que les Indiens de l'Amérique du Nord constituent une source de réflexion pour les hommes des Lumières car il s'agit de sociétés sans État et sans Église, dans lesquelles il est pratiqué une certaine égalité. D'un autre côté, les *Insurgents* reprochent à leur métropole de soutenir ces Indiens, alors que ce sont des gens qui savent seulement piller et massacrer. Il y a donc parmi les Français une interrogation qui naît de la contradiction entre l'intérêt pour les Indiens et l'adhésion à la Révolution américaine. À partir de l'étude de cinq récits de voyage, écrits durant la période révolutionnaire et publiés entre 1793 et 1803 (la préface de Billecocq à la traduction de Long, *Voyage chez différentes nations sauvages de l'Amérique septentrionale* ; le *Tableau de la situation actuelle des États-Unis d'Amérique* de Pictet de Rochemont ; le *Voyage dans les États-Unis, fait en 1795, 1796, 1797*, par La Rochefoucault-Liancourt ; le *Voyage dans la Haute Pennsylvanie et dans l'État de New York* de Saint-John Crèvecœur ; la *Description des États-Unis* de Volney), Benot établit que les témoins, qui inspirent l'opinion, passent de l'exaltation des vertus des « sauvages » au dénigrement des Indiens, ceux-ci refusant obstinément de se laisser civiliser.

Voilà donc, commodément rassemblés en recueil, les principaux éléments d'une pensée originale, avec des vues nouvelles susceptibles de nourrir la réflexion sur des points pour lesquels les interrogations sont toujours nombreuses.

Philippe HAUDRÈRE.

Frédéric Caille, *La figure du sauveteur. Naissance du citoyen secoureur en France, 1780-1914*, Rennes, PUR, coll. « Histoire », 2006, 315 p.

La valorisation, l'admiration, la récompense du comportement de l'individu secourable, dévoué et courageux, ne sauraient être pour Frédéric Caille rapportées trop précipitamment à des catégories psychologiques invariables ou consubstantielles à la nature humaine. L'auteur défend l'hypothèse selon laquelle il n'y a pas de « sauveteur » ou de secours courageux spécifiquement perçus et appréhendés indé-

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

pendamment des dispositifs sociaux et mentaux qui, progressivement, repèrent, mémorialisent et récompensent l'exposition d'une existence au danger et à sa propre perte en faveur de la survie d'un autre.

L'auteur dégage tout d'abord l'apparition d'une terminologie spécifique constituant un premier indice de l'évolution du mode de perception du secours des personnes dans le péril qui s'impose en France, et plus largement dans les principaux pays européens, en un peu plus d'un demi-siècle de 1770 à 1830, et qui ne va cesser de se renforcer et de s'élargir jusqu'aux années 1880. Le terme de « sauveteur » n'apparaît que vers 1816, et est admis par l'Académie française en 1878. Celui de « sauvetage », guère antérieur, est repéré à partir de 1773, puis accepté comme néologisme par l'Académie en 1835, comme « action de sauver un navire, son équipement, ses passagers ou son chargement ». Les premières formes d'incitation officielle à l'entraide collective en faveur de son semblable dans le péril sont repérables à la fin du XVIII[e] siècle, indépendamment de l'organisation contre les incendies, qui vise d'abord à la préservation des propriétés et s'installe dans certaines communautés dès le Moyen Âge. Le secours courageux – et c'est ce qui explique en partie l'intérêt dont il a pu bénéficier, notamment dans la France du XIX[e] siècle – se distingue d'autres comportements altruistes, telles la charité ou la compassion, par son caractère exceptionnel ou déraisonnable. Le secours courageux étonne, suscite l'admiration, émeut, se célèbre et se récompense, et l'acte de secours courageux relève du domaine de l'art, du fruit de l'imagination s'emparant des valeurs ordinaires de la morale.

Ce livre croise deux séries d'investigations : une enquête historique permettant d'établir la chronologie des principales causes et manifestations de l'audience sociale croissante des actes de dévouement courageux en faveur de son semblable en France, du début du XIX[e] siècle à 1914 ; il relève aussi d'une sociologie politique des procédures collectives qui, en constituant des formes de « sanctions positives » du mérite moral ou civil, ont contribué à la création d'un imaginaire et d'un type social générique : le citoyen secoureur. La démarche de Frédéric Caille s'ancre donc dans les outils et les résultats des travaux d'histoire sociale et culturelle, d'histoire politique de l'État, de sociologie historique et de sociohistoire du politique. Cette démarche ne constitue pas une enquête de nature anthropologique sur la figure du secoureur courageux mais décrit seulement le moment d'une rencontre, celui où s'intensifient les interprétations et les usages d'une catégorie dont l'importance s'accroît en relation avec une configuration sociopolitique et historique précise. Pour notre part, on regrettera cette non-prise en compte de la nature anthropologique de la figure du sauveteur à laquelle s'adossent *a contrario* les profondes angoisses des élites qui se heurtaient au XIX[e] siècle à des figures menaçantes et effrayantes, contraires aux valeurs qu'elles tentent de diffuser (alcool, débauche, sexe). Le contexte de crise morale et sociale qui caractérise la France de l'époque explique en effet les origines et les attentes de la construction du citoyen secoureur. Frédéric Caille analyse, avec pertinence comment, sur le plan culturel, la figure du citoyen secoureur s'incarne dans ses usages civiques au XIX[e] siècle, plus particulièrement dans les décennies tardives qui voient le plein effet et la démultiplication de ses usages politiques, dans une société d'information et d'opinion de masse. Ce premier regard souligne le débat juridique et législatif concernant la prise en charge des victimes du secours courageux, ouvre sur un imaginaire civique cohérent, mais également polymorphe, malléable, et dont la signification en termes de lien social et politique est loin d'être univoque.

Le tableau des diverses formes de rassemblement organisé de citoyens secoureurs, du Second Empire à 1914, prépare pour F. Caille la naissance des premiers

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

secouristes, naissance autrement plus importante que les mobilisations mutualistes et militantes d'un civisme de conjuration des fractures politiques. Le processus législatif qui conduit au vote de la loi de décembre 1882 est engagé le 10 mars 1881 par une première proposition déposée sur l'initiative du député Eugène Farcy, ancien officier de marine, républicain à tendance populiste, gambettiste, siégeant à l'extrême gauche puis fervent boulangiste.

L'auteur voit avec finesse comment les supports d'une pédagogie morale sécularisée, jusque dans l'Église elle-même, non seulement se transportent presque inchangés d'un siècle à l'autre, mais comment ils se démultiplient, se banalisent et atteignent à la pleine massification de leurs moyens des années 1830 à 1914, une fois la parenthèse révolutionnaire refermée. L'objectif est la conquête d'un « patrimoine moral » séculier et familièrement accessible, appuyé sur « un christianisme socialisé, laïcisé, à l'aune du contrôle des mœurs et des comportements ». On saisit mal, écrit l'auteur, la portée et la popularité du ruban tricolore des citoyens courageux, et plus tard des médailles d'honneur ministérielles de la III^e^ République, indépendamment de ce tropisme vers l'instrumentalisation matérielle du corps, qui fleurit les boutonnières masculines du XIX^e^ siècle très au-delà des cercles privilégiés et de leurs plaques et croix étincelantes. La figure du sauveteur anime la construction nationale au fil du renforcement du rôle de l'État au cours du XIX^e^ siècle, donnant naissance à « tous les instruments de la technologie d'encartement » marquant l'entrée dans « un système de discriminations positives » propre aux démocraties modernes.

Annie STORA-LAMARRE.

Catherine Maurer, *Le modèle allemand de la charité. La* Caritas *de Guillaume II à Hitler,* Strasbourg, PUS, 1999, 358 p.
Caritas. *Un siècle de charité organisée en Alsace,* Strasbourg, Éd. du Signe, 2003, 158 p.

L'Allemagne possède depuis un siècle une fédération des œuvres caritatives catholiques, le *Caritasverband* de Fribourg-en-Brisgau, « dont le but, selon ses statuts, est d'encourager le développement méthodique des œuvres inspirées par l'amour du prochain ». À partir de ses archives, ouvertes libéralement, Catherine Maurer a retracé son histoire jusqu'en 1933, dans une thèse à la rédaction sûre et à la construction ferme. L'analyse précise s'appuie sur des tableaux, sur des cartes, sur des graphiques ; en même temps, elle situe bien le mouvement dans son environnement historique.

La fondation en 1897 suit un modèle protestant, mais se rattache au mouvement catholique-social du *Volksverein*. L'instigateur, l'abbé Lorenz Werthmann, a dû déployer beaucoup de diplomatie pour obtenir de l'épiscopat une marge d'autonomie. Si les effectifs ne dépassent pas au début quelques milliers de membres, il s'agit de notables influents, aristocrates ou bourgeois, et pour moitié d'ecclésiastiques. Une forte affirmation confessionnelle se fonde sur une réflexion théologique. On recherche également une légitimation scientifique, dans la ligne du manuel d'économie sociale du jésuite Heinrich Pesch. Ainsi fonctionnent une centrale d'information, une revue périodique, des congrès réguliers.

L'épreuve de la guerre puis la chute du II^e^ Reich ont, à terme, des conséquences favorables pour l'organisation, qui sait s'adapter aux données nouvelles.

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

D'une part, l'épiscopat reconnaît explicitement son utilité, moyennant une révision des statuts qui assure son droit de regard, et le nonce Mgr Pacelli transmet l'approbation officielle du Vatican. D'autre part, l'urgence des besoins d'assistance après 1914 entraîne l'intensification des rapports avec les pouvoirs publics, qui étaient jusque-là très lâches. Puis, quand s'établit la République de Weimar, le *Zentrum* catholique joue un rôle important : or plusieurs de ses dirigeants sont des amis du *Caritasverband*. Des subventions budgétaires sont désormais octroyées et elles consolident une situation financière fragile. Les effectifs s'accroissent, une administration solide est constituée, l'action se développe dans un esprit de continuité. La Bavière, d'abord réticente, rejoint maintenant les autres régions à majorité catholique : la Rhénanie, la Silésie, Dantzig. Ce dynamisme rencontre certes la concurrence de l'*Arbeiterwohlfahrt* social-démocrate et, au sein même du réseau catholique, des tensions surgissent avec certaines initiatives prises par le syndicalisme chrétien. Quelques congrégations demeurent aussi à l'écart.

La thèse ne décrit guère de réalisations concrètes. Car celles-ci, d'une ampleur remarquable dans le catholicisme allemand, relèvent des organisations spécialisées affiliées, auxquelles des sièges ont été réservés dans l'organigramme. L'office de Fribourg vise à susciter, à coordonner, à former, non à gérer directement des établissements. Mais il se considère comme le pivot central et, en additionnant tous les effectifs de sa mouvance, il ne se prive pas de revendiquer fièrement 600 000 membres et 210 000 lits d'hospitalisation.

L'Alsace-Lorraine, intégrée au II^e^ Reich depuis 1871, a participé au mouvement, comme le raconte un second livre de l'auteur, élaboré avec l'appui des responsables actuels. L'homme de la situation est ici l'abbé Paul Muller-Simonis, petit-fils de banquier, élève de l'École centrale de Paris, ordonné prêtre après une formation romaine. Après un échec électoral, il se consacre à l'action caritative, y engageant son fort caractère et sa fortune personnelle. Il affilie son œuvre diocésaine au *Caritasverband* et c'est lui, médiateur entre deux cultures, qui présente cet office central au Congrès international de Paris en 1900. En 1919, il se réjouit du retour à la France, mais il est attaché à l'originalité de sa « petite patrie ». La « Fédération de charité » se sépare de Fribourg et se développe en pleine indépendance. Son secrétaire général note quelques frictions avec l'administration française qui, dit-il, « n'est pas encore suffisamment habituée à traiter avec une organisation à caractère général, telle que la nôtre, et à la reconnaître comme intermédiaire entre elle et les œuvres individuelles ».

Le national-socialisme a créé son organisation d'assistance, la *Nationalsozialistische Volkswohlfahrt (NSV)*, et quand il instaure son régime totalitaire, il veut y intégrer toutes les autres initiatives. La thèse de Catherine Maurer s'arrête à ce moment, mais sa monographie alsacienne aborde cet épisode douloureux. Face à l'annexion de fait, à l'été 1940, l'autorité diocésaine de Strasbourg, affaiblie par l'absence de l'évêque, tente de manœuvrer. Ces ecclésiastiques au penchant particulariste jouent avec les nouveaux maîtres un jeu subtil : ils donnent en parole quelques gages afin de sauvegarder leur mission spirituelle dans un régime athée. La *Caritas* d'Alsace cherche une protection en renouvelant son adhésion de jadis à la Centrale de Fribourg, mais le président de celle-ci, Mgr Kreutz, ne parvient pas à empêcher qu'elle soit dissoute en mai 1941. Son quatrième président, l'abbé Jules Billing, poursuit toutefois son action dans le cadre de l'évêché et, au moment de la Libération, il assure sans encombre la restauration de la Fédération de charité. Peu après, la création en France du Secours catholique par l'abbé Rodhain posera un problème de concurrence. Après quelques discussions délicates, un

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

accord interviendra en 1951 : adoptant une double étiquette, la *Caritas* s'affiliera au Secours catholique, mais maintiendra sa tradition propre dans son vaste réseau d'œuvres sociales.

Pierre BARRAL.

Victor Basch, *Le deuxième procès Dreyfus. Rennes dans la tourmente, correspondance*, édition établie par Françoise Basch et André Hélard, Paris, Berg International, 2003, 212 p.

En 1899, le second procès de Dreyfus à Rennes a suscité un très grand intérêt ; sa « couverture médiatique » fut exceptionnelle, avec en particulier des envoyés spéciaux de journaux de New York, Saint-Pétersbourg, Buenos Aires ou Vienne, notamment. Pourtant, dans les livres qui s'intéressent à l'affaire Dreyfus, en général cet épisode est traité plus rapidement que d'autres. Et c'est pour mieux faire connaître l'ambiance générale dans laquelle ce second procès s'est déroulé que F. Basch et A. Hélard publient ces documents qui rassemblent la plupart des textes que V. Basch a écrits à propos de l'affaire Dreyfus. Il s'agit, pour l'essentiel, de la correspondance que V. Basch a échangée avec Joseph Reinach (de novembre 1898 à l'été 1899) et, surtout, des lettres qu'il a adressées (entre le 13 juin et le 23 août 1899) à son épouse, qui séjourne alors en Europe centrale. Y sont joints quelques lettres à d'autres personnes, des articles rédigés en 1898 et 1899 et publiés par V. Basch dans plusieurs journaux (*Le Siècle*, *L'Avenir* et *L'Avenir de Rennes*), ainsi que quelques textes postérieurs (datés de 1909 à 1938).

De fait, V. Basch est fort bien placé pour évoquer ce procès de Rennes. En effet, il vit dans cette ville depuis 1887, puisqu'il y enseigne à l'Université la langue et la littérature allemandes et la littérature comparée. Comme le précise l'introduction, « il passera plus de vingt ans dans ce haut lieu du catholicisme breton à dominante "cléricale et chouanne", ville non moins nationaliste et antisémite que Nancy, son premier poste » (p. 13). Et tant ses origines juives et hongroises que ses activités politiques en font la cible des antidreyfusards. D'ailleurs, en janvier 1898, « la maison de Basch est assiégée par une meute hurlante et, le lendemain, quand il arrive au Palais universitaire pour faire son cours, peu s'en faut qu'il ne soit précipité dans la Vilaine » (p. 18).

Dans ses lettres à Reinach, V. Basch évalue et analyse les réactions de la population de la ville, la portée des témoignages et l'évolution des forces en présence – ce qui nous vaut, aussi, un tableau instructif de la société rennaise de ce temps. Ses lettres montrent également les tensions qui se font jour dans le camp dreyfusard entre les modérés et les radicaux. Sa correspondance avec son épouse est évidemment plus familière. Elle restitue le quotidien des dreyfusards pendant le procès, d'autant plus que V. Basch héberge chez lui Jaurès, Psichari et Labori. Comme il l'écrit lui-même, ce sont « les petits, les très petits côtés d'une grosse, très grosse affaire » qu'il relate à sa femme. Mais il lui fait aussi partager ses émotions, en particulier lors de la première apparition de Dreyfus devant ses juges, ainsi que le caractère exceptionnel de ces semaines historiques.

André ENCREVÉ.

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Gérard Cholvy, *Le cardinal de Cabrières (1830-1921). Un siècle d'histoire de la France,* Paris, Cerf, 2007, 519 p.

Le personnage, anachronique et séduisant, a toujours retenu l'attention des historiens du catholicisme sous la Troisième République ; et récemment de Philippe Secondy (*Revue historique,* n° 641, 2007). Gérard Cholvy, qui a déjà beaucoup publié sur le diocèse de Montpellier, a voulu reprendre avec méthode la biographie de son évêque le plus célèbre. Aux sources déjà connues, il a ajouté nombre de documents inédits, provenant d'archives romaines ou d'archives privées. Il a aussi dépouillé l'imposante collection des discours du prélat. Il en cite les extraits les plus significatifs de sa pensée et il les commente avec finesse. Le texte, riche et dense, est fermement articulé et illustré de photographies évocatrices. Le portrait est brossé avec une sympathie qui n'exclut pas quelque distance critique.

Anatole de Cabrières, né en 1830 dans une famille aristocratique, a été, dans sa jeunesse, l'élève de l'abbé d'Alzon et il l'a constamment considéré comme son maître spirituel. Vicaire général de l'évêque de Nîmes, il partage sa ferveur ultramontaine au moment du I^er^ concile du Vatican. Sa nomination comme évêque de Montpellier en 1874 est due à une conjoncture politique passagère, sous le gouvernement conservateur dit « de l'Ordre moral ». Sa robuste santé, sous une apparence frêle, lui vaut d'occuper son siège pendant un demi-siècle, jusqu'à sa mort nonagénaire en 1921. Les divisions du clergé diocésain avaient contraint son prédécesseur à la démission. Son tempérament le porte, lui, à adopter une attitude conciliante, que certains jugent comme étant de la faiblesse. Il ne s'intéresse guère aux questions administratives ou financières, qu'il abandonne à ses vicaires généraux. Mais son rayonnement déborde largement les limites de son territoire. Il s'est acquis une réputation nationale d'orateur sacré, en prononçant à l'extérieur le panégyrique de Jeanne d'Arc, un hommage aux chefs vendéens, des éloges funèbres d'évêques ou plus simplement des allocutions dans des fêtes familiales.

Homme de tradition, Mgr de Cabrières ne cache pas sa prédilection pour « les anciennes et nobles familles ». À l'occasion de mariages ou d'obsèques, il leur rend hommage : « C'était là l'un de ces riches auprès desquels la malignité des pauvres s'arrête ou se tait. » Il exalte aussi, dans une gerbe de paroisses rurales pieuses, « ces familles modestes, économes, attachées au sol qu'elles fécondaient de leur sueur, jalouses et fières de leur renom sans tache ». Si, dans l'Hérault, la majorité de la population est détachée de la foi, surtout dans l'Ouest biterrois, l'évêque doit une certaine popularité personnelle à son absence de morgue et à sa pratique du dialecte occitan. Il n'est pas fermé aux questions sociales : « Être chrétien, c'est se rendre compte de l'obligation de tendre à un plus équitable partage des fruits du travail, à une coordination mieux réglée entre les dépenses des patrons et le labeur de ceux qu'ils emploient. » Il publie une lettre pastorale sur « Jésus ouvrier », certes plus timide que l'encyclique pontificale *Rerum Novarum.* Mais ici l'usine compte bien moins que la vigne. Or, en juin 1907, déferle sur Montpellier l'immense manifestation des « Gueux du Midi », viticulteurs révoltés par la mévente. Pour les héberger le soir, l'évêque a l'audace de leur ouvrir les églises : « L'hospitalité de Dieu est égale pour tous », dit-il aux chanoines inquiets. La résonance de ce geste célèbre est considérable dans toute la région et le préfet du gouvernement Clemenceau juge « inopportun » d'en contester la légalité, tout en y décelant « une critique implicite à l'égard des pouvoirs publics ».

L'évêque de Montpellier est en effet considéré comme un adversaire du régime républicain. Quand le ministre Jules Ferry a visité la ville en 1879, il a

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

refusé de se rendre à la réception officielle. À plusieurs reprises, ses protestations contre les mesures de laïcisation lui ont valu des suspensions de traitement. À ce nostalgique des rois, le Ralliement prescrit par Léon XIII pose une grave question de conscience. Il ignore le « Toast d'Alger » et il minimise la portée des déclarations pontificales : « Ceux de nos diocésains qui ont appartenu jusqu'à cette heure aux partis monarchiques ne sont point forcés de renoncer de cœur à leurs convictions monarchiques, ni contraints par nous à se ranger sous le drapeau républicain ». Au contraire, dans la crise de la Séparation, il se sent en harmonie avec le Saint-Siège, où sous Pie X l'emporte l'esprit d'intransigeance. Alors que les évêques français souhaitent plutôt un accommodement, il se fait dans leurs assemblées de 1906 le porte-parole de la minorité qui refuse toute concession. Il désapprouve le manifeste conciliateur dit « des cardinaux verts » et il proclame, à Notre-Dame de Paris : « Le Concordat signé par les hommes peut être anéanti, un autre en prendra la place, ce sera le Concordat entre Dieu et le peuple. » Cette mise en vedette conduit le romancier Paul Bourget à pousser sa candidature à l'Académie. Si elle échoue sur la résistance des catholiques libéraux, il obtient en revanche du Vatican le chapeau de cardinal, en 1911 après un peu d'attente. Et il emploie ce surcroît d'influence en faveur de l'Action française, qui est menacée dès ce moment d'une condamnation doctrinale par la Congrégation de l'Index.

L'ultime phase de sa vie est marquée par une évolution sensible, due au climat de la Grande Guerre. Fervent patriote, Mgr de Cabrières s'engage résolument pour l'Union Sacrée : « Que Dieu accorde à nos armes la victoire ! » Il souscrit à la collecte de l'or et il établit des rapports plus courtois avec le préfet. Quand, la paix revenue, le président Millerand vient célébrer un centenaire universitaire, il lui exprime publiquement « le respect toujours et l'obéissance qui lui est due dans le domaine qui lui appartient ». Il accepte alors la Légion d'honneur qu'il avait refusée en 1890. Encore assez alerte en octobre 1921 pour effectuer un dernier voyage à Rome, il succombe en décembre à une congestion pulmonaire. Tous les officiels assistent à ses obsèques et participent au long cortège qui parcourt les rues centrales de la ville. Sur le monument funéraire érigé peu après dans la cathédrale, un bas-relief illustre l'épisode de 1907 – « le plus saillant, le plus consensuel de ce long épiscopat », conclut Gérard Cholvy.

Pierre BARRAL.

Stéphane Giocanti, *Maurras. Le chaos et l'ordre*, Paris, Flammarion, coll. « Grandes biographies », 2006, 575 p.

Écrivain, journaliste, philosophe, poète, critique littéraire, historien et polémiste infatigable, Charles Maurras (1868-1952), figure intellectuelle majeure de la fin du XIX^e^ siècle et de la première moitié du XX^e^ siècle, incarna ces différentes facettes au cours d'un itinéraire partagé entre une réelle vocation littéraire et le démon de la politique qui finit par l'emporter avec le combat de l'Action française contre la République : antidreyfusard, royaliste, antidémocrate, antisémite, traditionaliste, pétainiste, condamné en 1945 pour « intelligence avec l'ennemi ». C'est animé de l'ambition de sortir Maurras de l'ornière politique en insistant davantage sur la dimension littéraire de son œuvre que Stéphane Giocanti a rédigé une biographie du personnage souhaitant s'inscrire dans la lignée du travail érudit de Vic-

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

tor Nguyen afin de réévaluer, dans son itinéraire, la période de formation entre 1890 et 1910 plutôt que de privilégier la dérive de l'Occupation. Pour ce faire, Stéphane Giocanti insiste sur la nécessité de saisir toutes les facettes de Maurras « dans le cadre d'une biographie intellectuelle et littéraire que nous avons voulue interprétative et appliquée à la critique interne ». On le voit, le projet est ambitieux dans le cadre d'une pagination somme toute réduite et compte tenu de l'ampleur et de la complexité des sources à embrasser, 200 ouvrages, près de 10 000 articles, une abondante correspondance. L'œuvre de Maurras, comme l'a bien montré Bruno Goyet (*Charles Maurras,* 2000), a un statut complexe car elle est composée de nombreuses compilations d'articles et de textes que l'écrivain réédite régulièrement en procédant à chaque fois à des retouches.

Découpé en sept parties : I / Les secrets du soleil (1868-1885) ; II / « Une allée d'arcs de triomphe » (1886-1894) ; III / Le temps des définitions (1894-1897) ; IV / « Une glèbe sublime... » (1898-1912) ; V / La plume et l'épée (1912-1927) ; VI / Devant l'Allemagne éternelle (1928-1939) ; VII / NÉMÉSIS (1940-1952), le plan adopté, conformément au projet de l'auteur, privilégie fortement les origines et la dimension littéraire (250 pages environ pour les quatre premières parties). Auteur d'une thèse de littérature, *Charles Maurras félibre* (Paris IV - Sorbonne) publiée par les « Amis de la langue d'oc » (Louis de Montalte, 1995), Stéphane Giocanti décrit par le menu, avec force anecdotes parfois répétitives, la naissance de l'écrivain félibre – adepte de Frédéric Mistral (1830-1914), incarnation du père –, l'humaniste pétri de culture antique tout aussi savant en grec, latin et provençal. Le biographe n'hésite pas ainsi à consacrer, sur le segment 1898-1912, un chapitre entier à *Anthinéa* intitulé « Fleur du monde, printemps des pensées » car l'ouvrage renouvellerait le mythe grec d'une profondeur métaphysique tout en créant une esthétique nouvelle. Cependant, ce parti pris littéraire ne met pas suffisamment en évidence ce qui constitue l'un des enjeux de l'itinéraire de Maurras : comment cet humaniste disciple de Platon ou de Dante, très bien décrit par Stéphane Giocanti, devient le doctrinaire que l'on sait de la monarchie, des quatre états confédérés et le polémiste virulent de l'Action française.

Certes, si fidèle à son projet d'éviter le prisme du politique, Giocanti n'a pas voulu faire une histoire de l'Action française, ni même un récit de Maurras à l'Action française, cette gageure devient difficile à tenir pour la période évoquée sur ses trois dernières parties, à partir de 1912. Le contexte historique si essentiel, notamment à partir des années 1930 et de la crise du 6 février 1934, n'est pas suffisamment évoqué. Sur l'Occupation, cette décontextualisation devient gênante. Reconnaissant que Maurras est alors déconnecté du réel, il avance comme hypothèse contestable qu'il n'aurait pas eu, dans son exil lyonnais, les moyens de se faire une idée précise de la situation. De la même façon, il estime que son « mistralisme » aurait constitué une digue vis-à-vis des collaborateurs de Paris dont l'auteur dresse un portrait beaucoup moins nuancé que son modèle. Sur l'Occupation et sur la pensée de Maurras en général, Stéphane Giocanti utilise beaucoup la fameuse biographie du brillant disciple de Maurras, Pierre Boutang (*Maurras. La destinée et l'œuvre,* Paris, Plon, 1984). Or cet essai, très personnel, qui est une forme de dialogue, pose souvent un problème d'interprétation et doit être utilisé avec prudence.

Ces quelques remarques n'enlèvent rien aux qualités de cet ouvrage qui, à défaut d'être une biographie exhaustive de Maurras, livre une dimension essentielle du personnage et de très bonnes pages sur les grandes œuvres de l'écrivain, du philosophe ou du poète. Il complète, dans sa volonté interprétative, la biographie plus classique d'Yves Chiron (Paris, Perrin, 1991).

Guillaume GROS.

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

André Gueslin, *Mythologies de l'argent. Essai sur l'histoire des représentations de la richesse et de la pauvreté dans la France contemporaine (XIXe-XXe siècles)*, Paris, Economica, 2007, 124 p.

L'auteur, spécialiste de l'histoire de l'économie sociale, a beaucoup étudié les « gens pauvres » et « les gens de peu » au XIXe et au XXe siècle. Il tourne maintenant son regard vers la représentation des riches dans l'opinion populaire. Sans entreprendre une étude exhaustive, il rassemble ici plusieurs essais convergents sur des mythes courants, centrés sur l'argent. « Le mythe, écrit-il, pour exister, doit s'appuyer sur une sorte de fait fondateur », mais il a pour effet de « développer un imaginaire très fréquemment éloigné de la réalité ». Les cas choisis, parmi d'autres, en constituent de bons exemples. Leur analyse cerne la combinaison des facteurs de divers ordres – économique, politique, culturel. Très documentée, elle relève bien des références anciennes et elle les éclaire par l'utilisation des ouvrages les plus récents. Elle se situe dans le « très grand XIXe siècle, qui s'éteint définitivement au milieu du XXe siècle ».

En tête de cette galerie, on ne s'étonne pas de trouver le nom des Rothschild, vieille dynastie bancaire dont la rumeur a considérablement amplifié la puissance. Avec un parfum d'antisémitisme, qui caractérise également, à un niveau social moins prestigieux, « la légende noire de l'usure juive » en Alsace. Sur un autre registre, la critique récurrente des dirigeants de la Banque de France débouche sur le slogan des « deux cents familles », qui s'épanouit sous le Front populaire. Quant à la formule fameuse de Guizot : « Enrichissez-vous par le travail et par l'épargne », elle est ingénieusement rapprochée du courant philanthropique qui constitue et développe les Caisses d'épargne. Autour de 1900, ce sont les investissements à l'étranger qui font naître une âpre controverse : le journaliste qui prend pour pseudonyme « Lysis » dénonce cette perte de ressources pour l'économie nationale, son contradicteur le banquier « Testis » défend la stratégie et les pratiques des établissements de crédit. À l'opposé, il existe au sein de la bourgeoisie un fantasme de la fortune cachée de certains pauvres : Maxime du Camp raconte ainsi l'histoire d'un mendiant aveugle qui aurait disposé d'une loge à l'Opéra et richement doté sa fille ! Enfin, ce recueil suggestif se clôt sur la réflexion de Charles Péguy, auteur généreux et indépendant. Dans *Jean Coste* (1902), il fait l'éloge de la pauvreté d'autrefois, qu'il distingue avec soin de la misère ; dans *L'Argent* (1913), il juge sévèrement la société capitaliste : « Jamais le riche n'a été aussi couvert contre le pauvre et le pauvre aussi découvert contre le riche ».

Pierre BARRAL.

Maurice Agulhon, Annette Becker, Évelyne Cohen (éd.), *La République en représentations. Autour de l'œuvre de Maurice Agulhon*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2006, 432 p.

Parcourant ce bel ouvrage, le lecteur est amené à se poser les questions suivantes : qu'est-ce qu'une œuvre historique, qu'est-ce qui fait école, comment le définir ? On distinguera au préalable les notions d'amitié, de filiation intellectuelle, de constitution de réseaux : toutes choses qui apparaissent dans ce volume, la trentaine de contributeurs présents relevant de l'une ou de plusieurs de ces notions

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

– et l'on aurait pu sans difficulté doubler le nombre de ces contributeurs. Mais, au-delà de ces considérations, on prend conscience de l'existence de cercles plus ou moins proches de l'une des thématiques majeures de l'œuvre de Maurice Agulhon à laquelle cet ouvrage collectif entend rendre justice : la notion de représentation politique. Associée à Marianne, elle a contribué à donner une reconnaissance internationale à l'œuvre de Maurice Agulhon – ce volume en porte la trace par la présence de plusieurs chercheurs étrangers. Ce qui fait école, c'est donc le partage d'une thématique plus ou moins élargie autour de cette notion de représentation, déclinée en des périodes, des pays et des objets très variés. Il n'est pas interdit de commencer la lecture de cet ouvrage par la postface que signe Maurice Agulhon et qui relève à la fois de l'explication et de l'autocritique : exercice difficile, du reste, puisque le sujet principal de l'hommage y commente les contributions de ses pairs ; et d'autant plus difficile que le commentaire comme les contributions isolent une partie de l'œuvre de Maurice Agulhon sans la relier à une globalité qui commence avec le travail pionnier (la thèse sur le Var) pour s'achever avec une réflexion sur l'histoire et la politique vues de gauche (pas encore publiée au moment du colloque, mais repérable au travers de la production agulhonienne dans son ensemble), en passant par l'histoire sociale et culturelle du politique que résume le mot de « sociabilité » et qu'incarne de manière exemplaire l'étude sur le cercle dans la France bourgeoise. De l'œuvre de Maurice Agulhon, c'est donc le versant « mariannesque » qui a été retenu ici, le présent volume constituant les actes d'un colloque tenu à Paris X et Paris VII en 2004. Un versant mariannesque abordé autour de grands thèmes : le rapport entre histoire des représentations et histoire générale ; le lien réciproque entre l'étude de la figure de Marianne et l'apport théorique et méthodologique de la *gender history* ; les échanges, notamment conceptuels, entre historiens et historiens de l'art ; le développement d'une histoire internationale comparée des symboliques politiques. Ajoutons ce que ce programme sous-entend implicitement : Marianne comme spécificité française, tant l'allégorie féminine l'incarnant a été (est ?) présente dans l'espace public, ce qui, pour Maurice Agulhon, ne relève pas tant d'une « psychologie collective » propre à la France que du « caractère exceptionnellement dramatique et complexe de nos combats politiques ».

L'ouvrage est divisé entre cinq entrées. La première, « La représentation en politique », permet à sept historiens de « balayer » l'idée sur la longue durée : c'est ainsi que Serge Berstein ou Jean-François Sirinelli montrent combien les interrogations d'un dix-neuviémiste peuvent trouver des prolongements auprès des vingtiémistes. Un point d'accord apparaît quant à l'apport de l'historien de Marianne : le renouvellement de l'histoire politique, à travers le prisme du social ou du culturel dont Maurice Agulhon, précisément, montre qu'ils sont plus complémentaires que contradictoires. En historicisant ainsi le regard sur le recul de Marianne dans l'espace public, les contributeurs offrent une analyse dont la pertinence mérite d'être soulignée en un moment où certains concepts (comme l'idée de nation) sont l'objet de récupérations partisanes (ce compte rendu est rédigé entre les deux tours de l'élection présidentielle du printemps 2007). Sur ce point, les interrogations de Raymond Huard ou de Michel Pigenet sur les causes de l'essor mais aussi de la décadence de Marianne rejoignent celle d'Annie-Marie Sohn qui conclut que Marianne, en n'échappant pas à la marchandisation via des incarnations prenant figure d'actrices ou de chanteuses, a été désacralisée : « Entre la République et la Star Académie *(sic),* il n'y a plus de hiérarchie. » Malgré des divergences entre les auteurs, l'idée de crise de la représentation politique apparaît assez partagée, une crise qui dépasse la personne de Marianne : car c'est l'idée même de République

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

qui, si elle n'est pas contestée en tant que politiquement légitime, devient l'objet de débats parfois violents quant aux valeurs qui la définissent.

La partie « Figures, symboles et représentations » croise des études de cas, y compris décalées (Francis Démier sur le Génie de la Bastille comme Marianne de l'orléanisme) ou élargies à un support comme les manuels scolaires (Jacqueline Lalouette, Christian Amalvi), et une étude plus surplombante saisissant le « chantier » Marianne comme objet de recherches sur le terrain et comme sujet de base de données (Patrick Laurens). « Marianne et l'histoire de l'art », titre de la troisième partie, offre en cinq contributions suggestives sur des thèmes variés, tant chronologiquement (June Hargrove sur les monuments de la guerre de 1870, Annie Duprat sur la caricature autour de 1830) que thématiquement (la carte postale comme support par Chantal Georgel ou la publicité par Christian Delporte), un choix de réponses à l'approche synthétique proposée par Marie-Claude Genet-Delacroix sur « Les historiens d'art et Marianne » : l'auteur insiste sur la nécessité d'une lecture interdisciplinaire de la source. Une interdisciplinarité que l'on retrouve également dans la partie intitulée « Marianne et le *gender* » – l'anglicisme s'imposait-il ? – et ouverte par une analyse globale de la place du genre dans l'œuvre de Maurice Agulhon, due à Michelle Perrot. Partie là encore marquée par une large palette chronologique et géographique (d'Athéna à sainte Odile, de Jeanne d'Arc à Flora Tristan), avec en particulier la confrontation, menée par Marie-Claire Hoock-Demarle, entre Marianne et sa rivale Germania qui « serait plutôt une parente lointaine de Jeanne d'Arc, le catholicisme en moins ». Avec « Marianne et le Monde », le volume offre au lecteur un voyage exotique dans le temps (le Jacobin, étudié par Michel Vovelle) et dans l'espace, qu'il soit méditerranéen (Catherine Brice, Gilles Pécout), britannique (William Kidd), eurasien (le sionisme de l'Autriche à la Palestine, Avner Ben-Amos) et plus largement européen (Étienne François). Autant de communications qui, répondant à la question du prolongement de l'œuvre de Maurice Agulhon, en montrent quelques exemples, pas nécessairement spatialisés (Pascal Ory sur la vexillologie).

La réalisation soignée de l'ouvrage, où les coquilles sont rares et les illustrations nombreuses (plus de 80, dont près de la moitié en couleur), rend sa lecture agréable. Si les contributions sont inégales, qualitativement et quantitativement parlant, elles constituent un ensemble qui dépasse en définitive le projet initial. Il est, bien sûr, des manques – ainsi sur la Commune, parfois citée, mais pas vraiment évoquée, et sur laquelle est paru depuis le savant ouvrage de Bertrand Tillier. Si l'hommage rendu à Maurice Agulhon est effectif, ce volume constitue également une incitation aux regards croisés entre disciplines, entre périodes, entre espaces qui dépassent le « cas Marianne ». Mais, pour en revenir aux prolongements de l'œuvre de Maurice Agulhon, en particulier dans la recherche universitaire, il conviendrait de prendre en considération les thèses, masters et autres maîtrises qui, de près ou de loin, sont partis de Marianne pour inciter de jeunes chercheurs à des enquêtes de terrain souvent très riches en information sur l'occupation de l'espace public par les différentes formes de la représentation politique, symbolique, commémorative, etc. Maurice Agulhon lui-même suggère des pistes à suivre : une histoire comparée des symboliques nationales ou encore, dans une perspective peut-être plus lointaine, une histoire du symbolique européen. Tout n'a pas été dit dans le domaine de l'histoire des représentations politiques : il reste beaucoup à faire, ce dont on ne peut que se féliciter.

Jean-Claude CARON.

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Christine Bard et Janine Mossuz-Lavau (dir.), *Le Planning familial. Histoire et mémoire, 1956-2006,* Rennes, PUR, 209 p.

Faisant suite au colloque organisé en mars 2006 à l'occasion du cinquantenaire de l'organisation, cet ouvrage réunit treize contributions de chercheurs sur l'histoire du Planning familial, auxquelles ont été ajoutés quatre témoignages d'ancien(ne)s responsables du Planning. Précédé d'une introduction par Christine Bard qui dresse un utile état des lieux des recherches, l'exposé des travaux est organisé autour de quatre axes : le rapport de l'organisation au féminisme ; les religions et la laïcité ; le Planning et la politique ; et les relais du Planning dans les milieux culturel, médical, intellectuel et journalistique.

Placé sous le signe paradoxal du « refus du féminisme d'un côté, [et de la] volonté d'émanciper les femmes, de l'autre » (Sylvie Chaperon, p. 21), le Planning se situe à la charnière entre deux « vagues » du mouvement des femmes. En effet, il ne s'identifie pas à la première vague féministe dans la mesure où celle-ci n'a jamais placé la contraception au cœur de ses luttes (cette cause était alors essentiellement portée par une extrême gauche néomalthusienne), mais il se démarque par ailleurs du radicalisme du MLF, qui reprend à partir de 1970 son aspiration à la libre disposition de son corps (Sylvie Chaperon, Françoise Picq). Les contestations ayant entouré l'inscription du terme « féministe » dans ses statuts en 1983 attestent cette difficulté de positionnement, contrastant avec le rôle essentiel qui a été le sien dans les luttes pour le droit à la contraception et à l'avortement, et, depuis les années 1980, contre les violences sexuelles, comme le viol, l'inceste et, plus récemment, les mariages forcés (Isabelle Friedmann).

Ces luttes, et notamment celles en faveur de la contraception, puis de l'avortement, entraient en contradiction radicale avec la morale catholique (Guy Michelat). Dès lors, le rôle du Planning dans la conquête de la libre contraception fait de lui, selon les termes de Florence Rochefort, un « agent laïcisateur de la première importance » (p. 53). Les réseaux francs-maçons et protestants ont apporté un soutien essentiel à cette entreprise de promotion d' « une autre conception laïque de la personne et de la vie » (p. 62). En regard de ce travail de laïcisation, le mouvement « provie » tente d'émanciper son discours de son empreinte catholique originelle dans un effort de « déconfessionnalisation » (Fiammetta Venner), afin de rejoindre d'autres religions.

Aux résistances de l'Église catholique s'ajoutait celle d'un ordre politique « postvichyste » (p. 81) au sein duquel le Planning a peiné à trouver des soutiens, comme le souligne Jeanine Mossuz-Lavau retraçant la genèse des lois Neuwirth (1967) et Veil (1975). Quoique de « meilleure tenue » que les précédents, les débats ayant entouré le vote de la loi Aubry (2001) ont récemment témoigné de la persistance de résistances à la dissociation entre sexualité et procréation promue de longue date par le Mouvement français pour le planning familial (MFPF). Au-delà de l'arène parlementaire, la question des liens du Planning avec les partis de gauche, les syndicats et l'État (notamment sous le ministère des Droits de la femme d'Yvette Roudy entre 1981 et 1986) conduit Françoise Thébaud à développer une réflexion des plus stimulantes sur la nature de l'organisation, tiraillée entre militantisme et fourniture de services, autonomie et institutionnalisation, légitimité et légalisme, bénévolat et professionnalisation. Les relais politiques du Planning jouent dès lors un rôle déterminant dans le devenir de l'association.

Il en est de même de ses relais professionnels, médiatiques et culturels. Les médecins prescripteurs du Planning, qui se réunissent en un « collège des méde-

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

cins » en 1962 (Sandrine Garcia), constituent un soutien essentiel, non seulement du fait du service qu'ils apportent aux nombreuses « adhérentes » sollicitant des contraceptifs, mais aussi parce que leur succès et la clientèle fidèle qu'ils s'attirent déstabilisent le très conservateur Ordre des médecins et contribuent à légitimer la revendication de libre accès à la contraception portée par le MFPF. Au-delà du seul impact politique, mesurable en termes de réformes juridiques, c'est à l'impact culturel du Planning que s'intéresse Bibia Pavard, analysant comment la médiatisation de son action a contribué à la création d'une « question de société » (p. 119). Son étude monographique de *L'Express* et du *Nouvel Observateur* montre comment ces hebdomadaires se sont constitués en tribunes, puis en acteurs des revendications portées par le MFPF. Enfin, Delphine Naudier souligne l'importance des « relais culturels » de l'organisation dans la presse, la littérature et le cinéma, autant de supports culturels qui favorisent la diffusion de ses revendications. Ces deux dernières contributions, auxquelles fait écho la riche iconographie de l'ouvrage, mettent bien en lumière l'enjeu de transformation sociale et culturelle qui sous-tend l'action du Planning, visant la réappropriation par les femmes d'un corps « enjeu de savoirs et de pouvoirs, corps public auquel est refusé la dimension de sujet » (Michelle Perrot, p. 202).

Après les références de plusieurs auteurs aux trajectoires passionnantes des pionnières de la Maternité heureuse que furent Marie-Andrée Lagroua-Weill-Hallé et Évelyne Sullerot, la grande richesse des témoignages de Pierre Simon, Simone Iff, Danielle Gaudry et Françoise Laurant, dont les expériences jalonnent le demi-siècle d'histoire du Planning, achève de convaincre le lecteur de l'intérêt que pourraient présenter des travaux biographiques sur les grandes « figures » de l'organisation. La place des dynamiques transnationales mériterait également de plus amples recherches, comme le suggèrent par exemple l'allusion de Marie-André Lagroua-Weill-Hallé au caractère décisif de sa rencontre avec Margaret Sanger en 1954 (p. 25), ainsi que la stratégie de « contournement du national par l'international » adoptée par le collège des médecins (p. 114). La sociologie des actrices du Planning au niveau local, les relations de l'organisation avec les syndicats, ou encore la question de la mixité constituent d'autres prolongements souhaitables d'une entreprise historiographique dont cet ouvrage permet déjà de saluer l'aboutissement.

Anne REVILLARD.

Olivier Wieviorka, *Histoire du Débarquement en Normandie. Des origines à la libération de Paris,* Paris, Le Seuil, 2006, 441 p.

Le débarquement du 6 juin 1944, affirme Olivier Wieviorka, fait partie des « grandes journées de l'Histoire ». Ce qu'il nous offre, cependant, n'est pas l'histoire d'un jour mais d'une campagne dont le planning remonte à 1941 et qui se termine avec la libération de Paris en août 1944. L'analyse de l'auteur, de surcroît, n'est pas seulement diplomatique et militaire mais elle est aussi économique, sociale et même psychologique.

Le sujet n'est certes pas inconnu. De nombreux participants, militaires et hommes politiques, ont laissé leurs mémoires, et d'autres historiens ont frayé le chemin. L'originalité d'O. Wieviorka est d'avoir entrepris un grand travail dans les archives britanniques et américaines pour mettre au jour les tensions entre les

Presses Universitaires de France | Téléchargé le 09/06/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 216.73.217.92)

Alliés – Soviétiques compris – sur l'ouverture d'un second front, les débats du haut commandement sur la nomination et la coopération des chefs, la mobilisation économique et les campagnes de désinformation. De manière neuve, Wieviorka utilise les enquêtes sur le moral des combattants et démontre qu'au printemps de 1944 les autorités militaires n'avaient guère confiance dans le niveau d'expérience et la volonté de combattre des troupes britanniques, américaines et canadiennes.

L'auteur détruit certains mythes du Débarquement avec de nombreuses statistiques. La victoire alliée selon lui n'était ni le résultat inévitable de la puissance de l'arsenal américain, ni le triomphe de la démocratie contre le totalitarisme, du bien contre le mal. Wieviorka démontre que les Américains n'ont pas entrepris une guerre totale mais ménageaient une population qui continuait de voter, et étaient « relativement mal armés », tandis que la mobilisation britannique révéla l'archaïsme de ses structures économiques. Le 8 mai 1945, les Américains déployaient 89 divisions en Europe, mais les Soviétiques en avaient 400 et les Allemands combattaient avec 300 divisions. Sur le plan moral, Wieviorka montre le racisme qui sévissait dans les armées américaines : les soldats noirs n'avaient pas le droit de commander des unités blanches, un apartheid fut imposé dans les bars et les dancings fréquentés par les troupes stationnées en Angleterre et les Noirs risquaient davantage la peine de mort pour les viols commis en France. Le commandement allié a choisi la 2e DB de Leclerc pour entrer le premier dans Paris parce qu'il ne comportait pas de soldats français de couleur. L'image d'Épinal de l'entrée souriante des forces libératrices dans les villes françaises doit être nuancée par des histoires de vols, viols, pillages et hold-up commis par cette nouvelle armée d'occupation.

Dans son projet de « retrouver la guerre » sous toutes ses formes, Wieviorka démontre que rien n'était joué d'avance le 6 juin 1944. Certes, le Débarquement lui-même s'est déroulé sans trop de mal, sauf à « Bloody Omaha », mais la résistance allemande s'est manifestée par la suite et les armées alliées sont restées plusieurs semaines bloquées devant Caen. L'avance britannique s'est estompée et il a fallu la percée réussie par le général américain Bradley pour ouvrir un chemin vers Avranches et Paris, un coup qui a entraîné la promotion de Bradley aux dépens de Montgomery. Dans un chapitre fascinant, Wieviorka étudie les troubles psychologiques des soldats alliés, les *breakdowns* qui ont compté jusqu'à 38 % des pertes non mortelles dans certaines unités. Contrairement à ce qui s'était passé pendant la guerre de 1914-1918, ces troubles ont été pris aux sérieux par les autorités militaires et la victoire a fourni le remède final.

Et le rôle des Français dans tout cela ? Comme on le sait, de Gaulle a longtemps été tenu à l'écart par le commandement allié. Mais l'auteur explique qu'il a refusé de laisser aux Alliés le droit de faire circuler leur argent dans la France libre ; c'est finalement l'efficacité de l'administration imposée par le Général en France qui a décroché la reconnaissance officielle par les Alliés du Gouvernement provisoire. O. Wieviorka conclut que, malgré le manque d'armes et de coordination, la Résistance a largement aidé la cause alliée, mais il montre aussi que souvent, dans l'été 1944, des actes de résistance ont provoqué de sanglantes représailles de la part des Allemands.

Ce livre magnifique s'impose comme le texte de référence de l'histoire du Débarquement. Un seul regret est que, à côté des enquêtes statistiques sur le moral des soldats, on n'ait pas quelques récits individuels d'authentiques soldats Ryan.

Robert GILDEA.